



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE**

POSEI France

Rapport annuel d'exécution - Année de réalisation 2008



Juillet 2009

Avertissement

Ce rapport présente certaines données manquantes pour l'année 2008. En effet, quelques données de contexte et de caractérisation des filières agricoles ne sont publiées qu'à la fin de l'année suivant l'année révolue. Dans cette situation, une abréviation « N.D. », pour « Non Disponible » est apposée à la place de la valeur de l'année 2008 quand elle n'est pas encore disponible.

Sommaire

1. Présentation générale	1
1.1 Objectifs.....	1
1.2 Cadre institutionnel et réglementaire.....	1
1.3 Cadre de mise en œuvre.....	2
2. Événements marquants de l'année 2008	5
2.1 Évolution de l'environnement	5
2.1.1 Environnement socio-économique.....	5
2.1.2 Environnement agricole et climatique	8
2.2 Modifications du POSEI France applicables pour l'année de réalisation 2008	13
2.2.1 Modifications du POSEI France applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2008.....	13
2.2.2 Modifications du POSEI France applicables uniquement pour l'année de réalisation 2008.....	15
2.3 Adaptations au titre des circonstances exceptionnelles	15
2.4 Mesures de gestion.....	16
3. Exécution financière	18
3.1 Synthèse générale par mesure tous DOM.....	18
3.2 Synthèse par mesure et par DOM.....	20
4. Résultats par mesure	21
4.1 Régime spécifique d'approvisionnement.....	22
4.2 Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA).....	36
4.2.1 Filières de diversification.....	37
4.2.1.1 Mesure « Primes animales »	38
4.2.1.2 Mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants »	47
4.2.1.3 Mesure « Structuration de l'élevage »	59
4.2.1.4 Mesure « Diversification des productions végétales ».....	74
4.2.2 Filières « traditionnelles d'exportation »	90
4.2.2.1 Mesure « Canne - Sucre - Rhum »	91
4.2.2.2 Mesure « Banane ».....	101
4.2.3 Mesure « Réseaux de référence ».....	106
4.2.4 Mesure « Assistance technique »	110

5. Bilan du programme POSEI France en 2008	113
6. Données statistiques relatives aux contrôles	118
6.1 Contrôles relatifs au RSA	118
6.2 Contrôles relatifs aux MFPA	120
7. Annexes	122
7.1 Objectifs opérationnels du POSEI France	123
7.2 Évolution 2006-2008 de la maquette financière et de l'exécution des mesures	125
7.3 Résumé de l'étude sur les coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM	126
7.4 Administrations en charge de réaliser les contrôles, par mesure	133

Figures et tableaux

Figure 1 - Chiffre d'affaires de la production agricole de la Guadeloupe en 2007 (M€)	10
Figure 2 - Chiffre d'affaires de la production agricole de la Martinique en 2007 (M€).....	11
Figure 3 - Chiffre d'affaires de la production agricole de la Guyane en 2007 (M€)	12
Figure 4 - Chiffre d'affaires de la production agricole de la Réunion en 2007 (M€)	12
Figure 5 - Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2008.....	19
Figure 6 - Exécution financière du régime spécifique d'approvisionnement de 2006 à 2008	24
Figure 7 - Quantités réexportées par produit (haut) et par DOM (bas) (en t)	28
Figure 8 - Exécution financière de la mesure « Primes animales » de 2006 à 2008.....	39
Figure 9 - Montants payés pour les primes bovines (ADMCA et PAB) et les compléments de 2006 à 2008	40
Figure 10 - Exécution financière de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » 48	
Figure 11 - Dépenses de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » par secteur, tous DOM.....	49
Figure 12 - Dépenses pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » par secteur en Guadeloupe.	50
Figure 13 - Dépenses pour la mesure « Aide à l'importation des animaux vivants » à la Martinique.....	52
Figure 14 - Dépenses pour la mesure « Aide à l'importation des animaux vivants » en Guyane	54
Figure 15 - Dépenses pour la mesure « Aide à l'importation des animaux vivants » à la Réunion.....	56
Figure 16 - Exécution financière de la mesure « Structuration de l'élevage » de 2006 à 2008	61
Figure 17 - Exécution financière de la mesure « Diversification des productions végétales » de 2006 à 2008	76
Figure 18 - Dépenses de la mesure « Diversification des productions végétales » par type d'aide de 2006 à 2008	77
Figure 19 - Exécution financière de la mesure « Canne - Sucre - Rhum » de 2006 à 2008	94
Figure 20 - Evolution des volumes de sucre produits dans les DOM (t équivalent sucre blanc).....	96
Figure 21 - Evolution de production de canne par DOM (t).....	98
Figure 22 - Evolution de la production de rhum agricole dans les DOM de 2006 à 2008 (hap).....	99
Figure 23 - Evolution de la production de banane par DOM de 2006 à 2008 (t)	104
Figure 24 - Evolution du nombre de bénéficiaires de la mesure « Banane » de 2007 à 2008	104

Présentation générale

Tableau 1 - Architecture du POSEI France.....	3
Tableau 2 - Caractéristiques socio-économiques principales des DOM.....	5
Tableau 3 - Données générales sur les filières agricoles des DOM et de la métropole.....	9
Tableau 4 - Valeur de la production agricole des DOM et de la métropole.....	10

RSA

Tableau 5 - Exécution financière du RSA par DOM de 2006 à 2008.....	24
Tableau 6 - Indicateurs du POSEI France pour le RSA.....	25
Tableau 7 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA.....	27
Tableau 8 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA en Guadeloupe.....	29
Tableau 9 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA en Martinique.....	31
Tableau 10 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA en Guyane.....	32
Tableau 11 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA à La Réunion.....	33
Tableau 12 - Réexportation de produits transformés dans le cadre du commerce régional à La Réunion.....	33

Mesure « Primes animales »

Tableau 13 - Montants payés par type d'aide pour la mesure « Primes animales ».....	39
Tableau 14 - Détails des paiements pour la mesure « Primes animales » de 2006 à 2008.....	40
Tableau 15 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales ».....	41
Tableau 16 - Cheptel et nombre d'éleveurs tous DOM.....	41
Tableau 17 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales » en Guadeloupe.....	42
Tableau 18 - Cheptel et nombre d'éleveurs en Guadeloupe.....	42
Tableau 19 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales » pour la Martinique.....	43
Tableau 20 - Cheptel et nombre d'éleveurs à la Martinique.....	43
Tableau 21 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales » en Guyane.....	44
Tableau 22 - Cheptel et nombre d'éleveurs en Guyane.....	44
Tableau 23 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales » à la Réunion.....	45
Tableau 24 - Cheptel et nombre d'éleveurs à la Réunion.....	45

Mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants »

Tableau 25 - Tableau des montants unitaires et des conditions d'éligibilité pour l'importation d'animaux vivants.....	47
Tableau 26 - Montants demandés et montants payés pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » de 2006 à 2008.....	48
Tableau 27 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » en Guadeloupe.....	50
Tableau 28 - Réalisation physique de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » en Guadeloupe.....	51
Tableau 29 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » à la Martinique.....	52

Tableau 30 - Indicateurs de réalisation pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » à la Martinique.....	53
Tableau 31 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » en Guyane.....	54
Tableau 32 - Indicateurs de réalisation pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » en Guyane.....	55
Tableau 33 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » à la Réunion.....	56
Tableau 34 - Indicateurs de réalisation pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » à la Réunion.....	57
Mesure « Structuration de l'élevage »	
Tableau 35 - Exécution financière de la mesure « Structuration de l'élevage ».....	60
Tableau 36 - Montants payés par DOM de 2006 à 2008.....	61
Tableau 37 - Evolution des montants payés par filière en Guadeloupe.....	62
Tableau 38 - Evolution des montants payés par type d'aide en Guadeloupe.....	62
Tableau 39 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Structuration de l'élevage » en Guadeloupe.....	63
Tableau 40 - Evolution des montants payés par filière à la Martinique.....	65
Tableau 41 - Evolution des montants payés par type d'aide à la Martinique.....	65
Tableau 42 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Structuration de l'élevage » pour la Martinique.....	66
Tableau 43 - Evolution des montants payés par filière en Guyane.....	68
Tableau 44 - Evolution des montants payés par type d'aide en Guyane.....	68
Tableau 45 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Structuration de l'élevage » en Guyane.....	69
Tableau 46 - Evolution des montants payés par filière à la Réunion.....	70
Tableau 47 - Evolution des montants payés par type d'aide à la Réunion.....	70
Tableau 48 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Structuration de l'élevage » à la Réunion.....	71
Mesure « Diversification des productions végétales »	
Tableau 49 - Exécution financière de la mesure « Diversification des productions végétales » de 2006 à 2008.....	76
Tableau 50 - Evolution des montants demandés et des montants payés par DOM de 2006 à 2008.....	76
Tableau 51 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » tous DOM.....	78
Tableau 52 - Montants payés en Guadeloupe.....	80
Tableau 53 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » en Guadeloupe.....	81
Tableau 54 - Montants payés à la Martinique.....	82
Tableau 55 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » à la Martinique.....	83
Tableau 56 - Montants payés en Guyane.....	84
Tableau 57 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » en Guyane.....	84
Tableau 58 - Montants payés à la Réunion.....	86

Tableau 59 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » à la Réunion	87
Mesure « Canne Sucre Rhum »	
Tableau 60 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Canne - Sucre - Rhum »	93
Tableau 61 - Données de production de la filière canne - sucre - rhum de 2006 à 2008.....	93
Tableau 62 - Exécution financière de la mesure « Canne - Sucre - Rhum » de 2006 à 2008	94
Tableau 63 - Dépenses par action et par DOM de 2006 à 2008.....	95
Tableau 64 - Indicateurs du POSEI France pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière en 2008.....	96
Tableau 65 - Indicateurs du POSEI France pour l'aide au transport de la canne en 2008 ...	97
Tableau 66 - Indicateurs du POSEI France pour l'aide à la transformation de canne en rhum agricole en 2008.....	99
Mesure « Banane »	
Tableau 67 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Banane ».....	103
Tableau 68 - Exécution financière de la mesure « Banane » par DOM	103
Tableau 69 - Données de production de la filière banane de 2007 à 2008.....	103
Tableau 70 - Réalisation de la mesure « Banane » pour le régime standard	104
Tableau 71 - Réalisation de la mesure « Banane » pour le dispositif de restauration de la production.....	105
Mesure « Réseaux de référence »	
Tableau 72 - Exécution financière de la mesure « Réseaux de référence » de 2006 à 2008	106
Tableau 73 - Exécution financière de la mesure « Réseaux de référence » en 2008 par poste de financement.....	106
Mesure « Assistance technique »	
Tableau 74 - Exécution financière de la mesure « Assistance technique » de 2006 à 2008	110
Tableau 75 - Projets conduits dans le cadre de l'assistance technique en 2008	111
Contrôles	
Tableau 76 - Contrôles réalisés au titre de l'année 2008 par mesure	120
Tableau 77 - Type d'anomalies relevées lors des contrôles ODEADOM au titre de l'année 2008	121

Glossaire - Liste des sigles

Sigle	Signification
ADMCA	Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant
ASP	Agence de Services et de Paiement issue du rapprochement du CNASEA et de l'AUP
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CSL	Comité de Suivi Local
DAF	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DFA	Départements Français d'Amérique
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DOM	Département d'Outre-Mer
ETP	Equivalent Temps Plein
FCO	Fièvre catarrhale ovine
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie
GPPR	Groupements de Producteurs Pré-reconnus
IAA	Industrie Agro-Alimentaire
IEDOM	Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer
IFIP	Institut de la Filière Porcine
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPC	Indices des Prix à la Consommation
ITAVI	Institut Technique de l'Aviculture
MAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
MFPA	Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales
OCM	Organisation Commune de Marché
ODEADOM	Office pour le Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer
ODIT	Observatoire Développement et Ingénierie Touristiques
ONIGC	Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures
OP	Organisation de Producteurs
OTEX	Orientation Technico-économique de l'Exploitation
PAB	Prime à l'Abattage
PAC	Politique Agricole Commune
PDO	Période de Détention Obligatoire
PDRR	Programme de Développement Rural Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PPR	Prime aux Petits Ruminants
POSEI France	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer
RSA	Régime Spécifique d'Approvisionnement
RUP	Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne
U.E.	Union Européenne
SAU	Surface Agricole Utilisée
SEA	Service d'Economie Agricole
SICA	Société d'intérêt collectif agricole

Liste des abréviations

Sigle	Signification
Bénéf.	Bénéficiaire
€	Euro
M€	Million d'euros
k€	Millier d'euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
hap	Hectolitre d'alcool pur
fin.	Final(e)
km ²	Kilomètre carré
Nb	Nombre
n et n-1	Année en cours et année précédente
N.C.	Non communiqué
N.A.	Non applicable
N.D.	Non disponible
N.S.	Non significatif
r	Nombre rectifié
R.A.S.	Rien à signaler
p	Provisoire ou estimé
s.o.	Sans objet
t	Tonne
t.e.c.	Tonne équivalent carcasse
y.c.	Y compris

1. Présentation générale

1.1 Objectifs

Dans le respect des exigences communautaires, le présent rapport annuel d'exécution (RAE) doit être remis à la Commission par les États membres au plus tard le 31 juillet de chaque année. Il a pour objectif de mettre en exergue la mise en œuvre, pour l'année précédente, des mesures prévues par le règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union. Le rapport, tel que prévu à l'article 48 du règlement (CE) n°793/2006, doit comporter :

- a. les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole ;
- b. une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure du POSEI France, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;
- c. l'état d'avancement des mesures et des priorités par rapport à leurs objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;
- d. une synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion et la mise en œuvre des mesures ;
- e. un examen du résultat de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs liens réciproques ;
- f. pour le Régime Spécifique d'Approvisionnement :
 - des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour assurer cette répercussion ;
 - en tenant compte des autres aides existantes, une analyse de proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultrapériphéricité ;
- g. l'indication du degré de réalisation des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;
- h. les données relatives au bilan annuel d'approvisionnement de la région concernée, notamment en termes de consommation, d'évolution des cheptels, des productions et d'échanges ;
- i. les données relatives aux montants effectivement octroyés pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par les États membres, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d'animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires ou le nombre d'exploitations concernées ;
- j. les informations sur l'exécution financière de chaque action contenue dans le programme ;
- k. les données statistiques relatives aux contrôles effectués par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées ;
- l. les commentaires de l'État membre relatifs à la mise en œuvre du programme.

1.2 Cadre institutionnel et réglementaire

La réglementation communautaire

Les quatre départements français d'Outre-mer (DOM) (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) sont reconnus comme parties prenantes de l'Union européenne par l'article 299 paragraphe 2 du Traité d'Amsterdam et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne.

A ce titre, les DOM bénéficient d'un certain nombre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l'insularité et l'éloignement du territoire européen. Ces notions ont été reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992 et consacrées en 1997 par l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam qui constitue la base juridique des RUP. Ces mesures spécifiques, touchent en particulier les domaines « des politiques douanières et commerciales, de la politique fiscale, des zones franches, de l'agriculture et de la pêche, des conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, des aides d'Etat et des conditions d'accès aux fonds structurels européens ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d'adapter la politique agricole commune (PAC) aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union a été adopté. Il définit le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l'adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s'inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son 1^{er} pilier (FEAGA).

Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux DOM élaboré par la France, le POSEI France, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date également de son entrée en vigueur.

Il fait suite au programme POSEIDOM III et se renforce par rapport à ce dernier de quatre nouvelles aides : la mesure « Banane », l'aide à l'adaptation de l'industrie sucrière de la mesure « Canne - Sucre - Rhum », les mesures « Réseaux de référence » et « Assistance technique ».

L'ensemble de la réglementation relative à la mise en œuvre du POSEI France, le programme POSEI France et les rapports annuels d'exécution sont disponibles sur le site Internet du POSEI France : <http://www.posei-france.fr>.

1.3 Cadre de mise en œuvre

Architecture du programme POSEI France

Le programme POSEI France est national. Il comprend deux volets, regroupant 9 mesures distinctes :

- Le premier volet est constitué d'une seule mesure, le régime spécifique d'approvisionnement (RSA). Il est destiné à alléger le prix de certains approvisionnements en produits essentiels à la consommation humaine ou nécessaires aux productions agricoles dans les DOM, approvisionnements soumis à des surcoûts liés à l'éloignement, à l'insularité et à l'ultrapériphéricité. La gestion du RSA au sein du POSEI France favorise par ordre de priorité l'importation de matières premières destinées : à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires transformant sur place et à l'alimentation humaine.

- Le deuxième volet est composé de huit mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA). Ces mesures visent à développer, à conforter et à soutenir le développement et la diversification de l'agriculture locale. Ces huit mesures se déclinent autour de cinq secteurs d'intervention :
 - les trois mesures en faveur des **filières animales** : « Primes animales », « Aide à l'importation d'animaux vivants » (reproducteurs) et « Structuration de l'élevage » ;
 - la mesure « **Diversification des productions végétales** » ;
 - la mesure « **Canne - Sucre - Rhum** » ;
 - la mesure « **Banane** » ;
 - et deux mesures **transversales** aux filières : « Réseaux de référence » et « Assistance technique ».

Tableau 1 - Architecture du POSEI France

Régime	Secteur d'intervention	Mesures	Aides
RSA	Importations destinées aux secteurs agricoles et agro-alimentaires	« Régime spécifique d'approvisionnement »	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention à l'importation de marchandises en provenance de l'UE - Exonération de droits de douanes pour les importations de marchandises en provenance de pays tiers
MFPA	Filières animales	« Primes animales »*	<ul style="list-style-type: none"> - Prime à l'abattage (PAB) - Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) - Primes aux petits ruminants (PPR)
		« Aide à l'importation d'animaux vivants »	
		« Structuration de l'élevage »	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Guadeloupe - Programme Martinique - Programme Guyane - Programme Réunion
	Productions végétales	« Diversification des productions végétales »	<ul style="list-style-type: none"> - Commercialisation sur marchés locaux - Transformation des fruits et légumes - Commercialisation hors région de production - Actions d'accompagnement des filières - Aide aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales
	Filières canne, sucre et rhum	« Canne-Sucre-Rhum »	<ul style="list-style-type: none"> - Industrie sucrière - Transport de canne* - Transformation en rhum agricole
	Filière banane	« Banane »*	
Mesures transversales		« Réseaux de référence »	
		« Assistance technique »	

(*) Aides directes.

Objectifs du POSEI France

La stratégie du POSEI France se fonde sur l'objectif principal de promotion d'une agriculture durable dans les DOM. D'après le chapitre III du programme POSEI France : « Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire et, d'autre part, le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir

les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux ».

Cette stratégie pour un développement agricole durable dans les DOM se définit autour de quatre priorités de développement¹ :

- améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- consolider une agriculture de proximité au service du marché local pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- s'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Ces priorités stratégiques se déclinent en cinq objectifs opérationnels² (Cf. détails en Annexe 7.1) :

- l'amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et par le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux ;
- le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment par une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- la consolidation et la pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- la création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;
- la mise en place de démarches « qualité » et de signes distincts en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur nature propre, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

¹ « Extrait du Titre 1 du Chapitre III du programme POSEI France. »

² « Extrait du Titre 2 du Chapitre III du programme POSEI France. »

2. Événements marquants de l'année 2008

2.1 Évolution de l'environnement

2.1.1 Environnement socio-économique

Le contexte économique mondial 2008 a été caractérisé par de fortes volatilité et amplitude des prix des matières premières et une conjoncture incertaine, sur fond de crise financière. Ce contexte s'est traduit en fin d'année au plan national par le décrochage de l'activité économique accentuant d'autant celui des départements d'Outre-mer. L'inflation a subi une nette augmentation dans les DOM sur le dernier trimestre qui s'établit à 2,4% contre 1% pour la métropole.

L'écart de population entre les quatre DOM est un des facteurs utiles à la compréhension de leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques (cf. tableau ci-dessous). En effet, ces écarts conditionnent grandement la taille des marchés et des infrastructures disponibles, notamment portuaires.

Tableau 2 - Caractéristiques socio-économiques principales des DOM

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Métropole
Superficie totale (km²)	1 703	1 128	83 534	2 504	543 965
Distance de Paris (km)	7 058	7 162	7 408	9 781	N.A.
Population (hab.)					
2008	405 500	402 000	221 500	802 000	62 106 000
2007	403 000	400 000	213 500	790 500	61 771 000
Proportion de la population ayant moins de 20 ans (%)					
2007	30,7%	28,5%	44,9%	34,9%	24,8%
2006	31,5%	29,3%	44,2%	35,4%	25,8%
Densité de population (hab./km²)					
2008	238	356	3	320	114
2007	237	355	3	316	114
Taux de chômage (%) au sens du BIT					
2008	22,0%	22,4%	21,8%	24,5%	8,2%
2007	22,7%	21,2%	20,7%	24,2%	7,2%
PIB / habitant (€)					
2007	17 439	19 588	14 100	17 320	30 140
2006	16 904	19 120	13 861	16 244	28 963
Importations (M€) – y.c. matériel militaire et avitaillement navires et avions					
2008	2 546	2 723	1 051	4 526	465 269
2007	2 405	2 429	758	3 971	441 839
Exportations (M€) - y.c. matériel militaire et avitaillement navires et avions					
2008	171	367	100	258	409 611
2007	172	320	94	267	401 274
Taux de couverture des exportations (%) = Valeur des exportations / Valeur des importations					
2008	6,7%	13,5%	9,5%	5,7%	88,0%
2007	7,1%	13,2%	12,4%	6,7%	90,8%

Source : INSEE, IEDOM, Douanes.

Note : le taux de couverture des exportations correspond au ratio de la valeur des importations sur celle des exportations. Il permet de voir dans quelle mesure le montant des exportations couvre le montant des importations. Si le taux est inférieur à 100%, le commerce extérieur est déficitaire.

La croissance annuelle moyenne de la population entre 2007 et 2008 est de +0,6% pour la Guadeloupe, +0,5% pour la Martinique et +1,3% pour la Réunion. Seule la Guyane se distingue par une croissance annuelle moyenne de la population plus élevée de +3,7%. Les densités de population sont particulièrement élevées dans les trois DOM insulaires. Il en résulte une forte pression foncière qui a un effet non négligeable sur la disponibilité des terres agricoles et sur le pouvoir d'achat des ménages en grevant le budget logement.

Concernant le marché de l'emploi, après deux années consécutives de régression du nombre de demandeurs d'emploi, les DOM enregistrent une forte dégradation du marché du travail au quatrième trimestre 2008, alors que le taux de chômage est déjà près de trois fois supérieur à celui de la métropole.

Sur la période 2006-2007, les exportations de la Guadeloupe (-27,3%), de la Martinique (-22,9%) et de la Guyane (-34,5%) ont accusé une forte diminution, contrairement à la Réunion (+12,2%).

La hausse du coût du fret en 2008 a eu des effets néfastes sur l'économie des DOM. A titre d'exemple, pour le secteur agricole, les coûts d'importation de matières premières vers la Réunion ont augmenté entre 2007 et 2008 de 16% pour les huiles et de 35% pour le blé meunier (transport par bateau). Au niveau du fret aérien, la surcharge liée au fuel payée par les producteurs exportateurs a augmenté de 365% (au plus haut du pic) en 2 ans (de 0,13€/kg à 0,6€/kg)³.

Enfin, pour la majorité des DOM, leur activité économique est très liée à celle du tourisme. La Guadeloupe et la Martinique ont réussi à asseoir une notoriété touristique certaine fondée sur l'exotisme et le balnéaire alors que le positionnement touristique de la Réunion et de la Guyane se définit progressivement. Or, la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme recule de 11% en 2008 pour l'ensemble des DOM, contre une augmentation de 1,3% en métropole. Cette baisse de fréquentation est concentrée sur les Antilles alors qu'on observe une stabilité pour la Réunion et une progression pour la Guyane. Le taux d'occupation⁴ moyen pour 2008 s'établit à 56,4% pour les DOM, en recul de 1,2 point par rapport à 2007⁵.

► La Guadeloupe : une activité économique ralentie en 2008

Suite à une année 2007 favorable, l'année 2008 témoigne d'un ralentissement de l'investissement et de la consommation. Une chute des immatriculations de véhicules de tourisme (-7,6% par rapport à 2007) et un taux de croissance annuel moyen des importations de biens de consommation en baisse de 4% à fin octobre 2008 sont également observés.

Le secteur de la construction a été moins dynamique. Les résultats du secteur agro-industriel sont pour leur part contrastés : les exportations de rhum agricole (+29,6%) et industriel

³ Etudes sur les coûts d'approvisionnement, 2008.

⁴ Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

⁵ Données ODIT France 2008

(+7,5%) augmentent et les exportations de bananes retrouvent leur niveau de 2006. Cependant, la production de sucre chute de 21,5% sur un an. Le tourisme a subi une très forte baisse de la fréquentation, de l'ordre de 25%, engendrant une baisse du taux d'occupation, malgré la baisse du nombre de chambre sur le marché.

► La Martinique : intensification du ralentissement de la croissance en fin d'année

La Martinique a subi une contraction de son activité économique fin 2008 caractérisée par le ralentissement de l'investissement des entreprises et des importations de biens (-17,9% en valeur annuelle). La consommation des ménages globalement en hausse en 2008 s'est repliée au 4^{ème} trimestre.

Des signes de fragilisation apparaissent dans l'industrie agro-alimentaire. A cela s'ajoute un secteur de la construction morose doté d'une faible visibilité. Le tourisme a subi une baisse de la fréquentation de l'ordre de 6%, malgré une forte progression de la fréquentation d'étrangers (+51%) engendrant une légère baisse du taux d'occupation.

► La Guyane : interruption de la trajectoire de croissance entamée mi-2006

Le 4^{ème} trimestre 2008, marqué par 11 jours de blocage routier, fait apparaître un net ralentissement de la consommation des ménages. L'investissement des entreprises n'est pas encore touché mais les prévisions se sont dégradées.

Le secteur du BTP a été dynamique suite à plusieurs chantiers d'Etat. Cependant, le secteur industriel favorablement orienté a été perturbé en fin d'année. Comme en 2007, le secteur spatial reste dynamique avec six lancements d'Ariane V.

L'activité du secteur primaire et des industries agroalimentaires s'est stabilisée après 18 mois de dégradation. La filière bois a connu un rebond d'activité.

Enfin, l'activité touristique a subi une forte hausse de la fréquentation, de l'ordre de 25%, essentiellement due au tourisme d'affaires engendré par la présence de l'Agence Spatiale Européenne à Kourou.

► La Réunion : décélération de l'économie en fin d'année

Suite à une croissance soutenue en 2007 (+4,4 points de PIB), la conjoncture économique 2008 a été défavorable, en particulier au cours du 2nd semestre. L'inflation s'établit à +3% en moyenne annuelle (contre +1,4% en 2007). La consommation et l'investissement affichent une nette dégradation en fin d'année. La consommation des ménages s'est nettement affaiblie au 4^{ème} trimestre 2008. D'autre part, les importations ont diminué en octobre et novembre (respectivement de -4,1% et de -10,2%) pour la première fois depuis 2006 tandis que les exportations ont chuté encore plus lourdement (-34,6% en octobre et -38% en novembre).

L'ensemble des secteurs, à l'exception de l'agriculture et du tourisme, est touché par ce ralentissement. Le secteur du BTP est directement impacté par les incertitudes : probable perte de 40% de l'activité. La saison touristique 2008 affiche des résultats satisfaisants, stables par rapport à 2007 (marqué par la fin de l'épidémie de Chikungunya).

En 2008, le secteur primaire a fait preuve d'un certain dynamisme : excellent résultat pour la pêche avec +83% d'exportation, hausse de la production de canne (+12,6%) et de la

production de sucre (+22,6%) contrairement à la campagne 2006/2007 difficile. La production de viande enregistre cependant un léger recul.

L'année 2008 a été une année calme au niveau social. La fin d'année 2008 a cependant été marquée par quelques perturbations sociales dont une grève des transporteurs.

► Perspectives 2009

La fin de l'année 2008 et le 1^{er} trimestre 2009 ont été marqués par des événements sociaux importants dans les quatre DOM. La Guyane a souffert d'un mouvement de blocage routier en réaction à la hausse des prix du gasoil, affectant fortement le secteur de l'élevage, et la commercialisation des produits agricoles.

Une grève générale a été déclenchée aux Antilles au 1^{er} trimestre 2009 pour « protester contre la vie chère », paralysant l'économie pendant plusieurs semaines. Cette grève a eu des effets notables sur l'économie agricole de la Guadeloupe et de la Martinique. La Réunion a elle aussi connu un mouvement de grève au 1^{er} trimestre 2009, mais de plus courte durée.

Ces événements auront des effets certains sur l'économie agricole des DOM en 2009.

2.1.2 Environnement agricole et climatique

► Le contexte agricole en 2008

La conjoncture mondiale en 2008 a été marquée par un important retournement des marchés céréaliers et oléagineux. En effet, leur plus forte disponibilité a entraîné un net repli des cours de ces matières premières après la flambée des prix sur la campagne 2007/2008. Pour la majorité des autres marchés, le contexte de production souvent déficitaire a entraîné une progression des prix. Pour l'ensemble des secteurs, ces niveaux de prix s'accompagnent d'un net renchérissement des coûts de production.

Au 2nd semestre 2008, la forte hausse des coûts de production observée tant en métropole que dans les DOM a été ralentie par la baisse des coûts des carburants. Le repli des coûts semble être plus tardif pour les engrais et l'alimentation animale qui pèse fortement sur les élevages notamment hors-sol. En outre, les cours du lait ont subi une forte diminution après la flambée des prix de l'année 2007.

Pour les industries agroalimentaires, la baisse d'activité a commencé au 1^{er} trimestre et s'est accentuée au 2^{ème}, alors que la consommation des ménages se réduisait et que les échanges extérieurs ralentissaient. Plus particulièrement, l'industrie des boissons a été pénalisée par la crise économique et un été 2008 pluvieux défavorable à la consommation.

Les mutations structurelles des exploitations agricoles des DOM se poursuivent, voire s'accroissent, avec le contexte de crise actuelle, ayant pour conséquence la diminution du nombre d'exploitations agricoles et une hausse des surfaces moyennes par exploitation.

Les tendances générales qui se dégagent sont : une augmentation des surfaces en légumes frais (+20% sur l'ensemble des DOM entre 2005 et 2007), du cheptel ovin/caprin (+10% sur l'ensemble des DOM entre 2005 et 2007) et une diminution du cheptel bovin (-5% sur l'ensemble des DOM entre 2005 et 2007).

Tableau 3 - Données générales sur les filières agricoles des DOM et de la métropole

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM	Métropole
Surface agricole utilisée (ha)						
2007	34 794	25 333	16 943	44 033	121 103	27 355 824
2005	35 530	26 033	16 050	43 641	121 254	27 469 689
Superficie boisée (ha)						
2007	63 448	39 970	N.D.	99 929	N.D.	16 984 317
2006	64 688	42 529	7 510 380	98 285	7 715 882	16 973 407
Cultures industrielles (ha)						
2007	14 364	3 663	157	25 124	43 308	2 722 428
2005	13 786	3 716	167	25 746	43 415	2 496 519
- dont Canne à sucre (ha)						
2007	14 240	3 583	129	24 631	42 583*	-
2005	13 614	3 645	141	25 279	42 679	-
Légumes frais (y compris fraises et melons) (ha)						
2007	1 557	1 662	331	1 602	5 152	234 996
2005	1 334	1 414	237	1 287	4 272	240 342
Fleurs et plantes ornementales (ha)						
2007	103	N.S.	N.S.	N.S.	103	8 618
2005	N.S.	104	N.S.	83	187	8 486
Cultures permanentes entretenues (ha)						
2007	N.D.	6 653	2 036	3 104	11 793	207 279
2005	3 118	7 813	2 076	2 887	15 894	215 768
- dont Bananes (fruit) (ha)						
2007	1 900	5 991	244	562	6 797*	-
2005	2 189	7 141	216	550	10 096	-
- dont Autres fruits tropicaux y compris agrumes (DOM) (ha)						
2007	599	618	1 573	2 061	4 851	-
2005	572	569	1 648	2 040	4 829	-
Nombre de têtes						
<i>Bovins</i>						
2007	48 866	20 995	9 303	34 403	113 567	19 350 470
2005	53 634	21 915	10 019	34 515	120 083	19 131 762
<i>Ovins-Caprins</i>						
2007	21 239	N.S.	2 685	24 280	48 204	9 754 857
2005	20 528	N.S.	3 243	20 141	43 912	10 103 942
<i>Porcins</i>						
2007	14 538	9 391	3 542	77 638	105 109	14 282 954
2005	15 576	9 354	5 597	72 688	103 215	14 792 818
<i>Volailles</i>						
2007	N.D.	273 115	85 243	2 267 277	2 625 635	275 782 945
2005	295 176	261 466	100 852	1 980 239	2 637 733	283 326 644

Source : Agreste Enquête Structure 2005 et 2007. (*) Les données issues de l'enquête de structure sont sensiblement différentes des données issues des statistiques agricoles annuelles.

Le chiffre d'affaires de la production agricole de l'ensemble des DOM est globalement stable (+2,15% entre 2005 et 2007) à 998 M€ dont 80% réalisés par la production végétale.

Tableau 4 - Valeur de la production agricole des DOM et de la métropole

M€	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM	Métropole
Montant de la production agricole finale						
2007	279	262	123	333	998	65 830
2005	266	253	108	349	977	62 896
dont produits végétaux						
2007	227	234	109	224	794	38 782
2005	212	221	94	245	772	35 170
<i>- dont Canne)</i>						
2007	54	17	0	90	160	0
2006 (2005 N.D.)	47	12	0	111	169	0
<i>- dont Banane)</i>						
2007	47	140	0	5	193	0
2006 (2005 N.D.)	33	136	0	8	177	0
dont produits animaux bruts et transformés						
2007	46	26	13	105	190	23 736
2005	48	30	14	100	192	24 566
dont production secondaire de l'exploitation						
2007	6	3	0	5	13	3 312
2005	6	3	0	4	13	3 160

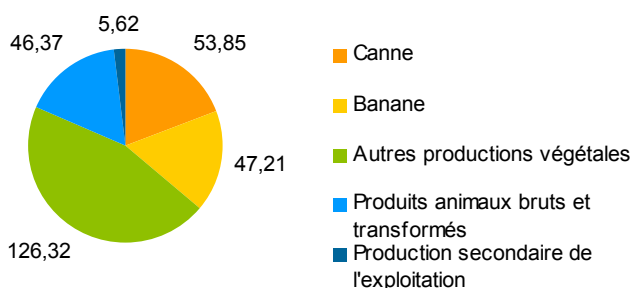
Source : Agreste, Comptes de l'agriculture 2007

► Le contexte agricole en Guadeloupe

La fin de la campagne sucrière 2008 en Guadeloupe enregistre une diminution de la récolte de canne par rapport à l'année 2007 (-15%), liée à la longue sécheresse de 2007 qui s'est poursuivie au-delà de la récolte.

La sécheresse de 2007 et le passage du cyclone Dean ont contraint la reprise des cultures à cycle long telles que les plantations de banane. Les exportations de bananes du 1^{er} trimestre 2008 sont restées faibles pour ne revenir à leur niveau de 2006 et 2007 que courant mai.

D'un point de vue structurel, la diminution du nombre d'exploitations agricoles (-9% entre 2005 et 2007) et de la SAU totale se poursuit. Le cheptel bovin chute également à 48 000 têtes (-9% par rapport à 2005).

Figure 1 - Chiffre d'affaires de la production agricole de la Guadeloupe en 2007 (M€)

Source : Agreste, Comptes de l'agriculture 2007

► Le contexte agricole à la Martinique

La fin de l'année 2008 a été marquée à la Martinique par l'augmentation du coût de l'alimentation animale qui a contraint les éleveurs à limiter les apports et par la hausse du prix des produits phytosanitaires et des engrais qui a touché les cultures végétales.

Le cyclone Dean passé en août 2007, plus violent qu'en Guadeloupe, a détruit la quasi-totalité des productions végétales, ayant des conséquences à plus long terme pour les cultures à cycle long. La relance des productions à cycle court a été rapide et le niveau de production 2008 correspond à celui observé en 2006. A l'opposé, les productions à cycle long, telle que la banane, ont seulement repris aux mois de mars et avril 2008. L'arrêt de la production pendant plusieurs mois a nécessité un effort de relance conséquent de la filière banane : trouver la capacité financière pour réinvestir, replanter les bananeraies détruites, renouer avec les clients etc. Dans ce contexte, certains exploitants ont cessé définitivement cette activité (la surface de banane s'est réduite de 1 150 ha). L'année 2008 a connu le passage du cyclone Omar avec également des conséquences sur les plantations de banane.

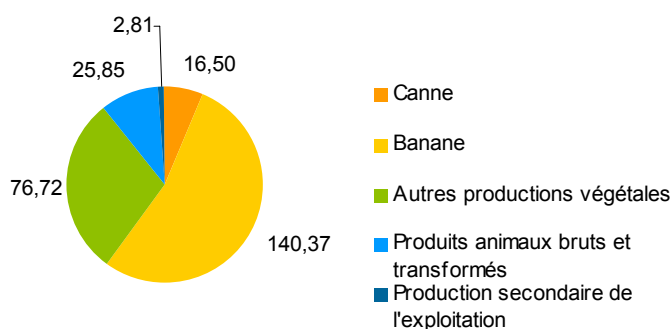
La production animale a été plus difficile en 2008. En effet, la hausse du prix de l'aliment et celle des prix à la consommation ont conduit à une diminution globale de la consommation de viande.

L'activité de l'élevage de volailles s'est modernisée avec la mise en place d'un nouvel abattoir par la coopérative à la fin du 1^{er} trimestre 2008.

Les mois de septembre et octobre 2008 ont été marqués par une pluviométrie surabondante qui a entraîné des pertes non négligeables dans le secteur du maraîchage (notamment en melon et tomate).

D'un point de vue structurel, le nombre d'exploitations se contracte entre 2005 et 2007: en grande culture (-16%) et en bovins viande (-20%). A contrario, l'Otex maraîchage, horticulture croît de 25% sur la même période.

Figure 2 - Chiffre d'affaires de la production agricole de la Martinique en 2007 (M€)



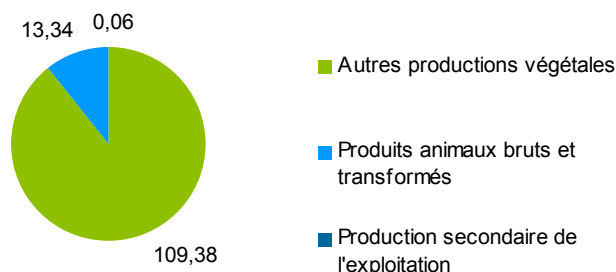
Source : Agreste, Comptes de l'agriculture 2007

► Le contexte agricole en Guyane

Fin 2008, le blocage routier en réaction à la hausse des prix du gasoil a fortement affecté les élevages hors-sol. En effet, la rupture d'approvisionnement en alimentation animale des élevages a mis à mal les exploitations. La production d'œufs n'a pas pu être stockée et réfrigérée pendant quatre semaines et a dû être détruite. La commercialisation des produits maraîchers a également pâti du blocage routier.

D'autre part, le coût du fret continue de peser sur les charges des exploitants, notamment pour l'importation de reproducteurs porcins. Enfin, le pic pétrolier du 1^{er} semestre 2008 a également entraîné le doublement du coût des intrants, notamment des engrais.

Figure 3 - Chiffre d'affaires de la production agricole de la Guyane en 2007 (M€)



Source : Agreste, Comptes de l'agriculture 2007

► Le contexte agricole à la Réunion

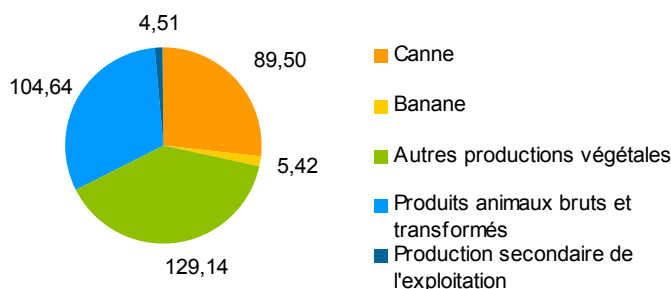
Le secteur agricole à la Réunion a été marqué par une hausse importante du prix des matières premières, en particulier du pétrole, dont le fléchissement n'a été initié que fin 2008, et par la hausse du fret.

En 2008, la valeur de la production agricole a augmenté de 11,4%. Cette hausse est liée pour l'essentiel à la filière végétale en progression de plus de 13 M€ pour la canne et de 7 M€ pour les fruits et légumes. Malgré la baisse des quantités de viande produites, la valeur des productions animales progresse également à hauteur de 3 M€ soulignant une meilleure valorisation de la production.

La production de fruits et légumes a bénéficié de bonnes conditions climatiques contrairement à l'année 2007 marquée par le cyclone Gamède, l'éruption du Piton de la Fournaise et des déficits hydriques. Les surfaces en légumes frais ont augmenté de 25% entre 2005 et 2007. En outre, la récolte de canne à sucre retrouve des volumes proches de la moyenne décennale avec 1,77 millions de tonnes. La filière fruits a subi une diminution des exportations : ananas, litchis pèi, mangues pèi et fruits de la passion. La principale cause réside dans la hausse du fret aérien début 2008 (la surcharge fuel payée par les producteurs exportateurs passe de 0,13€/kg à 0,6€/kg en 2 ans).

La collecte de lait est en léger recul (-5,6%) entre 2007 et 2008 suite à la diminution du cheptel laitier. Néanmoins, la production de fromage observe une croissance soutenue (+8,8%).

Figure 4 - Chiffre d'affaires de la production agricole de la Réunion en 2007 (M€)



Source : Agreste, Comptes de l'agriculture 2007

2.2 Modifications du POSEI France applicables pour l'année de réalisation 2008

2.2.1 Modifications du POSEI France applicables à partir du 1^{er} janvier 2008

Régime spécifique d'approvisionnement

Les contingents ont été adaptés en 2008 : les contingents ouverts pour les produits importés depuis les pays tiers ont été fortement augmentés pour tous les départements.

Des précisions ont été apportées d'une part concernant l'enregistrement et le maintien de l'agrément des opérateurs et d'autre part concernant la constitution des dossiers de demande d'aide.

Mesures en faveur des productions agricoles

▶ Mesure « Structuration de l'élevage »

Programme Guadeloupe

■ Aides aux éleveurs

Les conditions générales permettant aux producteurs de bénéficier de ces aides ont été simplifiées pour améliorer leur accessibilité. Par ailleurs, ces aides ont été ouvertes à l'ensemble des producteurs de petits ruminants, afin d'inclure la filière ovine.

■ Aide d'incitation à l'organisation

- Filière bovine : abaissement du seuil minimum du taux d'utilisation de l'insémination artificielle au sein du troupeau pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'insémination artificielle,
- Filière petits ruminants : revalorisation du montant de l'aide,
- Filières cunicole, porcine et avicole : conditionnement de l'aide à un pourcentage minimum d'apport au groupement de producteurs et modulation de l'aide en fonction de ce niveau d'apport,
- Mise à jour de la liste des partenaires de l'action.

■ Aide à l'amélioration de la productivité

- Filière cunicole : revalorisation du montant de l'aide,
- Filière porcine : abaissement du seuil d'éligibilité (nombre de porcelets/truie/an) pour l'aide à l'amélioration de la productivité numérique.

■ Aide à l'achat de reproducteurs sélectionnés localement

- Ouverture de l'aide aux brebis de la race « Martinik ».

■ Aides aux structures d'élevage

- Modification du mode de calcul de l'aide au classement et à la valorisation de la viande qui devient une aide forfaitaire indexée sur le poids de carcasse découpée ou transformée.

Programme Martinique

- Aides forfaitaires en faveur d'une production compétitive et de qualité
 - Précisions des conditions générales d'éligibilité.
- Aides forfaitaires aux différentes filières
 - Bovins viande : mise en conformité de la grille de classement avec la grille EUROP, adaptation de la grille aux races locales, introduction de la limitation du taux de renouvellement du troupeau à 20% pour pouvoir bénéficier de l'aide,
 - Ovins et caprins : non cumul des aides plancher par animal sevré ou engraisé dans un même élevage et élargissement de l'aide aux ovins dont le poids est supérieur à 11kg,
 - Porcins : la classification EUROP devient la classification utilisée pour le calcul de l'aide,
 - Volailles : introduction d'un pallier supplémentaire dans le plafonnement de l'aide,
 - Lapins : l'unité « lapereaux par cage mère par année civile » est remplacée par « lapereaux par cage mère sur les 12 derniers mois » afin de permettre un paiement semestriel.
- Aides à l'accompagnement à la mise en marché
 - Aides à la valorisation de la production par la découpe et la transformation : éligibilité du lait transformé,
 - Aide à la mise en marché : l'aide est rendue disponible pour les actions de promotion (avec enveloppe financière indicative).
- ▶ Mesure « Diversification des productions végétales »
- Aides à la commercialisation des productions locales
 - Introduction de la possibilité de dépôt de demandes semestrielles.
- Aides à la culture de géranium et de vétiver
 - L'aide est de 3 000 €/ha au cours des trois premières années (au lieu des deux premières années dans la version précédente) puis décroît de 20% par an pendant les deux années suivantes.
- Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à la Réunion
 - Cette aide est prolongée au moins pendant l'année 2008.

2.2.2 Modifications du POSEI France applicables uniquement pour l'année de réalisation 2008

Mesures en faveur des productions agricoles

- ▶ Mesure « Structuration de l'élevage »
- Programmes Martinique et Réunion

A la fin de l'année 2007, les éleveurs ont commencé à subir les premiers effets négatifs du renchérissement des coûts des matières premières entrant dans l'alimentation animale.

Pour éviter de voir des gains de compétitivité absorbés par l'élévation des coûts des intrants intervenant dans les productions animales, les autorités françaises ont autorisé les filières élevage concernées à prendre des dispositions pour compenser partiellement les effets négatifs des hausses constatées.

A ce titre, les autorités françaises ont notifié à la Commission européenne une augmentation des taux unitaires dans la limite de 20% pour l'année civile 2008 pour les aides forfaitaires aux différentes filières d'élevage du Programme Martinique et pour les aides Cœur pays et l'aide à la production de lait du Programme Réunion.

Par ailleurs, les autorités françaises ont notifié à la Commission européenne une augmentation du taux de certaines aides de +20% pour le Programme Guadeloupe pour le 4^{ème} trimestre de l'année 2008 uniquement et pour les actions « Aide à l'incitation à l'organisation », « Aide au transport et à la collecte pré et post abattage » et « Aide au classement et à la valorisation de la viande ».

2.3 Adaptations au titre des circonstances exceptionnelles

- ▶ Adaptation de la mesure « Banane » suite au passage du cyclone Dean aux Antilles

Le cyclone Dean, d'intensité 2 sur les Antilles et jusqu'à 5 dans la mer Caraïbe, avec des vents soufflant de 160 à 190 km/h, a frappé les Antilles françaises en août 2007. Les plantations de banane ont été fortement abîmées (destruction de 100% des bananeraies à la Martinique et de 65% en Guadeloupe). Le programme a été adapté en conséquence (application du § 3.6.3 « Force majeure et circonstances exceptionnelles » du chapitre V « Filière banane » du POSEI France) pour prendre en compte les baisses de rendements. Un coefficient de 0,5 a été affecté aux seuils d'éligibilité du programme POSEI France car le cyclone Dean est passé en milieu d'année.

Par ailleurs, une avance de paiement de l'aide a été versée exceptionnellement le 16 octobre 2008 à hauteur de 50%, ce qui a permis d'alléger la trésorerie des exploitants dont les plantations avaient été détruites. Le solde de l'aide a été versé le 1^{er} décembre.

- ▶ Modifications des dates de dépôts des dossiers

Début 2009, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique ont été confrontés pendant plusieurs semaines à un conflit social majeur qui a entravé le fonctionnement normal des activités économiques et administratives. Cela s'est traduit en particulier par l'interruption des services postaux et de grandes difficultés de déplacement pour l'ensemble des opérateurs économiques. Par conséquent, les autorités locales ont éprouvé de très lourdes difficultés à

recevoir et à viser les dossiers des demandes d'aides relatives au POSEI France. Le strict respect de la date limite du dépôt des demandes fixée au 28 février par l'article 25 du Règlement (CE) n° 793/2006 s'est donc avéré incompatible avec les dysfonctionnements constatés dans ces deux départements. Cette situation étant de nature à porter atteinte au droit des agriculteurs de recevoir la totalité de l'aide à laquelle ils peuvent prétendre, la Commission a autorisé pour ces deux départements, en raison de ces circonstances exceptionnelles, de ne pas appliquer pour 2009 ni la réduction de 1% par jour ouvrable ni l'exclusion prévues à l'article 27 du Règlement (CE) n° 793/2006. Seules sont concernées les demandes déposées jusqu'au 31 mars 2009 pour les départements de la Guadeloupe et de la Martinique (Règlement (CE) n° 511/2009 de la Commission du 16 juin 2009).

2.4 Mesures de gestion

Modification des allocations budgétaires par mesure

Pour la campagne 2008 et pour la première fois depuis la mise en œuvre du POSEI France, un dépassement du montant des demandes présentées par les opérateurs par rapport aux allocations budgétaires a été constaté pour les mesures :

- Primes animales ;
- Importation d'animaux vivants ;
- Diversification des productions végétales.

La montée en puissance et le fort dynamisme des filières de diversification animale et végétale expliquent cela. Les sous-réalisations observées pour les mesures « Assistance technique » et « Réseaux de référence » ont permis de modifier les allocations budgétaires par mesure et de répondre seulement partiellement aux demandes enregistrées pour les mesures « Aide à l'importation d'animaux vivants » et « Diversification des productions végétales ».

La fiche financière ainsi modifiée est présentée ci-dessous :

Intitulé de la mesure	Fiche financière initiale 2008	Fiche financière modifiée 2008*
MESURE REGIME SPECIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)		
Régime spécifique d'approvisionnement	20 700 000 €	20 700 000 €
MESURES EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFPA)		
Primes animales	13 400 000 €	13 400 000 €
Importation d'animaux vivants	700 000 €	840 000 €
Structuration de l'élevage	20 100 000 €	20 100 000 €
Diversification des productions végétales	12 500 000 €	12 501 366 €
Canne-Sucre-Rhum	71 300 000 €	71 300 000 €
Banane	129 100 000 €	129 100 000 €
Réseaux de référence	1 000 000 €	978 634 €
Assistance technique	600 000 €	480 000 €
Total MFPA	248 700 000 €	248 700 000 €
TOTAL	269 400 000 €	269 400 000 €

Source : ODEADOM. (*) Après modification notifiée le 2 avril 2009

Application de stabilisateurs

Des taux de réduction des aides (stabilisateurs) ont du être appliqués aux mesures pour lesquelles le montant des demandes éligibles dépassait les allocations budgétaires.

Pour le paiement des aides de la mesure « Primes animales », les montants versés au titre du complément à l'aide au maintien du cheptel de vaches allaitantes pour les veaux nés entre le 1^{ier} octobre 2007 et le 30 septembre 2008 et du complément à la prime à l'abattage ont réduit de 9,1%. Cette réduction n'a pas été appliquée à la « prime aux petits ruminants » (PPR). Ramené à l'ensemble des primes bovines (ADMCA et PAB) ces stabilisateurs correspondent à une réduction de 1,9% en moyenne.

Pour le paiement de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants », la réduction des montants versés à chaque bénéficiaire s'est élevée à 10,04%.

Pour le paiement des aides de la mesure « Diversification des productions végétales », les administrations gestionnaires du POSEI France ont décidé de ne pas appliquer de stabilisateurs aux actions destinées aux productions de plantes à parfum et aromatiques. En effet, ce sont de petites filières en difficulté et que les montants concernés sont très faibles et n'impacteraient pas le niveau du stabilisateur pour les autres aides de la mesure. Pour le paiement des autres actions de cette mesure : aides à la commercialisation des productions locales, aides à la transformation, aides à la commercialisation hors région de production et actions d'accompagnement des filières, la réduction des montants versés à chaque bénéficiaire s'est élevée à 6,41%.

3. Exécution financière

3.1 Synthèse générale par mesure tous DOM

Intitulé de la mesure	Fiche financière modifiée 2008*	Montants payés 2008	Taux d'exécution 2008
MESURE REGIME SPECIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)			
Régime spécifique d'approvisionnement	20 700 000 €	19 601 176 €	94,69%
MESURES EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFPA)			
Primes animales	13 400 000 €	12 569 369 €	93,80%
Importation d'animaux vivants	840 000 €	839 948 €	99,99%
Structuration de l'élevage	20 100 000 €	19 779 394 €	98,40%
Diversification des productions végétales	12 501 366 €	12 491 754 €	99,92%
Canne-Sucre-Rhum	71 300 000 €	71 165 224 €	99,81%
Filière banane	129 100 000 €	129 100 000 €	100,00%
Réseaux de référence	978 634 €	978 269 €	99,96%
Assistance technique	480 000 €	345 302 €	71,94%
Total MFPA	248 700 000 €	247 269 259 €	99,42%
TOTAL	269 400 000 €	266 870 435 €	99,06%

Sources : Fiche financière 2008 ODEADOM, ASP, FranceAgriMer. (*) Après modification notifiée le 2 avril 2009.

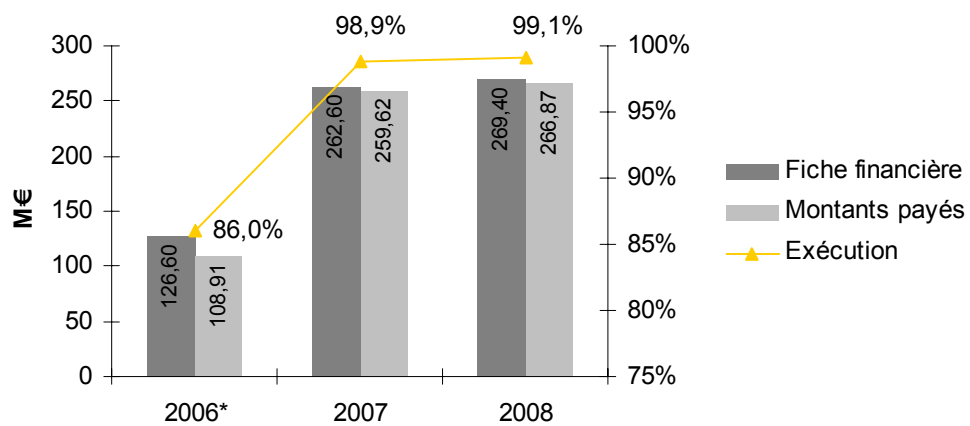
L'exécution financière globale 2008 est très élevée et l'ensemble des mesures présente des taux de réalisation importants. Le programme atteint un fort taux de réalisation. Pour certaines mesures, les demandes d'aide ont même dépassé le niveau des allocations budgétaire.

Ces trois mesures (« Primes animales », « Importation d'animaux vivants » et « Diversification des productions végétales ») le montant des demandes d'aide a été supérieur à l'allocation budgétaire nécessitant de déclencher l'application de stabilisateurs. Par conséquent, l'exécution financière de ces mesures approche les 100%.

Les montants versés sont compris entre 94 et 100% de l'allocation budgétaire pour huit mesures sur neuf, témoignant d'une bonne consommation des aides disponibles.

Seule la mesure relative à l'assistance technique, dont l'allocation budgétaire ne représente que 0,18% du total, présente un taux de réalisation moins important que les autres (72%). En revanche, le taux d'exécution 2008 pour cette mesure s'avère nettement plus élevé que celui des autres années (voir en annexe 7.2) car plusieurs actions transversales programmées ont été exécutées dans le cadre de l'assistance technique.

Figure 5 - Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2008



Source : ODEADOM. *en 2006, la filière banane n'est pas incluse dans les aides du POSEI.

3.2 Synthèse par mesure et par DOM

Le tableau de synthèse présenté ci-dessous détaille pour l'année 2007, les consommations financières (montants payés) par DOM et par mesure :

€	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
REGIME SPECIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)					
MESURE RSA	3 269 654	3 154 169	1 358 365	11 818 988	19 601 176
	16,7%	16,1%	6,9%	60,3%	100%
MESURES EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFFA)					
MESURE Primes animales	3 966 279	2 342 820	2 052 948	4 207 323	12 569 369
ADMCA	3 682 121	1 872 784	1 802 524	2 996 083	10 353 513
PAB	213 160	342 193	216 495	1 140 450	1 912 298
PPR	70 998	127 843	33 928	70 789	303 558
MESURE Importation d'animaux vivants	312 438	412 848	28 262	86 399	839 948
	37,2%	49,2%	3,4%	10,3%	100%
MESURE Structuration de l'élevage	2 384 763	3 990 202	103 429	13 301 000	19 779 394
	12,1%	20,2%	0,5%	67,2%	100%
MESURE Diversification des productions végétales	3 307 379	3 585 663	192 076	5 406 636	12 491 754
Comm. Sur marchés locaux	1 755 613	2 057 958	1 589	2 970 272	6 785 432
Transfor. Fruits et légumes	81 560	571 057	4 018	514 085	1 170 720
Comm. Hors région production	938 944	400 755	186 470	797 864	2 324 033
Actions accompagnement filières	531 262	555 893	0	624 136	1 711 291
<i>Collecte</i>	103 280	133 795	0	185 418	422 493
<i>Transport</i>	177 377	102 162	0	157 629	437 168
<i>Soutien consommation</i>	1 627	153 340	0	7 500	162 467
<i>Semences Réunion</i>	N.A.	N.A.	N.A.	3 614	3 614
<i>Politique qualité</i>	248 978	166 596	0	269 976	685 550
Production de vanille	N.A.	N.A.	N.A.	52 364	52 364
Maintien surfaces plantées vanille	N.A.	N.A.	N.A.	60 335	60 335
Culture géranium et vétiver	N.A.	N.A.	N.A.	261 708	261 708
Production huiles ess. Gér. & Vét.	N.A.	N.A.	N.A.	125 872	125 872
MESURE Canne-sucre-rhum	17 179 408	5 367 362	78 692	48 539 762	71 165 224
	24,1%	7,5%	0,1%	68,2%	100,0%
Industrie sucrière	13 264 000	727 000	N.A.	41 609 000	55 600 000
Transport de canne	2 445 608	524 922	3 581	6 930 762	9 904 873
Transformation en rhum agricole	1 469 800	4 115 440	75 111	N.A.	5 660 351
MESURE Banane	30 857 656	98 242 344	N.A.	N.A.	129 100 000
	23,9%	76,1%			100%
SOUS-TOTAL MFFA hors réseaux de référence et assistance technique	58 007 923	113 941 238	2 455 408	71 541 120	245 945 688
	23,6%	46,3%	1,0%	29,1%	100%
MESURE Réseaux de référence					978 269
MESURE Assistance technique					345 302
Réalizations informatiques					135 417
RAE 2007					75 351
Etude coûts d'approvisionnement					88 355
Manuel utilisateur					46 179
TOTAL MFFA					247 269 259
TOTAL POSEI France					266 870 435

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer.

4. Résultats par mesure

Note : Les indicateurs du POSEI France sont signalés dans le corps des tableaux qui suivent et sont surlignés par la couleur rose.

4.1 Régime spécifique d'approvisionnement

Note : Les bilans d'approvisionnement du régime spécifique d'approvisionnement sont établis par DOM.

Description de la mesure

La situation géographique des DOM (éloignement, insularité et ultrapériphéricité) entraîne des surcoûts importants pour l'approvisionnement de ces régions en matières premières et intrants pour l'agriculture par rapport à la métropole. Ces surcoûts constituent un frein au développement de l'activité des opérateurs locaux et handicapent leur compétitivité. Le régime spécifique d'approvisionnement vise à alléger ces surcoûts en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées par ordre de priorité : à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

Dans le but de soutenir les industries de transformation, une aide à la tonne est octroyée aux industries qui importent depuis l'Union européenne certains produits rentrant dans la composition des aliments pour animaux et des produits de l'alimentation humaine.

Par ailleurs, les opérateurs ont la possibilité de s'approvisionner auprès de pays tiers en bénéficiant d'une exonération de droits de douane, dans la limite des contingents fixés par le programme.

En l'absence d'industriel de l'alimentation du bétail en Guyane, les opérateurs guyanais ont la possibilité de bénéficier du RSA pour des produits finis destinés à l'alimentation du bétail (et non pas seulement pour les matières premières).

Dans la limite de plafonds fixés à l'annexe 2 du règlement n° 793/2006 de la Commission européenne, les opérateurs peuvent réexporter des produits transformés ayant bénéficié du RSA vers les pays tiers sans avoir à rembourser les aides dont ils ont bénéficié pour importer la matière première.

Rappel des objectifs

Le RSA participe à la réalisation de trois objectifs opérationnels du POSEI France :

- l'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import substitution des produits végétaux et animaux ;
- le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- la création locale de valeur ajoutée à partir de produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles.

Les objectifs propres au RSA définis dans le POSEI France sont les suivants :

- Alimentation animale
 - Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées,
 - Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à l'environnement régional, voire international, où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres.
- Alimentation humaine (actions en faveur des industries agroalimentaires)
 - Permettre aux industries agroalimentaires des DOM l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité sanitaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine,
 - Participer au maintien de l'emploi par la transformation sur place de ces produits importés. Les industriels des DOM proposent aux consommateurs des niveaux de prix abordables et développent de nouveaux marchés au niveau local, dans un environnement économique très concurrentiel.
- Opérations de réexpédition et/ou de réexportation (commerce régional)
 - Permettre par des opérations de réexpédition et/ou de réexportation, aux industriels de réaliser des économies d'échelle abaissant leurs coûts de production et de participer également au maintien de l'emploi.
- Intrants et semences
 - Permettre le développement des productions maraîchères nouvelles à partir de plants et de semences certifiés.

Bilan physique et financier

■ Origine UE

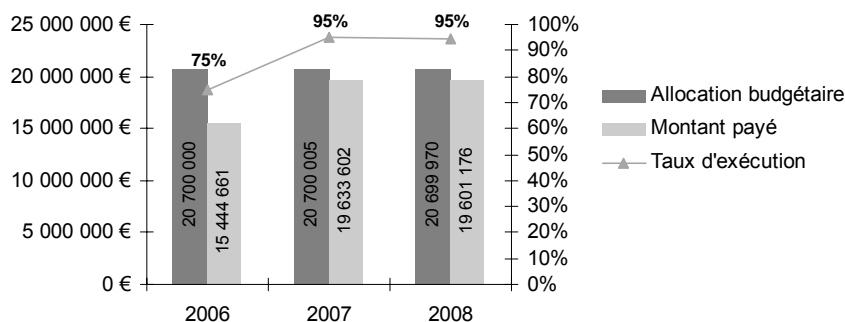
Tableau 5 - Exécution financière du RSA par DOM de 2006 à 2008

	€	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
2008	Montant prévisionnel	3 730 000	3 539 470	1 408 450	12 022 050	20 699 970
	Montant payé	3 269 654	3 154 169	1 358 365	11 818 988	19 601 176
	Taux d'exécution financière	88%	89%	96%	98%	95%
2007	Montant prévisionnel	3 395 000	3 539 500	1 408 450	12 357 050	20 700 000
	Montant payé	3 038 099	3 105 318	1 229 699	12 260 486	19 633 602
	Taux d'exécution financière	89%	88%	87%	99%	95%
2006	Montant prévisionnel	3 605 000	3 539 500	1 408 450	12 147 050	20 700 000
	Montant payé	2 277 709	2 277 631	593 107	10 296 214	15 444 661
	Taux d'exécution financière	63%	64%	42%	85%	75%

Source : ODEADOM

La consommation de l'allocation budgétaire destinée au régime spécifique d'approvisionnement en 2008 est à nouveau très élevée, avec un taux de réalisation financière global pour les quatre départements de 95% soit 19,6 millions d'euros.

Figure 6 - Exécution financière du régime spécifique d'approvisionnement de 2006 à 2008



Source : ODEADOM

Les bilans RSA ont été revus entre les DOM au mois d'octobre : des quantités prévues pour la Réunion ont été réallouées à la Guadeloupe. Ce transfert a été validé tardivement par la Commission européenne (accusé de réception reçu par les autorités françaises en décembre 2008), en conséquence de quoi les réaffectations n'ont pu être utilisées, ce qui a impacté le taux d'exécution financière de la mesure.

■ Origine pays tiers

L'année 2008 est marquée par une ouverture massive des contingents à l'importation des produits issus des pays tiers exonérés de droits de douanes. Ils ont été augmentés en quantité de 115%, avant tout pour les céréales. En effet, l'augmentation des quantités pour les céréales représente 94% de l'augmentation totale (+71 272 t). Cependant, l'augmentation de ces contingents a peu été utilisée (cf. parties « Bilan physique et financier par DOM »).

Renseignements des indicateurs du POSEI France

Tableau 6 - Indicateurs du POSEI France pour le RSA

Indicateurs du POSEI France relatifs au RSA - Tous DOM		2007	2008
Produits destinés à l'alimentation animale			
	Volume importé par opérateur bénéf. RSA (t) (1)	202 232	206 479
	Volume vendu (importé et fabriqué) par opérateur bénéf. RSA (t) (1)	309 627	292 394
Produits destinés à l'alimentation humaine			
Céréales	Production de farine (t) (1)	42 381	38 801
	Prix de la farine (indice annuel pondéré INSEE - moyenne des 4 DOM - Base 100 année 1998) (2)	123	135
Total produits (Huile, F&L transformés, Prod. Lait.) hors céréales	Volume de produits transformés sur place (t) (1)	117 992	116 431
	Importation totale produits hors céréales bénéficiant du RSA (t) (3)	13 752	15 340
	Importation totale produits hors céréales sans RSA (t) (1)	11 033	9 415
	Importation totale des produits hors céréales (t) (1)	24 785	24 755
	Prix au consommateur DOM (indice annuel pondéré INSEE - moyenne des 4 DOM - Base 100 année 1998) (2)	125	137
	Prix au consommateur métropole (indice annuel pondéré INSEE - Base 100 année 1998) (2)	121	124
	Nombre de personnes employées par les IAA (1)	1 514	1 520
Intrants			
	Volume importé ayant bénéficié du RSA (t) (3)	26,4	23
Commerce régional			
	Quantités de produits transformés destinés au commerce régional Alimentation animale (t) (3)	7 998	8 202
	Quantités de produits transformés destinés au commerce régional Alimentation humaine (t) (3)	4 254	1 570

Source : (1) Enquête auprès des bénéficiaires du RSA, Ernst & Young 2009, (2) Données INSEE, (3) ODEADOM, (4) Douanes

▪ Enquête réalisée en 2009 auprès des bénéficiaires du RSA :

Une enquête effectuée auprès des 25 principales entreprises bénéficiaires du RSA pour l'année 2008 (représentant près de 90% des aides versées), a permis d'identifier leurs secteurs d'activités et la part du soutien du RSA dans leurs volumes d'approvisionnement et de production.

L'échantillon de bénéficiaires enquêtés représente 97% des volumes de matières premières importées ayant bénéficié du RSA en 2008.

Parmi ces entreprises bénéficiaires du RSA (les activités peuvent se cumuler) :

- 30% d'entre elles vendent des boissons, des nectars et jus de fruits,
- 25% d'entre elles vendent des aliments pour animaux (volailles, bovins, porcins, crevettes ...),
- 15% d'entre elles vendent de la farine de blé,
- 15% d'entre elles vendent des yaourts et du lait,
- 12% d'entre elles vendent de la bière,
- 15% d'entre elles vendent de l'huile, des conserves et de la poudre de lait.

En 2008, les produits de ces entreprises (transformés ou non) issus de matières premières bénéficiant du RSA, se répartissent ainsi (en volume):

- 65% de produits pour l'alimentation animale,
- 17% de produits laitiers pour l'alimentation humaine,
- 9% de céréales pour l'alimentation humaine,
- 7% de préparations à base de fruits ou de légumes pour l'alimentation humaine,
- 2% d'huile pour l'alimentation humaine.

Parmi ces entreprises bénéficiaires du RSA en 2008 :

- 63% des entreprises, ont la totalité de leurs produits finis se composant totalement ou en partie de matières premières bénéficiant du RSA ;
- 26,5% des entreprises, ont 75% à 99% de leurs produits finis se composant de matières premières bénéficiant du RSA ;
- 10,5% des entreprises, ont 15% à 75% de leurs produits finis se composant de matières premières bénéficiant du RSA.

L'ensemble de ces entreprises emploie 1 520 personnes soit plus de 800 ETP (Equivalents Temps Plein).

Entre 2007 et 2008, on observe :

- une stabilité des volumes des produits transformés ou non et bénéficiant du RSA à près de 447 626 t (Volume importé d'aliments pour l'alimentation animale + Total des produits pour l'alimentation humaine) ;
- une augmentation sensible des importations bénéficiant du RSA à base de fruits ou légumes ;
- une augmentation du nombre d'ETP de plus de 15% au sein des entreprises enquêtées bénéficiant du RSA.

■ A partir de l'analyse des Indices des Prix à la Consommation (IPC) relevés par les services de l'INSEE au niveau des DOM, on note les deux points importants suivants :

- entre 2007 et 2008, une augmentation générale de près de 10% du coût des principales denrées alimentaires, allant jusqu'à 17% pour l'huile, mais une stabilité pour les fruits et légumes ;
- un écart qui s'est creusé entre la métropole et les DOM, pour les produits transformés (hors céréales), passant de +4% à plus de +10%. Ceci est attribuable pour une grande partie à l'augmentation des coûts d'importation des produits en provenance de l'Union européenne.

■ Les enseignements issus de l'étude sur les coûts d'approvisionnement dans les DOM :

L'étude sur les coûts d'approvisionnement dans les DOM, réalisée dans le cadre de la mesure assistance technique (Cf. Partie 4.2.4., paragraphe « Descriptif des projets réalisés dans le cadre de l'assistance technique en 2008 »), donne des informations intéressantes sur le niveau des aides RSA par rapport aux coûts d'importation. Les conclusions de l'étude sont rappelées ci-dessous. Le résumé complet de l'étude est disponible en annexe 7.3.

Cette étude commanditée par le MAP, le MIOMCT et l'ODEADOM et réalisée fin 2008 avait pour objectif de mesurer l'impact de la hausse du coût du fret et des cours de certaines matières premières sur l'économie agricole des DOM mais elle a aussi été l'occasion de

mesurer la proportionnalité des aides RSA et leur proportionnalité par rapport aux surcoûts d'approvisionnement.

L'étude s'est déroulée en deux phases :

- Analyse de l'évolution des coûts des matières premières pour l'approvisionnement local depuis le 1^{ier} janvier 2006, en comparaison avec la métropole et avec un examen du dispositif RSA ;
- Mise au point d'une proposition de dispositif de suivi des surcoûts et d'observation des prix, dit « observatoire des coûts » pour les matières premières et les produits finis ciblés par le RSA.

Des missions sur place ont été effectuées afin de s'entretenir avec l'ensemble des acteurs concernés et de réunir les données nécessaires.

L'étude a montré des surcoûts variables selon les matières premières importées et selon les destinations, avec des évolutions récentes également variables mais presque toujours à la hausse.

L'analyse des surcoûts fait ressortir un surcoût moyen « net de RSA » (déduction faite de l'aide RSA) toujours positif et croissant sur les dernières années (l'aide RSA étant stable). Le RSA permet de palier en partie les surcoûts d'approche, alors que d'autres surcoûts non couverts sont observés.

L'étude présente également des pistes pour un observatoire des coûts d'approvisionnement selon le mode de transport avec un suivi plus spécifique pour les matières premières destinées à l'alimentation du bétail (compte tenu de l'importance des produits destinés à l'alimentation animale dans le dispositif RSA et de l'importance de la problématique du coût de l'alimentation animale).

L'étude devrait se poursuivre en 2009 avec la mise en place et l'activation de l'observatoire afin de disposer de données représentatives des surcoûts avec reconstitution des données depuis 2006.

Données physiques

Tableau 7 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA

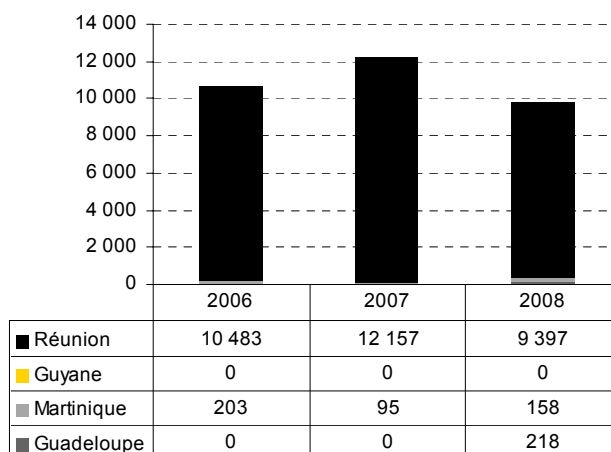
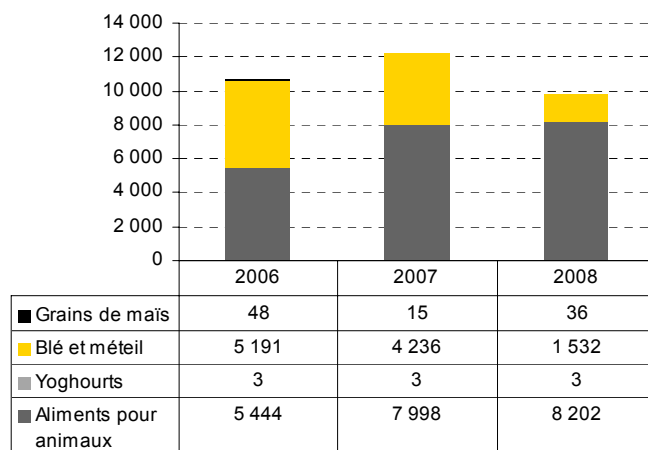
t	2006	2007	2008	2006	2007	2008
	Origine UE			Origine Pays tiers		
Céréales	279 191	287 404	286 277	0	0	6 323
Autres produits	92	1 413	1 885	0	0	0
Huiles végétales	5 475	6 076	4 789	3 900	3 920	4 295
Préparations de fruits	2 209	3 632	3 331	50	76	560
Produits laitiers	169	2 604	5 311	0	0	0
Intrants, semences et plants	0	26	23	0	0	0
Riz	N.A.	N.A.	N.A.	41 790	48 055	32 809
TOTAL	287 136	301 155	15 339	45 740	52 051	43 957

Source : ODEADOM.

L'essentiel des importations en provenance de l'Union européenne bénéficiant d'une aide du RSA porte sur les céréales (pour l'alimentation humaine et animale), tandis que les

importations en provenance des pays tiers sont majoritairement le riz à destination de la Réunion.

Figure 7 - Quantités réexportées par produit (haut) et par DOM (bas) (en t)



Source : ODEADOM

Concernant la réexportation de produits transformés, il s'agit principalement d'aliments pour animaux et de farine de blé et méteil transformés à la Réunion. La Réunion concentre l'essentiel des réexportations, tandis que la Guadeloupe et la Martinique amorcent timidement les réexportations.

Bilan physique et financier Guadeloupe

Bilan par groupe de produits

474 certificats d'importation ont été délivrés à 3 opérateurs, marquant une légère progression par rapport à l'année 2007.

Tableau 8 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA en Guadeloupe

Groupe de produits	Contingent (t)	Quantité aidée (t)	Taux de réalisation	Montant prévu 2008 (€)	Montant payé 2008 (€)	Taux d'exécution fin.	Contingent (t)	Quantité réalisée (t)	Taux réalisation
	Origine UE						Origine pays tiers		
Céréales	56 240	50 012	88,9%	2 952 600	2 625 617	88,9%	16 872	0	0,0%
Autres produits	1 500	1 418	94,5%	180 000	170 184	94,5%	450	0	0,0%
Huiles végétales	270	267	98,8%	32 400	32 008	98,8%	105	0	0,0%
Préparations de fruits et de légumes	1 300	1 019	78,4%	455 000	347 049	76,3%	300	43	14,2%
Produits laitiers	1 100	998	90,8%	110 000	94 795	86,2%	270	0	0,0%
TOTAL	60 410	53 714	88,9%	3 730 000	3 269 654	87,7%	17 997	43	0,2%

Source : ODEADOM

Pour la première année, 218 t d'aliments pour animaux ont été réexportées au titre du commerce régional.

Analyse des données pour la Guadeloupe

La consommation financière pour la Guadeloupe est en progression de 10% par rapport à l'année 2007, attribuable à l'augmentation des contingents d'importation de céréales, de produits laitiers et de préparation de fruits. Le taux d'exécution financière reste relativement stable à 87,7%.

Les quantités de produits en provenance de l'UE pour lesquels l'aide est demandée sont en progression par rapport à l'année 2007 (plus de 3 000 t supplémentaires importées, soit +6% d'augmentation). Une réunion du comité local du RSA en avril 2008 a fait le point sur l'utilisation des contingents et a mis en exergue l'insuffisance des contingents pour les préparations de fruits et la poudre de lait.

A partir de 2008, les opérateurs sont incités à importer en priorité depuis les pays tiers. Pour accompagner cette nouvelle orientation, des contingents supplémentaires ont été mis en place pour les importations de pays tiers. Le contingent de céréales importées sans droits de douane est passé de 700 t en 2007 à 16 872 t en 2008.

Malgré la hausse importante des contingents ouverts pour les produits importés depuis les pays tiers exonérés de droits de douane (de 700 t à 17 997 t), ils ont peu été utilisés (seulement 43 t de préparations de fruits et légumes).

Faits marquants de l'année 2008 ayant eu un impact sur la réalisation de la mesure

Les événements sociaux dans les ports de la métropole liés à la hausse des prix du carburant au 1^{er} semestre 2008 ont provoqué des difficultés d'approvisionnement du département en huile.

En fin d'année, des réallocations de contingent ont été accordées à la Guadeloupe mais les nouveaux bilans ont été validés tardivement par la Commission. Les réaffectations n'ont donc

pas pu être utilisées, ce qui explique la sous-utilisation des quantités finales attribuées à la Guadeloupe.

Conclusion et perspectives 2009

Compte tenu de la progression de la filière volailles en Guadeloupe, une demande a été déposée pour augmenter les contingents de céréales et d'huile à respectivement 58 000 et 300t. Par ailleurs, le contingent pour les produits pour l'alimentation du bétail est porté à 2 500t.

Bilan physique et financier Martinique

Bilan par groupe de produits

501 certificats d'importation ont été délivrés à 7 opérateurs, marquant une légère progression par rapport à l'année 2007, malgré le retrait d'un opérateur.

Tableau 9 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA en Martinique

Groupe de produits	Contingent (t)	Quantité aidée (t)	Taux de réalisation	Montant prévu 2008 (€)	Montant payé 2008 (€)	Taux d'exécution financière	Contingent (t)	Quantité réalisée (t)	Taux de réalisation
	Origine UE						Origine pays tiers		
Céréales	53 548	49 470	92,4%	2 811 270	2 597 153	92,4%	16 500	0	0,0%
Autres produits	1 135	467	41,1%	136 200	55 752	40,9%	150	0	0,0%
Huiles végétales	350	243	69,5%	42 000	28 045	66,8%	105	0	0,0%
Préparations de fruits et de légumes	1 000	935	93,5%	350 000	325 887	93,1%	1 000	471	47,1%
Produits laitiers	2 000	1 473	73,7%	200 000	147 331	73,7%	600	0	0,0%
TOTAL	58 033	52 588	90,6%	3 539 470	3 154 169	89,1%	18 355	471	2,6%

Source : ODEADOM

Par ailleurs, 3,3 t de yaourts et 150 t d'aliments pour animaux ont été réexportés dans le cadre du commerce régional.

Analyse des données pour la Martinique

Les contingents d'importations en provenance de l'Union européenne du groupe de produits « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » ont augmenté par rapport à 2007 (+127%). Cette hausse est compensée par une légère baisse du contingent prévu pour les céréales (-3%). Au global, la quantité et le montant prévisionnel restent stables. Le taux de réalisation financière est de 89,1% (produits en provenance de l'Union européenne), du fait principalement de l'utilisation des contingents « céréales » et « préparations de fruits ».

Les contingents d'importations depuis les pays tiers exonérés de droits de douane ont été fortement augmentés sans pour autant être utilisés. Il s'agit d'une nouvelle possibilité pour les opérateurs qui continuent toutefois de s'approvisionner depuis l'Union européenne. Le taux de réalisation des contingents en provenance des pays tiers exonérés de droits de douane n'est que de 3%, malgré un taux de réalisation de 47% pour les préparations de fruits et légumes. Les opérateurs n'ont pas sollicité ces contingents pour les autres groupes de produits.

Les opérateurs considèrent que le contingent du poste « gluten - aliment pour animaux » est insuffisant et devrait être augmenté à 1 000 t (soit une augmentation de 100%).

Conclusion et perspectives 2009

De nouveaux produits sont éligibles au RSA pour l'année 2009, à savoir les produits du code douanier 2308 (« matières végétales et déchets végétaux, non dénommés par ailleurs »).

Bilan physique et financier Guyane

Bilan par groupe de produits

653 certificats d'importation ont été délivrés à 8 opérateurs, marquant une progression de 20% par rapport à l'année 2007, malgré le retrait de deux opérateurs.

Tableau 10 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA en Guyane

Groupe de produits	Contingent (t)	Quantité aidée (t)	Taux de réalisation	Montant prévu 2008 (€)	Montant payé 2008 (€)	Taux d'exécution financière	Contingent (t)	Quantité réalisée (t)	Taux réalisation
	Origine UE						Origine pays tiers		
Céréales	10 000	9 799	98,0%	1 285 000	1 254 393	97,6%	5 500	0	0,0%
Huiles végétales	5	1	18,0%	600	108	18,0%	2	2	100,0%
Préparations de fruits et de légumes	150	145	96,5%	90 750	86 694	95,5%	45	0	0,0%
Produits laitiers	300	160	53,5%	32 100	17 171	53,5%	90	0	0,0%
TOTAL	10 455	10 105	96,7%	1 408 450	1 358 365	96,4%	5 637	2	0,003%

Source : ODEADOM

Analyse des données pour la Guyane.

Les contingents et montants prévisionnels de 2007 sont maintenus au même niveau en 2008, mais la réalisation progresse de 10% en quantité et de 12% en valeur. Les contingents de céréales et de préparations de fruits sont pleinement utilisés. La majorité du contingent « préparation de fruits » est utilisée.

Les contingents mis à disposition de la Guyane concernant l'importation de produits issus de pays tiers exonérés de droits de douane ne sont pas utilisés, excepté pour l'huile, dont la quantité importée est 20 fois supérieure au contingent disponible.

Faits marquants de l'année 2008 ayant eu un impact sur la réalisation de la mesure

Les opérateurs guyanais jugent les délais de transmission des demandes d'aide très courts et devenant un obstacle pour bénéficier dans de bonnes conditions des aides disponibles. Ceci se répercute négativement sur le niveau de réalisation de l'aide.

Conclusion et perspectives pour l'année 2009

Les opérateurs souhaitent une augmentation du contingent pour les préparations de fruits, ainsi que le maintien du contingent de lait (malgré l'utilisation des contingents à seulement 50% en 2008), pour le développement prévu de spécialités fromagères. Pour les céréales, se pose la question d'augmenter le contingent, compte tenu de la tendance régulière à la hausse de la demande observée depuis plusieurs années, combinée à l'insuffisance de mise à disposition d'issues de riz du polder de Mana.

Bilan physique et financier La Réunion

Bilan par groupe de produits

792 certificats d'importation ont été délivrés à 11 opérateurs, en progression de 18% par rapport à l'année 2007, avec l'agrément de deux nouveaux opérateurs.

Tableau 11 - Quantités importées bénéficiant du dispositif RSA à La Réunion

Groupe de produits	Contingent (t)	Quantité aidée (t)	Taux de réalisation	Montant prévu 2008 (€)	Montant payé 2008 (€)	Taux d'exécution financière	Contingent (t)	Quantité réalisée (t)	Taux réalisation
	Origine UE						Origine pays tiers		
Céréales et autres produits	177 297	176 997	99,8%	10 637 820	10 614 061	99,8%	35 000	6 323	18,1%
Huiles végétales	4 650	4 279	92,0%	534 750	490 684	91,8%	5 500	4 255	77,4%
Préparations de fruits et légumes	1 496	1 232	82,3%	553 520	443 549	80,1%	1 210	47	3,9%
Produits laitiers	2 902	2 679	92,3%	290 200	267 934	92,3%	2 243	0	0,0%
Intrants, semences et plants	48	23	47,9%	5 760	2 760	47,9%	-	-	-
Riz	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	55 000	32 809	59,7%
TOTAL	186 393	185 210	99,4%	12 022 050	11 818 988	98,3%	98 953	43 434	43,9%

Source : ODEADOM. N.A. : Non applicable

1 531 t de farine de blé et méteil, 36 t de grains de maïs, et 7 829 t d'aliments pour animaux ont été réexportés dans le cadre du commerce régional, principalement vers Mayotte. Les réexportations de farine de blé et de farine de méteil se dégradent fortement en 2008 (-63%) en raison de la mise en place d'une minoterie à Madagascar visant à renforcer l'auto-alimentation malgache. Cela constitue une perte importante de débouché pour les productions réunionnaises, qui conservent toutefois le marché mahorais. Les exportations d'aliments pour animaux se maintiennent.

Tableau 12 - Réexportation de produits transformés dans le cadre du commerce régional à La Réunion

Réexportation (t)	2006	2007	2008
Farine de Blé et méteil	4 991	4 144	1 532
Grains de maïs	48	15	36
Ketchup et autres sauces tomates	0	0	0
Bière de malt	0	0	0
Aliments pour animaux	5 444	7 998	7 830

Source ODEADOM

Analyse des données pour la Réunion

Dans leur ventilation, les quantités aidées en 2008 progressent de façon sensiblement différente de celles observées en 2007 entre groupes de produits : le contingent attribué aux produits laitiers a fortement progressé en 2008 (+684%) au détriment des autres groupes de produits « préparations de fruits et légumes » (-18%), « huiles végétales » (-16%) et dans une moindre mesure des céréales (-3%). Dans l'ensemble, les montants prévisionnels restent relativement stables (-3%).

Le RSA bénéficie d'une utilisation optimale à la Réunion et représente 60% des dépenses totales du RSA pour le POSEI France. Le taux de réalisation 2008 pour l'ensemble des produits s'élève à 99%, avec une utilisation de près de 100% pour les céréales. Le faible contingent prévu pour les intrants semences et plants en provenance de l'UE n'est utilisé qu'à 48%.

Les contingents pour les importations issues de pays tiers, à l'instar des autres DOM, ont progressé de 61%, notamment à cause de l'augmentation du contingent pour les céréales en provenance de pays tiers de 35 000 t.

Seul 43,9% du contingent pays tiers a été utilisé, représentant une baisse globale de l'utilisation par rapport à l'année précédente de 16%, principalement attribuable à la faible utilisation du contingent d'importations exonérées de droits de douane pour le riz. La nécessité d'ouvrir un contingent pour les céréales importées depuis les pays tiers a été confirmée en partie, car il a été utilisé à hauteur de 18,1%.

Faits marquants de l'année 2008 ayant eu un impact sur la réalisation de la mesure

Comme pour la Guadeloupe, les réallocations de contingents pour la Réunion en fin d'année ont été validées tardivement et les certificats d'importations ne pouvant être délivrés à titre rétroactif, les contingents réaffectés à la Réunion n'ont pu être utilisés.

Conclusion et perspectives 2009

L'allocation budgétaire du RSA pour 2009 diminue de 2,69% au profit des MFPA. Les contingents par groupe de produits ont été réduits dans cette proportion pour tous les DOM.

Conclusion sur la mesure « RSA » et perspectives 2009, tous DOM

La mesure RSA bénéficie d'un fort taux de réalisation financière car elle répond à la forte demande en matières premières des opérateurs des DOM, à la fois pour l'alimentation animale qu'humaine. Pour 2008, sa réalisation a été affectée par la validation tardive des réallocations de contingents en faveur de la Guadeloupe et de la Réunion, qui n'ont pas pu être utilisées par conséquent.

La réalisation d'une étude sur les coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM (Cf. Annexe 7.3) a montré que le RSA couvre partiellement les surcoûts d'acheminement, qui sont globalement en augmentation ces dernières années.

En raison des fortes demandes enregistrées pour les mesures MFPA l'allocation budgétaire du RSA pour 2009 diminue de 2,69% au profit des MFPA. Les contingents par groupe de produits ont été réduits dans cette proportion pour tous les DOM.

4.2 Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)

4.2.1 Filières de diversification

Les filières dites de « diversification » rassemblent l'ensemble des productions animales et des productions végétales hors canne et banane. Ces productions sont destinées principalement au marché alimentaire local, exceptées certaines d'entre elles qui sont exportées (Ex. ananas, melon, fleurs...).

Interventions en faveur des filières animales

Présentation

Le développement et la structuration des filières animales dans les DOM constituent une priorité stratégique majeure, à laquelle sont dédiées trois mesures en faveur des filières animales : la mesure « Primes animales », la mesure « Importation d'animaux vivants » et la mesure « Structuration de l'élevage ».

Rappel des objectifs

Les mesures en faveur des productions animales participent à la réalisation des objectifs opérationnels du programme POSEI France suivants :

- amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois ;
- développement des filières de diversification organisées et structurées ;
- mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs.

Note : Les objectifs propres à chacune de ces mesures sont rappelés ci-après dans les parties spécifiques à chaque mesure.

Interventions en faveur des filières végétales

Présentation

La mesure « Diversification des productions végétales » est composée de deux volets :

- les aides pour les filières fruits et légumes ;
- les aides pour les filières plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

Rappel des objectifs

La mesure « Diversification des productions végétales » participe à la stratégie globale du programme POSEI France, en visant les objectifs suivants :

- satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ;
- conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison tel que le melon) ;
- augmenter certaines productions, dans le respect de l'équilibre des marchés.

4.2.1.1 Mesure « Primes animales »

Description de la mesure

La France a choisi d'exclure du régime de paiement unique les paiements directs du secteur de la viande bovine, ovine ou caprine octroyés aux agriculteurs des DOM. Cette mesure se compose d'aides directes au sens de la définition figurant à l'article 2 (d) du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil.

Pour la campagne 2008, l'organisme payeur était l'Agence Unique de Paiement⁶ (AUP). Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs détenteurs d'animaux respectant les conditions d'attribution et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs.

Les primes animales comportent trois types d'aide :

- l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) ;
- la prime à l'abattage (PAB) ;
- la prime aux petits ruminants (PPR).

Un complément à l'ADMCA peut être octroyé pour chaque veau d'une vache éligible à l'aide, né sur l'exploitation au cours de l'année civile, à la condition qu'il ait été correctement identifié en application des dispositions réglementaires et maintenu sur l'exploitation pendant une période de 6 mois consécutifs.

Par ailleurs, un complément « gros bovins » peut être ajouté à la prime à l'abattage selon la tranche de poids dans laquelle se situe l'animal.

Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure « Primes animales » tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants (cf. annexe 7.1) :

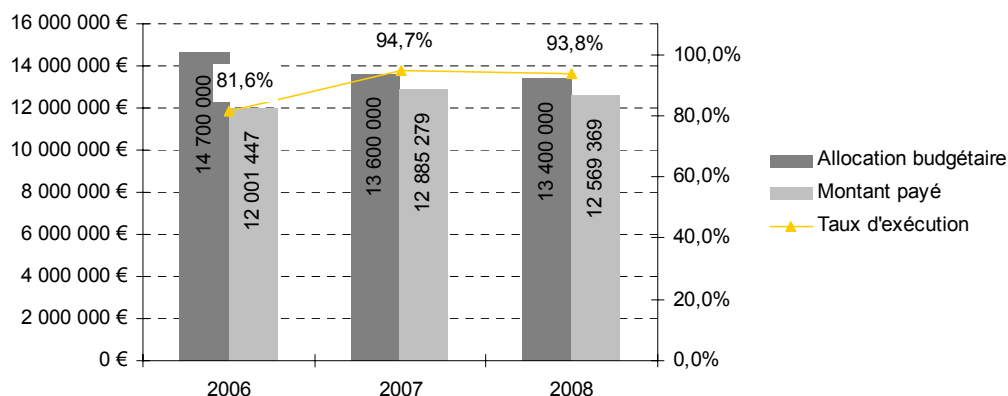
- le développement quantitatif et qualitatif de la production de viande tant bovine, qu'ovine et caprine ;
- l'amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

⁶ Depuis le 1^{er} avril 2009, les paiements de cette mesure sont effectués par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), issue du rapprochement de l'AUP et du CNASEA.

Bilan physique et financier

Chiffres récapitulatifs tous DOM

Figure 8 - Exécution financière de la mesure « Primes animales » de 2006 à 2008



Source : ASP. Extraction au 21 juillet 2009.

Pour l'année de réalisation 2008, les estimations des dépenses calculées début mai 2009 sur la base des demandes reçues et partiellement instruites ont laissé apparaître un risque de dépassement de l'allocation budgétaire de la mesure. Par conséquent, un stabilisateur a été appliqué sur les montants à verser au titre du complément à l'ADMCA pour les veaux et du complément "gros bovin" de la PAB (cf. section 2.4). Il a été établi à 9,1%. Ramené à l'ensemble des primes bovines (ADMCA et PAB), ce stabilisateur correspond à une réduction moyenne de 1,9%. Compte tenu des marges de sécurité prises et des incertitudes sur le montant des compléments au moment du calcul du stabilisateur, les paiements effectifs font apparaître une sous-réalisation de la mesure.

Les données 2008 renseignées dans le présent rapport correspondent aux paiements effectués au 21 juillet 2009.

Tableau 13 - Montants payés par type d'aide pour la mesure « Primes animales »

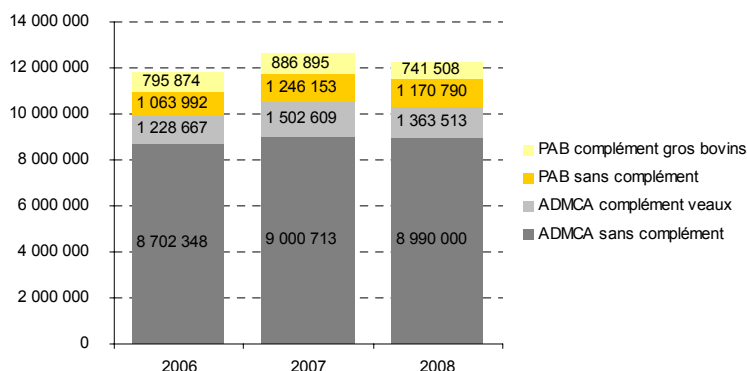
€	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	TOTAL
Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA)					
2008	3 682 121	1 872 784	1 802 524	2 996 083	10 353 513
2007	3 919 912	1 928 179	1 671 237	2 983 995	10 503 322
Prime à l'abattage (PAB)					
2008	213 160	342 193	216 495	1 140 450	1 912 298
2007	289 634	378 015	220 231	1 245 168	2 133 048
Prime aux petits ruminants (PPR)					
2008	70 998	127 843	33 928	70 789	303 558
2007	61 380	99 240	33 367	54 922	248 909
Montant total					
2008	3 966 279	2 342 820	2 052 948	4 207 323	12 569 369
2007	4 270 926	2 405 434	1 924 835	4 284 085	12 885 279

Source : ASP. Extraction au 21 juillet 2009.

Tableau 14 - Détails des paiements pour la mesure « Primes animales » de 2006 à 2008

€	2006	2007	2008
Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA)	9 931 015	10 503 322	10 353 513
ADMCA sans complément	8 702 348	9 000 713	8 990 000
ADMCA complément veaux	1 228 667	1 502 609	1 363 513
Prime à l'abattage (PAB)	1 859 865	2 133 048	1 912 298
PAB sans complément	1 063 992	1 246 153	1 170 790
PAB complément gros bovins	795 874	886 895	741 508
dont tranche A	143 406	165 832	139 164
dont tranche B	197 110	235 723	178 844
dont tranche C	455 358	485 340	423 501
Prime aux petits ruminants (PPR)	210 566	248 909	303 558
Total	12 001 447	12 885 279	12 569 369

Source : ASP. Extraction au 21 juillet 2009.

Figure 9 - Montants payés pour les primes bovines (ADMCA et PAB) et les compléments de 2006 à 2008

Source : ASP. Extraction au 21 juillet 2009.

Après une augmentation des montants payés en 2007 les données de paiement 2008⁷ font apparaître une légère baisse des dépenses en 2008 (-2,5%) due à la mise en place d'un stabilisateur au vu de la hausse prévisionnelle des dépenses.

La baisse des dépenses observée concerne les primes bovines (ADMCA et PAB) et leurs compléments.

En revanche, les dépenses pour la prime aux petits ruminants observent une forte progression entre 2007 et 2008 (+22%) témoignant le développement de cette filière dans les DOM.

⁷ Données de paiement en date du 21 juillet 2009.

Tableau 15 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales »

Tous DOM	2006	2007	2008
Nombre de têtes primées par type d'aide (1)			
ADMCA	49 477	52 188	52 082
PAB	8 886	10 141	9 566
PPR	7 573	9 006	10 917
Nombre de bénéficiaires (1)			
ADMCA	2 296	2 250	2 174
PAB	879	1 130	940
PPR	131	184	255
Nombre total de bénéficiaires (1)	2 672	2 771	2 823
Nombre de veaux par vache et par an (2)	N.D.	N.D.	N.D.
Poids carcasse moyen des bovins (tec) (2) (3)	227,3*	258,3**	260,0**

Sources : (1) ASP, (2) Interprofessions, (3) Abattoirs. (*) Hors Réunion. (**) Hors Guyane.

Tableau 16 - Cheptel et nombre d'éleveurs tous DOM

	2006	2007	2008
Bovins			
Nb total de têtes	180 766	181 306	ND
Nb total de détenteurs	24 904	24 904	25 136
Petits ruminants (ovins et caprins)			
Nb total de têtes	95 426	ND	ND
Nb total de détenteurs	2 744	2 744	ND

Sources : ASP, Interprofessions.

Analyse des données tous DOM

Avec 52 082 animaux primés, l'ADMCA représente l'essentiel des dépenses de la mesure. La filière « petits ruminants » progresse régulièrement de 2006 à 2008.

Le nombre total de bénéficiaires de la mesure est en constante augmentation depuis 2006 (+5,6%). Si le nombre de bovins primés est en légère baisse par rapport à 2007 (stable pour l'ADMCA, -5,6% pour la PAB), le nombre de petits ruminants primés augmente de plus de 38%, témoignant du dynamisme de ce secteur.

L'évolution du nombre de bénéficiaires et du nombre de têtes primées n'est pas homogène selon les DOM. En effet, la Guadeloupe (qui concentre le plus grand nombre de bénéficiaires de la mesure) voit le nombre d'animaux primés pour la PAB en baisse de 20% entre 2007 et 2008, alors qu'il est relativement stable dans les autres DOM. La Guadeloupe et la Martinique observent une baisse du nombre d'animaux primés pour l'ADMCA respectivement de -8% et -2%. En revanche, le nombre d'animaux primés en Guyane pour l'ADMCA progresse de 11%.

Faits marquants de l'année 2008 ayant eu un impact sur la réalisation de la mesure

La réalisation de la mesure a été marquée par le fort niveau des demandes nécessitant d'appliquer un stabilisateur sur les compléments de l'ADMCA et de la PAB. Après traitement des dossiers, le nombre de bénéficiaires total s'avère en augmentation de 1,9% par rapport à l'année 2007.

Bilan physique et financier Guadeloupe

Chiffres récapitulatifs Guadeloupe

Tableau 17 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales » en Guadeloupe

	2006	2007	2008
Nombre de têtes primées par type d'aide (1)			
ADMCA	18 843	18 830	17 411
PAB	895	1 546	1 237
PPR	1 638	2 218	2 543
Nombre de bénéficiaires (1)			
ADMCA	1 466	1 411	1 375
PAB	317	456	350
PPR	31	55	61
Nombre de bénéficiaires total (1)	1 527	1 537	1 582
Nombre moyen d'animaux par troupeaux (2)			
Filière bovine	6,5	6,2	6,1
Filière petits ruminants	91,3	83,1	83,1
Poids carcasse moyen des bovins (2)	231	223	226

Sources : (1) ASP, (2) Interprofession guadeloupéenne

Tableau 18 - Cheptel et nombre d'éleveurs en Guadeloupe

	2006	2007	2008
Bovins			
Nb total de têtes	85 080	84 848	86 401
Nb total de détenteurs	13 035	13 583	14 135
Petits ruminants (ovins et caprins)			
Nb total de têtes	33 250	33 250	33 250
Nb total de détenteurs	364	400	400

Sources : ASP, Interprofession guadeloupéenne

Analyse des données Guadeloupe

Malgré une hausse du cheptel et du nombre de détenteurs, la Guadeloupe observe une baisse importante du nombre de têtes primées tant pour l'ADMCA que pour la PAB. Ce constat est effectué aussi au niveau du nombre de bénéficiaires de ces deux primes. En revanche, la PPR attire davantage de bénéficiaires en 2008.

Bilan physique et financier Martinique

Chiffres récapitulatifs Martinique

Tableau 19 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales » pour la Martinique

	2006	2007	2008
Nombre de têtes primées par type d'aide (1)			
ADMCA	8 991	9 445	9 221
PAB	1 682	1 903	1 910
PPR	3 467	3 598	4 606
Nombre de bénéficiaires (1)			
ADMCA	321	338	322
PAB	240	313	243
PPR	47	58	111
Nombre de bénéficiaires total (1)	445	523	544
Nombre moyen d'animaux par troupeaux (2)			
Filière bovine	5,0	5,1	5,1
Filière petits ruminants	25,5	25,1	N.D.
Nombre de veaux par vache et par an (2)	0,5	0,5	0,6
Poids carcasse moyen des bovins (2)	236,0	241,0	241,0

Sources : (1) ASP, (2) Interprofession martiniquaise.

Tableau 20 - Cheptel et nombre d'éleveurs à la Martinique

	2006	2007	2008
Bovins			
Nb total de têtes	46 061	46 937	46 496
Nb total de détenteurs	9 170	9 175	9 180
Petits ruminants (ovins et caprins)			
Nb total de têtes	22 422	23 006	ND
Nb total de détenteurs	879	916	693

Sources : ASP, Interprofession martiniquaise.

Analyse des données Martinique

Le nombre d'animaux primés pour la filière « petits ruminants » est en forte progression (+28%) tandis que la filière bovine ne parvient pas à maintenir le nombre d'animaux primés. Le nombre d'animaux primés pour la PAB est stable tandis que le nombre d'animaux primés pour l'ADMCA fléchit légèrement en 2008 (-2,4%), après une progression importante de ces deux primes en 2007.

Bilan physique et financier Guyane

Chiffres récapitulatifs Guyane

Tableau 21 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales » en Guyane

	2006	2007	2008
Nombre de têtes primées par type d'aide (1)			
ADMCA	8 135	8 710	9 674
PAB	1 049	1 078	1 113
PPR	1 116	1 204	1 213
Nombre de bénéficiaires (1)			
ADMCA	113	111	108
PAB	36	42	44
PPR	19	17	16
Nombre de bénéficiaires total (1)	129	122	116
Nombre moyen d'animaux par troupeaux (2)			
Filière bovine	41,1	43,8	ND
Filière petits ruminants	20,2	ND	ND
Nombre de veaux par vache et par an (2)	ND	ND	ND
Poids carcasse moyen des bovins (tec) (2)	215,0	ND	ND

Sources : (1) ASP, (2) DAF de Guyane

Tableau 22 - Cheptel et nombre d'éleveurs en Guyane

	2006	2007
Bovins		
Nb total de têtes	13 386	14 276
Nb total de détenteurs	326	326
Petits ruminants (ovins et caprins)		
Nb total de têtes	2 650	ND
Nb total de détenteurs	131	ND

Sources : ASP, DAF de Guyane. Note : Pas de données disponibles pour 2008 au moment de la rédaction du RAE 2008.

Analyse des données Guyane

La Guyane est le seul DOM observant une progression des dépenses en 2008, grâce à une augmentation importante du nombre de bovins primés pour l'ADMCA (+11%) et une légère progression des demandes pour la PAB et la PPR.

Bilan physique et financier Réunion

Chiffres récapitulatifs Réunion

Tableau 23 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Primes animales » à la Réunion

	2006	2007	2008
Nombre de têtes primées par type d'aide (1)			
ADMCA	13 508	15 203	15 776
PAB	5 260	5 614	5 306
PPR	1 352	1 986	2 555
Nombre de bénéficiaires (1)			
ADMCA	396	390	369
PAB	286	319	303
PPR	34	54	67
Nombre de bénéficiaires total (1)	575	589	581
Nombre moyen d'animaux par troupeaux (2)			
Filière bovine	15,3	17,2	15,1
Filière petits ruminants	27,1	31,5	26,3
Nombre de veaux par vache et par an (1)	N.D.	N.D.	N.D.
Poids carcasse moyen des bovins (tec) (3)	N.D.	311,0	313,0

Sources : (1) ASP, (2) Interprofession réunionnaise, (3) Abattoirs

Tableau 24 - Cheptel et nombre d'éleveurs à la Réunion

	2006	2007	2008
Bovins			
Nb total de têtes	36 239	35 245	34 825
Nb total de détenteurs	2 373	2 052	2 301
Petits ruminants (ovins et caprins)			
Nb total de têtes	37 104	40 280	40 310
Nb total de détenteurs	1 370	1 280	1 534

Sources : ASP, Interprofession réunionnaise

Analyse des données Réunion

Le nombre de têtes primées pour 2008 est en croissance par rapport à 2007 pour l'ADMCA et la PPR alors qu'il observe une baisse pour la PAB (-5,5%). Cette baisse combinée à l'application du stabilisateur sur les paiements des compléments aboutit à une baisse des montants payés à la Réunion pour la mesure « Primes animales » à la Réunion en 2008 par rapport à 2007.

Conclusion sur la mesure « Primes animales » et perspectives 2009, tous DOM

La baisse du nombre de bovins primés à la Martinique et en Guadeloupe, et dans une moindre mesure à la Réunion a conduit à la sous-réalisation de la mesure « Primes animales » et l'application du stabilisateur sur les compléments.

Cette baisse du nombre d'animaux primés (et du nombre d'animaux éligibles) est à mettre en lien avec les événements sociaux qui ont perturbé l'activité des Antilles au 1^{er} trimestre 2008, correspondant à la période de dépôt des dossiers de demande de primes. La suspension exceptionnelle des pénalités (voir section 2.3) ne semble pas avoir permis entièrement de freiner la baisse du nombre de dossiers déposés (-4% pour l'ADMCA et -13% pour la PAB). En revanche, la filière petits ruminants présente des résultats encourageants dans l'ensemble des DOM : le nombre de bénéficiaires progresse de 39% et le nombre d'animaux primés de 21%.

En revanche, la hausse du cheptel observée dans les DOM, le retour à un climat social plus calme et la baisse du prix de l'alimentation animale laissent présager de meilleures conditions de réalisation de la mesure « Primes animales » en 2009.

4.2.1.2 Mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants »

Description de la mesure

L'aide à l'importation d'animaux vivants vise à compenser une partie du coût d'acheminement d'animaux reproducteurs vers les DOM et entre les DOM. Le montant unitaire est octroyé par tête. Plus précisément, il s'agit d'une aide pour la fourniture dans les DOM d'animaux reproducteurs de race pure ou de race commerciale les mieux adaptés au contexte climatique local dans les catégories suivantes : chevaux, bovins, bubalins, ovins, caprins, lapins, poussins de multiplication ou de sélection, œufs à couver destinés à la production de poussins de multiplication ou de sélection. Ces animaux sont tous originaires de la Communauté européenne. Les bénéficiaires de cette mesure sont les importateurs des animaux : éleveurs individuels, coopératives, associations, groupements de producteurs, sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA).

Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure « Importation d'animaux vivants » tels qu'ils sont définis dans le POSEI France sont les suivants :

- Objectif stratégique :
 - Accompagner la constitution de cheptels locaux de haute valeur génétique.
- Objectifs opérationnels :
 - importation d'animaux vivants de race pure et d'autres animaux vivants adaptés aux conditions locales ;
 - accroissement du taux de couverture des besoins en protéines animales dans les DOM ;
 - mise en place de filières innovantes contribuant à la mise en place d'activités nouvelles ou permettant d'accroître la qualité de productions déjà existantes.

Tableau 25 - Tableau des montants unitaires et des conditions d'éligibilité pour l'importation d'animaux vivants

Espèce	Montant unitaire de l'aide (€)	Age minimal	Age maximal	Période de détention obligatoire
Bovin	1100	10 mois	36 mois	2 ans
Bubalin	1100	10 mois	36 mois	2 ans
Ovin et Caprin	300	3 mois	10 mois	1 an
Porcin	420	3 mois	10 mois	6 mois
Œufs à couver	0,17	N.A.	N.A.	N.A.
Volaille	0,48	N.A.	N.A.	N.A.
Lapin	33	N.A.	N.A.	N.A.
Equin et asin (femelles)	1100	6 mois	6 ans	3 ans
Equin et asin (males)	1100	10 mois	10 ans	3 ans

Source: Circulaire DGPEI / SDCPV / C2006 - 40873 en date du 21 décembre 2008.

Bilan physique et financier tous DOM

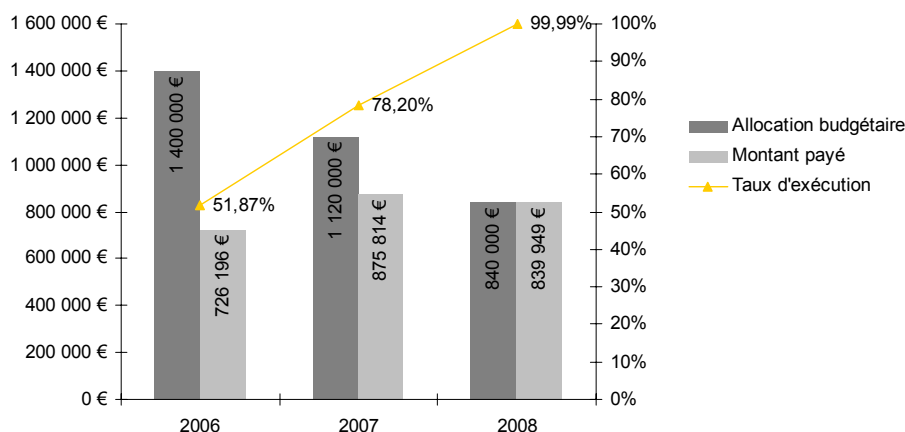
En 2006 et 2007, l'allocation budgétaire était suffisamment élevée pour répondre à l'ensemble des demandes. En revanche, le montant des demandes éligibles pour 2008 s'est avéré supérieur à l'allocation budgétaire de la mesure, même après modification de la fiche financière. En conséquence, un stabilisateur de 10,04% a dû être appliqué aux paiements.

Tableau 26 - Montants demandés et montants payés pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » de 2006 à 2008

€		Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
2008	Montant demandé	347 308	458 924	31 416	96 043	933 691
	Montant payé	312 438	412 848	28 262	86 400	839 949
	Ecart	10,04%	10,04%	10,04%	10,04%	10,04%
2007	Montant demandé*	303 028	365 991	42 040	164 755	875 814
	Montant payé	303 028	365 991	42 040	164 755	875 814
2006	Montant demandé*	81 052	247 090	43 353	354 701	726 196
	Montant payé	81 052	247 090	43 353	354 701	726 196

Source : ODEADOM. (*) Le montant demandé est égal au montant payé, car il n'y a pas eu d'application du principe de stabilisateur pour les années 2006 et 2007, le montant des demandes éligibles étant inférieur à l'allocation budgétaire.

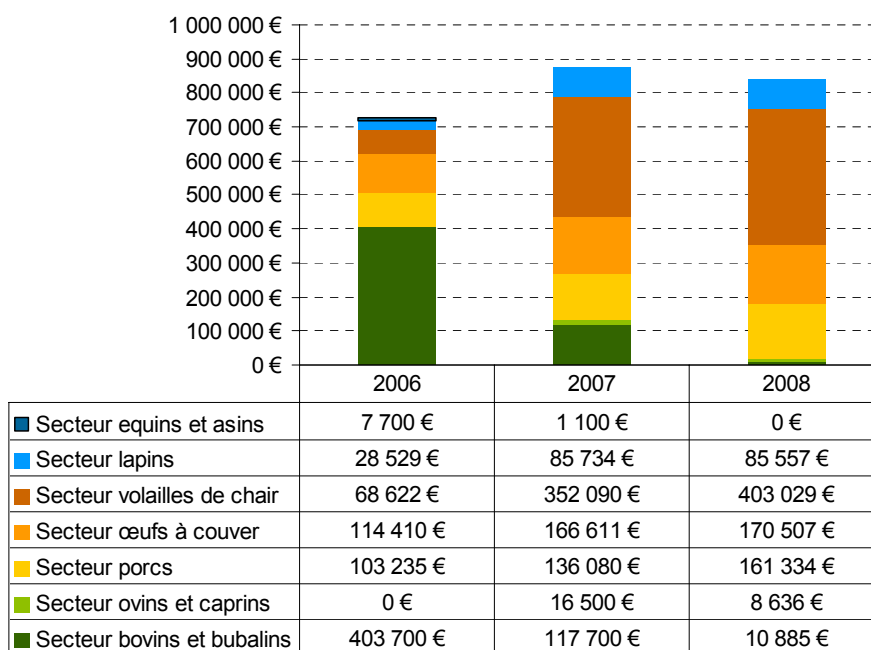
Figure 10 - Exécution financière de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants »



Source : ODEADOM

Le taux d'exécution financière de la mesure atteint ainsi les 99,99% en 2008 malgré une faible mobilisation en Guyane et à la Réunion (voir détail dans la partie concernant ces DOM). L'application d'un stabilisateur a été rendue nécessaire en raison des fortes demandes des deux autres DOM.

Figure 11 - Dépenses de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » par secteur, tous DOM

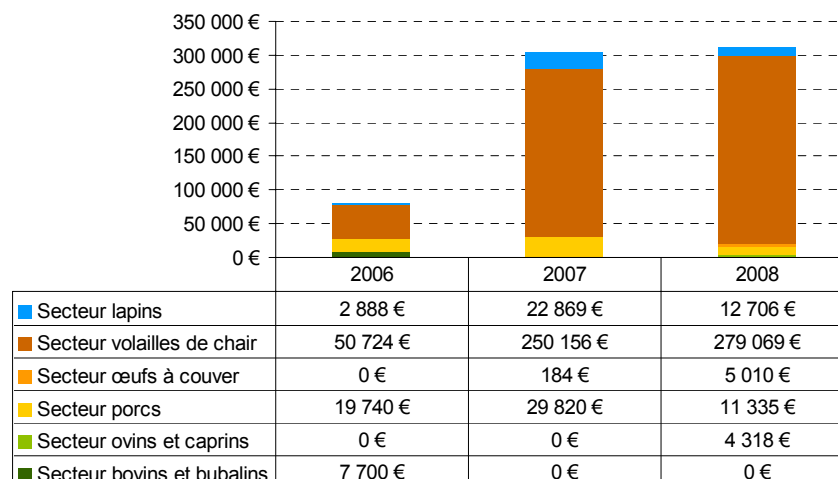


Source : ODEADOM

Bilan physique et financier Guadeloupe

Chiffres récapitulatifs Guadeloupe

Figure 12 - Dépenses pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » par secteur en Guadeloupe.



Source : ODEADOM

Comme les années précédentes, le secteur volailles de chair représente l'essentiel des dépenses en 2008.

Tableau 27 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » en Guadeloupe

Guadeloupe	2006	2007	2008
Taux de couverture des besoins par la production locale			
Bovins et bubalins	32%	33%	38%
Ovins - caprins	0,1%	0,3%	0,7%
Porcs	23%	28%	29%
Œufs de consommation	55%	86%	72%
Volailles de chair	3,3%	2,3%	1,9%
Lapins	30%	39%	35%
Taux d'accroissement des cheptels			
Bovins et bubalins	N.D.	-0,3%	1,8%
Ovins - caprins	N.D.	0,0%	0,0%
Porcs	N.D.	-28%	N.D.
Poules pondeuses	N.D.	21%	40%
Volailles de chair	N.D.	-50%	22%
Lapins	N.D.	8,5%	-0,5%

Source : Interprofession guadeloupéenne.

Le taux de couverture des besoins locaux par la production locale reste stable ou progresse pour l'ensemble des filières entre 2007 et 2008. Il est important pour les œufs (plus de 70% en 2008). Cependant il reste faible pour les secteurs ovins - caprins et volailles de chair. Il est relativement bon (29 à 38%) et en progression sur trois ans pour les bovins, les porcs et les lapins.

Tableau 28 - Réalisation physique de la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » en Guadeloupe

	Nombre d'animaux importés		Nombre de bénéficiaires	
	2007	2008	2007	2008
Bovins et bubalins	0	0	0	0
Ovins - caprins	0	16	0	1
Porcs	71	30	3	2
Œufs à couver	1 080	32 760	1	1
Volailles de chair	521 868	651 476	2	2
Lapins	693	428	1	1

Source : Interprofession guadeloupéenne.

Analyse des données

- Filière bovine : pas d'importation d'animaux vivants en 2008. Les importations de viande en forte baisse (probablement liée à la hausse du coût du fret) participent à l'augmentation du taux de couverture par la production locale. L'importation d'un lot de 45 bovins a été annulée en raison de la séropositivité d'animaux au virus de la F.C.O. détectée lors des contrôles sanitaires au chargement.
- Filière ovins et caprins : pour la première année, on constate une importation d'animaux reproducteurs bénéficiant de l'aide.
- Filière porcine : baisse notable du nombre d'animaux reproducteurs importés bénéficiant de l'aide à l'importation d'animaux vivants passant de 71 à 30 animaux. Cette baisse devrait être enrayée avec l'abaissement de l'âge minimum pour l'importation à 2 mois au lieu de 3 mois.
- Œufs à couver : importation importante d'œufs à couver passant de 1 080 en 2007 à 32 760 en 2008. Le cheptel de poules pondeuses est en forte progression (+40%) permettant d'assurer près de 72% de la consommation locale, contre 55% en 2006.
- Filière volailles de chair : Consommation importante de la mesure importation des animaux vivants pour l'importation de volailles de chair (+25% par rapport aux importations 2007) dont le cheptel s'accroît de 22% en 2008. Le taux de couverture reste stable. Cette filière représente 89,3% des dépenses de la mesure en Guadeloupe.
- Filière cunicole : moins d'importation en 2007 associée à une stabilité du cheptel.

Faits marquants de l'année 2008 ayant eu un impact sur la réalisation de la mesure

De nouveaux importateurs ont été agréés en 2008. Des demandes pour l'importation de nouvelles espèces (chevaux et pintades) ont également été présentées en 2008. A partir de 2009, les poussins de pintades seront éligibles.

Conclusion et perspectives 2009

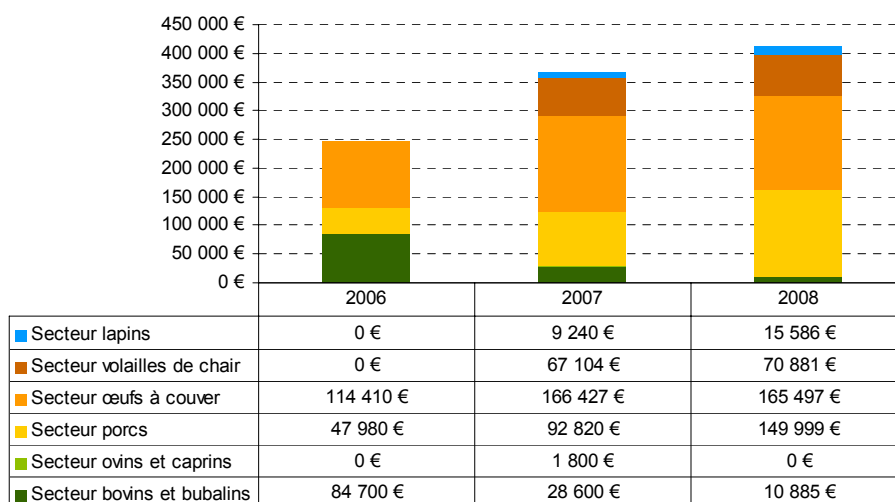
L'opérateur importateur de volailles souhaiterait diversifier son activité en important des poussins d'autres espèces à savoir : pintades, dindes, oies et canards. Cette modification a été prise en compte dans le programme 2009. De nouveaux importateurs de poussins souhaiteraient s'intégrer dans le dispositif pour bénéficier des aides existantes. Cependant ils ne font partie d'aucun groupement de producteurs et leur arrivée sur le marché risquerait de compromettre l'équilibre qui s'installe. Les autorités gestionnaires souhaitent donner la priorité aux éleveurs appartenant à des groupements ou participant aux réseaux de référence.

Bilan physique et financier Martinique

Chiffres récapitulatifs Martinique

■ Données financières

Figure 13 - Dépenses pour la mesure « Aide à l'importation des animaux vivants » à la Martinique



Source : ODEADOM

En 2008, l'essentiel des dépenses porte sur deux filières : les œufs à couver et la filière porcine. La filière volailles de chair représente aussi une part importante des aides en 2008. En revanche, le secteur bovin et bubalin ne représente plus qu'une partie marginale des dépenses de la mesure à la Martinique du fait de problèmes sanitaires limitant les importations en provenance de l'Europe.

■ Données physiques

Tableau 29 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » à la Martinique

Martinique	2006	2007	2008
Taux de couverture des besoins par la production locale			
Bovins et bubalins	22%	22%	23%
Ovins - caprins	3,9%	4,7%	4,3%
Porcs	29%	34%	25%
Volailles de chair	7,8%	8,1%	8,6%
Lapins	53%	45%	49%
Taux d'accroissement des cheptels			
Bovins et bubalins	N.D.	9,2%	N.D.
Ovins - caprins	N.D.	-20%	N.D.
Porcs	N.D.	21%	N.D.
Volailles de chair	N.D.	0,6%	N.D.
Lapins	N.D.	-4,4%	N.D.

Source : Interprofession martiniquaise.

Les taux de couverture des besoins par la production locale sont relativement stables entre 2006 et 2008 pour l'ensemble des secteurs, malgré une variation notable entre 2007 et 2008 pour la filière porcine.

Tableau 30 - Indicateurs de réalisation pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » à la Martinique

	Nombre d'animaux importés		Nombre de bénéficiaires	
	2007	2008	2007	2008
Bovins et bubalins	26	11	1	1
Ovins - caprins	6	0	2	0
Porcs	221	397	1	3
Œufs à couvrir	978 983	1 082 160	1	1
Volailles de chair	139 800	164 150	1	2
Lapins	280	795	1	1

Source : ODEADOM

Analyse des données

La mesure importation des animaux vivants est très sollicitée à la Martinique en particulier pour les œufs à couvrir et les porcs qui représentent 76% de l'aide à la Martinique et dont les importations sont en croissance par rapport à 2007. Le secteur cunicole voit ses importations d'animaux reproducteurs tripler entre 2007 et 2008.

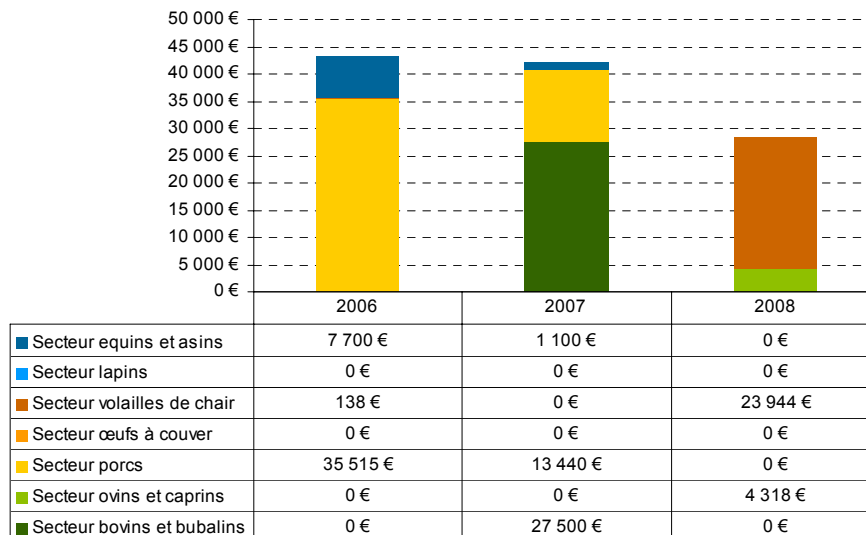
Conclusion et perspectives 2009

Les éleveurs se sont adaptés au système proposé. Cependant, ils estiment que les enveloppes financières sont insuffisantes au regard du potentiel de développement des filières. Une demande pour augmenter le budget 2008 a été émise en ce sens.

Bilan physique et financier Guyane

Chiffres récapitulatifs pour la Guyane

Figure 14 - Dépenses pour la mesure « Aide à l'importation des animaux vivants » en Guyane



Source : ODEADOM

La mesure a été peu sollicitée en Guyane, notamment à cause de l'âge minimal des porcins nécessaire pour pouvoir bénéficier de l'aide (3 mois), qui a des conséquences sur le coût du transport des animaux (poids et taille) depuis le changement des conditions d'acheminement par avion. L'âge minimal sera abaissé à 2 mois en 2009. L'importation de volailles de chair constitue l'essentiel des dépenses en 2008.

Tableau 31 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » en Guyane

Guyane	2006	2007	2008
Taux de couverture des besoins par la production locale pour tous les secteurs concernés			
Bovins et bubalins	N.D.	22%	N.D.
Porcs	N.D.	36%	N.D.
Lapins	N.D.	7%	N.D.
Taux d'accroissement des cheptels			
Bovins et bubalins	N.D.	6,6%	N.D.

Source : DAF

Tableau 32 - Indicateurs de réalisation pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » en Guyane

	Nombre d'animaux importés		Nombre de bénéficiaires	
	2007	2008	2007	2008
Bovins et bubalins	25	0	1	0
Ovins - caprins	0	16	0	1
Porcs	32	0	1	0
Œufs à couvrir	0	0	0	0
Volailles de chair	0	55 450	0	1
Lapins	0	0	0	0

Source : ODEADOM

Analyse des données

L'année 2008 en Guyane est marquée par une très faible sollicitation de la mesure. Les dépenses totales pour cette aide baissent de 33% par rapport à 2007. Plusieurs éléments expliquent cette baisse :

- la baisse d'importation de porcs du au changement des conditions d'acheminement ;
- les vols cargo de fin d'année n'étaient pas ouverts aux animaux alors même qu'il s'agit de la période de reproduction pour les petits ruminants ;
- le blocage routier intervenu en fin d'année a également empêché une importation de porcins ;
- le manque de trésorerie des éleveurs ne leur permettant pas de faire face à la forte hausse du coût du fret au cours de l'année 2008.

Cependant, les importations de poussins ont bien fonctionné en 2008.

Conclusion et perspectives 2009

L'abaissement de l'âge minimal à l'importation des porcins devrait relancer les importations de la filière en 2009.

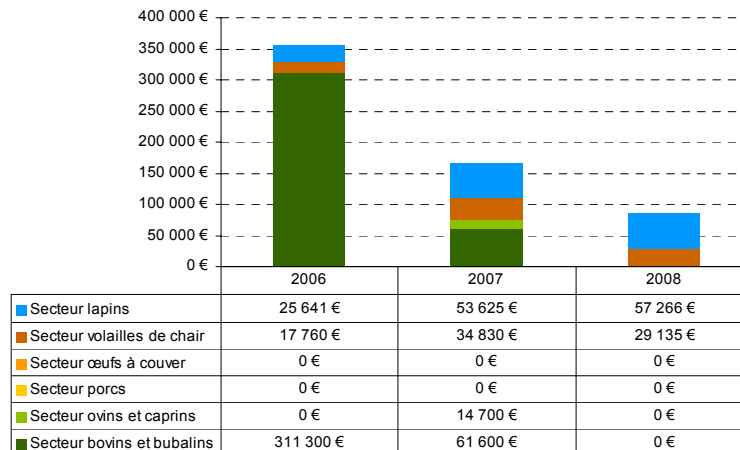
Certaines opérations prévues en 2008 ont finalement abouti début 2009 (filière bovine) laissant présager une meilleure réalisation de la mesure.

La mise en place d'une filière de reproduction locale de volailles devrait contribuer à la baisse des importations de poussins et d'œufs à couvrir.

Bilan physique et financier Réunion

Chiffres récapitulatifs Réunion

Figure 15 - Dépenses pour la mesure « Aide à l'importation des animaux vivants » à la Réunion



Source : ODEADOM

L'année 2008 est marquée par une très faible consommation de la mesure liée à l'interdiction d'importations de ruminants en 2008, en application d'un arrêté préfectoral⁸ invoquant la situation sanitaire en Europe (fièvre catarrhale ovine). Bien que la F.C.O n'ait concerné que les petits ruminants jusqu'à présent, de graves conséquences cliniques du nouveau sérotype (mortalité, avortements) ont été constatées dans des élevages bovins. Par ailleurs, l'importation de suidés vivants (porcs) est strictement interdite depuis 30 ans dans le but de garder le troupeau parfaitement sain.

Tableau 33 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » à la Réunion

Réunion	2006	2007	2008
Taux de couverture des besoins par la production locale			
Bovins et bubalins	29%	30%	42%
Porcs	52%	52%	51%
Volailles de chair	38%	40%	39%
Taux d'accroissement des cheptels			
Bovins et bubalins	N.D.	-1%	N.D.
Ovins - caprins	N.D.	0%	N.D.
Porcs	N.D.	-5%	-1%
Poules pondeuses	N.D.	3%	-31%
Volailles de chair	N.D.	3%	N.D.
Lapins	N.D.	14%	N.D.

Source : ODEADOM.

Les taux de couverture des besoins par la production locale sont relativement importants par comparaison avec les taux observés dans les autres DOM. La taille du cheptel est

⁸ Arrêté préfectoral DSV-2008-842 suspendant l'introduction de ruminants à la Réunion.

relativement stable et bien développée. Sur les 3 dernières années, la mesure bénéficie en particulier à la filière lapins en développement.

La part de marché local est maintenue (porcs et volailles) ou progresse (bovins et bubalins) selon les espèces.

Tableau 34 - Indicateurs de réalisation pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants » à la Réunion

	Nombre d'animaux importés		Nombre de bénéficiaires	
	2007	2008	2007	2008
Bovins et bubalins	56	0	2	0
Ovins - caprins	49	0	1	0
Porcs	0	0	0	0
Œufs à couver	0	0	0	0
Volailles de chair	89 643	67 471	1	1
Lapins	1 625	1 929	2	1
Equins et asins	0	0	0	0
Apicole et aquacole	0	0	0	0

Source : ODEADOM.

Analyse des données

La situation sanitaire en Europe a conduit la préfecture à interdire l'importation de ruminants courant 2008. Un arrêté préfectoral en date du 5 mai 2008 suspend l'importation des ruminants en raison du risque élevé de dissémination d'une nouvelle forme de la F.C.O. depuis l'Union européenne. L'aide n'a concerné en 2008 que les importations de lapins et volailles, destinés à produire des parentaux (reproducteurs). Il n'y a pas d'importation de porcs, seules des semences sont importées. Les transplantations embryonnaires sont également envisagées pour les porcs.

Conclusion et perspectives 2009

L'interdiction d'importation de ruminants est maintenue pour l'année 2009 : aucune importation de ruminants, ni de porcins ne sera donc possible en 2009. Pour les autres espèces, une hausse des demandes en lapins reproducteurs est attendue en 2009.

Conclusion sur la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants », tous DOM

Les dépenses en faveur du secteur bovin et bubalin ne sont plus majoritaires pour la mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants », au profit de la filière volailles de chair, nettement majoritaire en 2007 et 2008.

Les filières porcine et œufs à couver observent une progression régulière sur la période considérée.

L'application d'un stabilisateur en 2008, conduit à repenser le dispositif de gestion de cette mesure, avec la mise en place de contingents.

4.2.1.3 Mesure « Structuration de l'élevage »

Description de la mesure

La mesure « Structuration de l'élevage » se décline en quatre programmes d'actions spécifiques à chaque département d'Outre-mer.

Les aides et actions déployées au sein de ces programmes ont été adaptées aux réalités agricoles locales. Il est cependant possible de caractériser trois grands types d'aides mises en œuvre au titre de cette mesure :

- les aides aux éleveurs ;
- les aides aux structures ;
- le soutien à l'animation des programmes et des structures.

Toutes les filières d'élevage présentes sur le territoire sont éligibles aux aides couvertes par la mesure, à savoir principalement les filières bovins viande, bovins lait, porcins, ovins, caprins, lapins et volailles.

Par convention avec l'ODEADOM, les interprofessions sont en charge de la mise en œuvre des programmes de la mesure « Structuration de l'élevage » au plan local. En Guyane, où les professionnels de l'élevage ne sont pas regroupés en interprofession, c'est le pôle animal de la Chambre d'agriculture, assisté de la DAF, qui assure ce rôle.

Les interprofessions regroupent les cinq familles d'acteurs suivantes :

- la production : les éleveurs, les multiplicateurs et les sélectionneurs ;
- l'approvisionnement : alimentation animale, produits vétérinaires ;
- la transformation : l'abattage, la découpe ;
- les distributeurs : grandes surfaces et détaillants (bouchers) ;
- les associations de consommateurs.

Rappel des objectifs « Structuration de l'élevage »

La mesure « Structuration de l'élevage » participe à la réalisation de trois des objectifs opérationnels du POSEI France (cf. annexe 7.1) :

- amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import - substitution des produits végétaux et animaux ;
- développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les objectifs propres à la mesure « Structuration de l'élevage » tels qu'ils sont définis dans le POSEI France sont les suivants :

■ Objectifs stratégiques :

- Guadeloupe : garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes et augmenter la production locale et les parts de marché (répondre à la demande du consommateur, en tenant compte de l'évolution régulière du marché) ;
- Guyane : développement de la filière animale sur son marché ;
- Martinique : améliorer la compétitivité (prix/qualité/authenticité) de la production locale pour conquérir des parts de marché et plus particulièrement dans le secteur de la grande distribution ;
- Réunion : accroître le nombre d'éleveurs et amplifier l'activité des filières dans le cadre d'une ouverture grandissante d'un marché en pleine mutation.

■ Objectifs opérationnels

- Guadeloupe : amélioration de l'organisation des filières, amélioration de la productivité des élevages, renforcement de la formation des éleveurs, développement de la mise en marché par l'intermédiaire des groupements de producteurs, renforcement de la visibilité des produits locaux sur le marché, création et pérennisation de l'emploi ;
- Guyane : développement de la filière animale sur son marché ;
- Martinique : garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes et par l'octroi d'aides pour compenser les handicaps liés aux coûts d'alimentation du cheptel et aux effets du milieu sur les performances d'élevage, augmenter la production locale et des parts de marché ;
- Réunion : favoriser la solidarité des membres des interprofessions dans le cadre de la promotion des circuits modernes de distribution, susciter l'émergence d'une production de matière première locale, de plus en plus régulière et homogène et répondant aux exigences d'un marché en mutation, accroître les parts de marché des filières animales, rattraper les retards de consommation de la Réunion par rapport à la métropole, poursuivre les investissements filières pour maintenir les emplois créés au cours de la dernière décennie, voire les amplifier, maintenir le revenu des producteurs.

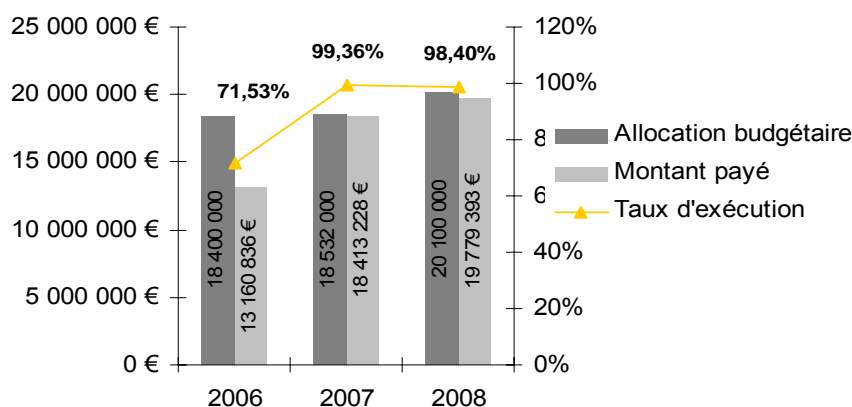
Bilan physique et financier détaillé de la mesure (tous DOM)

Tableau 35 - Exécution financière de la mesure « Structuration de l'élevage »

€	2006	2007	2008
Allocation budgétaire	18 400 000	18 532 000	20 100 000
Montant payé	13 160 836	18 413 228	19 779 393
Taux d'exécution	71,53%	99,36%	98,40%

Source : ODEADOM

Figure 16 - Exécution financière de la mesure « Structuration de l'élevage » de 2006 à 2008



Source : ODEADOM

Avec une allocation budgétaire augmentée de plus de 8% par rapport à 2007, la mesure connaît en 2008 comme en 2007 un taux de réalisation proche de 100%.

Tableau 36 - Montants payés par DOM de 2006 à 2008

€	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
2008	2 384 763	3 990 202	103 429	13 301 000	19 779 393
2007	821 321	3 891 270	100 637	13 600 000	18 413 228
2006	225 315	2 491 679	5 000	10 438 842	13 160 836

Source : ODEADOM

La Réunion est le principal bénéficiaire de la mesure « Structuration de l'élevage », tandis que le montant versé à la Guadeloupe progresse fortement par rapport à 2007. Cette forte progression est due à la montée en puissance de l'interprofession guadeloupéenne (IGUAVIE) et de la structuration des filières. Le montant global des aides versées progresse de près de 7,5% entre 2007 et 2008.

Bilan physique et financier détaillé de la mesure en Guadeloupe

Bilan financier

Tableau 37 - Evolution des montants payés par filière en Guadeloupe

€	2006	2007	2008	Progression 2007-2008
Bovins viande	73 540	244 130	665 477	173%
Ovins Caprins	11 229	51 240	97 797	91%
Porcins	78 784	201 815	1 030 618	411%
Volailles	38 779	43 498	52 742	21%
Lapins	22 984	38 176	53 315	40%
Interfilières	0	242 461	484 814	100%
Total	225 315	821 321	2 384 763	190%

Source : ODEADOM

Les montants payés en Guadeloupe ont été multipliés par 3 entre 2007 et 2008 illustrant la forte structuration de la filière portée par l'interprofession. Les filières bovins viande et porcins concentrent l'essentiel des dépenses et progressent fortement sur la période avec la filière ovins - caprins, pour lesquels les montants versés sont cependant plus faibles. Les dépenses pour les autres filières augmentent également, dans une proportion plus faible.

Tableau 38 - Evolution des montants payés par type d'aide en Guadeloupe

€	2006	2007	2008
Incitation à l'organisation	65 915	287 904	493 109
Amélioration de la productivité (éleveurs)	0	22 997	34 111
Sécurité (éleveurs)	0	0	0
Autres aides aux éleveurs	159 400	267 959	339 378
Aides aux structures	0	0	1 033 351
Interfilières	0	242 461	484 814
Total	225 315	821 321	2 384 763

Source : ODEADOM

Les aides sont principalement réparties entre l'incitation à l'organisation (essentiellement fidélisation aux groupements de commercialisation), les aides aux éleveurs (essentiellement aide au transport) et depuis 2008, les aides aux structures.

Bilan physique

Tableau 39 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Structuration de l'élevage » en Guadeloupe.

Guadeloupe	2006	2007	2008	Progression 2006 2008
Nb d'éleveurs adhérant à l'interprofession, par filière				
Filière Bovine	1 512	1 591	1 615	2%
Filière porcine	30	40	41	3%
Filière ovins - caprins	30	51	67	31%
Filière cunicole	19	19	18	-5%
Filière volailles de chair	20	20	20	0%
Filière œufs de consommation	0	6	10	67%
Nb de bénéficiaires des aides	104	188	242	29%
Nb d'emplois toutes filières confondues	1 637	1 746	1 794	3%
Nb d'animaux commercialisés par les structures				
Filière Bovine	881	1 112	1 222	10%
Filière porcine	4 545	8 633	12 254	42%
Filière ovins - caprins	236	491	831	69%
Filière cunicole	12 362	18 284	22 803	25%
Filière volailles de chair	167 818	146 388	116 637	-20%
Œufs de consommation	0	13 650 000	19 350 000	42%
Volumes abattus dans les abattoirs (t)				
Filière Bovine	1 744	1 945	1 984	2%
Filière porcine	731	949	1 074	13%
Filière ovins - caprins	3	9	14	62%
Filière cunicole	20	27	34	28%
Filière volailles de chair	350	320	247	-23%
Taux de couverture des besoins du département par la production locale				
Filière Bovine	32%	33%	38%	+5,4
Filière porcine	23%	28%	29%	+1,4
Filière ovins - caprins	0%	0%	1%	+0,5
Filière cunicole	24%	35%	34%	-0,7
Filière volailles de chair	3%	2%	2%	-0,5
Filière œufs de consommation	36%	46%	73%	+26,7

Source : Interprofession guadeloupéenne

L'ensemble des indicateurs de suivi présente un bon taux de progression sur la période 2006-2008, sauf pour la filière volailles dont les effectifs commercialisés par les structures sont en baisse. Le nombre d'adhérents à l'interprofession progresse légèrement sur la période.

Bilan physique par filière

Pour l'ensemble des filières (mise à part la filière volailles), le nombre d'éleveurs adhérant à une OP et le nombre d'animaux transitant par un groupement de commercialisation progressent. Les quantités déclarées par les abattoirs sont en hausse entre 2007 et 2008, y compris pour la filière volailles. Le personnel employé par les structures progresse grâce aux perspectives de nouveaux débouchés offerts par la découpe.

■ Filière bovine :

Un nouveau bénéficiaire direct est enregistré en 2008 en raison de l'ouverture d'un atelier de découpe au 2^{ème} semestre. La moitié des éleveurs adhérents aux OP de commercialisation ont bénéficié du POSEI France contre 37% en 2007 et 12% en 2006 soit une évolution de 327%. Le POSEI France permet d'accompagner la croissance du nombre d'adhérents à l'interprofession d'une part et de la taille des élevages d'autre part.

■ Filière porcine :

Le groupement de producteurs de porcs a créé une structure de commercialisation affiliée. Le nombre d'éleveurs bénéficiaires des aides au regard du nombre d'éleveurs adhérents aux OP est en progression constante, soulignant l'effet du programme POSEI France sur la structuration de la filière. Cela se traduit par l'augmentation importante du nombre de têtes transitant par les OP entre 2006 et 2008. En revanche, le taux de couverture des besoins du marché local par la production locale reste stable en raison de l'augmentation des importations de produits congelés et de l'augmentation globale de la consommation.

■ Filière ovins et caprins :

Il existe deux OP pour cette filière : une OP de production et une OP en charge de la commercialisation. Un adhérent sur deux a bénéficié du POSEI France en 2008. Les livraisons des animaux à commercialiser via leur OP restent encore faibles. Ceci implique un gros travail d'animation et d'information de l'OP auprès des éleveurs compte tenu du nombre important de détenteurs de petits ruminants en dehors de toute organisation professionnelle. Cette stratégie se traduit par l'augmentation régulière du nombre d'adhérents (+123% entre 2006 et 2008) ainsi que du nombre d'animaux commercialisés via le groupement (+252% entre 2006 et 2008). La progression constante de tous les indicateurs depuis 2006 souligne bien l'impact de l'OP sur la production contrôlée.

■ Filière cunicole :

Une OP est active pour la filière cunicole dans le département. Bien que le nombre d'adhérents à l'OP reste stable, le nombre de bénéficiaires baisse en raison de l'arrêt de l'activité en 2008 - temporairement ou définitivement - de certains éleveurs. En revanche, cela ne freine pas l'augmentation du nombre de têtes transitant par l'OP due à l'amélioration de la productivité. Le taux de couverture du marché local est en léger recul, malgré la progression de la production locale, du fait de l'importance des importations par rapport à 2007.

■ Filière avicole :

L'événement majeur de l'année 2008 porte sur l'arrêt de l'activité de l'OP et le démarrage d'une nouvelle OP. Depuis 2006, les indicateurs de suivi de la filière enregistrent une forte baisse (filiale volailles de chair uniquement). Le taux de couverture est faible au regard du potentiel de développement de la filière.

Conclusion et perspectives 2009

La mesure est en fort développement en Guadeloupe marqué principalement par une augmentation du commerce contrôlé des animaux. Le mouvement social qui a eu lieu en début d'année a été suivi d'une grève d'un certain nombre de salariés à la production.

Bilan physique et financier détaillé de la mesure à la Martinique

Bilan financier

Tableau 40 - Evolution des montants payés par filière à la Martinique.

€	2006	2007	2008	Progression 2007-2008
Bovins viande	516 477	634 013	541 776	-15%
Bovins lait	129 938	205 038	209 638	2%
Ovins Caprins	114 792	233 477	215 316	-8%
Porcins	376 491	978 990	958 711	-2%
Volailles	590 668	846 408	1 079 277	28%
Lapins	52 145	64 592	65 597	2%
Interfilières	711 168	928 753	919 886	-1%
Total	2 491 679	3 891 270	3 990 202	3%

Source : ODEADOM

Les dépenses du POSEI France sont en légère hausse entre 2007 et 2008 (+3%), due à l'augmentation des consommations de la filière volailles.

Tableau 41 - Evolution des montants payés par type d'aide à la Martinique.

€	2006	2007	2008	Progression 2007-2008
Production	1 085 174	1 552 317	1 608 162	4%
Aide à la collecte et au transport des produits (vifs et réfrigérés)	347 082	385 728	272 433	-29%
Aide à la valorisation de la production par découpe & transformation	300 000	944 215	860 705	-9%
Aide au stockage de produits	6 415	22 139	60 236	172%
Aide à la mise en marché	41 840	58 118	268 780	362%
Organisation et professionnalisation des filières	711 168	928 753	919 886	-1%
Total	2 491 679	3 891 270	3 990 202	3%

Source : Interprofession martiniquaise

Trois aides concentrent l'essentiel des dépenses de la mesure à savoir :

- l'aide à la production, principalement sous la forme d'une « aide forfaitaire à la production compétitive et de qualité » ;
- l'aide à l'organisation et à la professionnalisation des filières ;
- l'aide à la valorisation de la production par découpe et transformation.

Bilan physique par filière

Tableau 42 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Structuration de l'élevage » pour la Martinique

Martinique	2006	2007	2008	Progression 2007-2008
Niveau de production				
Production des coopératives adhérentes aux interprofessions (t)				
Filière bovine	403	405	428	6%
Filière porcine	789	785	871	11%
Filière ovins caprins	35	45	42	-6%
Filière cunicole	39	30	40	33%
Filière volailles de chair	1 001	948	1 062	12%
Nombre de bénéficiaires des aides forfaitaires				
Filière bovine	84	87	96	10%
Filière laitière	N.D.	14	11	-21%
Filière porcine	N.D.	46	54	17%
Filière ovins caprins	44	57	59	4%
Filière cunicole	N.D.	15	12	-20%
Filière volailles de chair	N.D.	33	31	-6%
Commercialisation				
Taux d'approvisionnement du marché en produits frais par la production des coopératives adhérentes à l'interprofession				
Filière bovine	43%	49%	53%	+4,5
Filière porcine	86%	78%	83%	+5,0
Filière ovins caprin	42%	47%	48%	+1,6
Filière cunicole	98%	98%	100%	+1,7
Filière volailles de chair	81%	77%	77%	-0,4
Taux d'approvisionnement global du marché local par la production des coopératives adhérentes à l'interprofession				
Filière Bovine	18%	18%	19%	+0,5
Filière laitière	4%	4%	4%	-0,1
Filière porcine	18%	20%	20%	+0,0
Filière ovins caprin	4%	5%	4%	-0,4
Filière cunicole	53%	45%	49%	+3,7
Filière volailles de chair	8%	8%	9%	+0,5
Emploi				
Nb d'emplois créés par filière et par an				
Filière Bovine	N.D.	206	213	3%
Filière laitière	N.D.	26	19	-27%
Filière porcine	N.D.	114	119	4%
Filière caprine - ovine	N.D.	111	115	4%
Filière cunicole	N.D.	32	32	0%
Filière volailles de chair	N.D.	96	96	0%

Source : Interprofession martiniquaise

Après une baisse des volumes produits en 2007, la production animale de l'année 2008 repart et dépasse les niveaux observés en 2006. La progression est faible pour les filières bovine, cunicole et volailles tandis que les filières porcine et ovins-caprins confortent leur développement.

Le nombre de bénéficiaires des aides progresse sensiblement sur l'ensemble des filières en dépit d'une baisse constatée sur les filières laitières, lapins et volailles.

L'augmentation de la production de viande contrôlée permet d'améliorer le taux d'auto-alimentation de la Martinique en viande fraîche, en particulier sur les filières bovins, ovins et caprins. Le taux d'approvisionnement du marché local en viande fraîche pour la filière lapins atteint les 100%. Les filières volailles et porcins observent une baisse du taux d'approvisionnement du marché local en produits frais par rapport à 2006 mais une augmentation par rapport à 2007.

L'augmentation globale des importations de viande congelée contribue au fait que le taux d'approvisionnement global du marché local ne progresse que faiblement.

Par ailleurs, le nombre d'emplois dans la filière progresse.

Faits marquants ayant eu des effets sur la réalisation de la mesure en 2008

L'année 2007 à la Martinique a été marquée par le passage de l'ouragan Dean en août 2007. Les infrastructures des élevages ont été partiellement détruites en particulier pour les petits animaux, mais l'élevage semble rebondir progressivement en 2008. A ce choc exceptionnel s'ajoutent deux facteurs externes à savoir :

- l'augmentation continue des prix de l'alimentation animale ;
- et la flambée du prix du pétrole qui a pesé sur les charges des professionnels.

Conclusion et perspectives 2009

La production locale a diminué pour les filières bovine, ovine et caprine, mais elle a augmenté pour les autres filières animales. Les filières bovins et petits ruminants se caractérisent également par leur faible part de marché, le marché martiniquais étant approvisionné en grande partie par des importations.

Bilan physique et financier détaillé de la mesure en Guyane

Bilan financier

Tableau 43 - Evolution des montants payés par filière en Guyane.

€	2006	2007	2008	Progression 2007-2008
Bovins viande	5 000	2 750	8 998	227%
Porcins	0	97 887	94 431	-4%
Total	5 000	100 637	103 429	3%

Source : ODEADOM

Bien que d'autres filières soient éligibles (bubalins, avicole et cunicole), seules les filières bovins viande et porcins bénéficient actuellement des aides de la mesure « Structuration de l'élevage » en Guyane.

Tableau 44 - Evolution des montants payés par type d'aide en Guyane.

€	2006	2007	2008	Progression 2007-2008
Aide à la diversification	5 000	3 250	7 750	138%
Aide à la promotion	0	0	1 248	N.A.
Prime à l'abattage	0	69 028	74 701	8%
Prime à la performance	0	22 650	19 730	-13%
Aide à la découpe	0	6 310	0	-100%
Total	5 000	101 238	103 429	2%

Source : ODEADOM

Plusieurs aides existantes n'ont pas été sollicitées à ce jour, à savoir :

- l'aide à la collecte ;
- l'aide à la distribution dans les communes éloignées ;
- l'aide à la gestion du marché local.

Les aides transversales visant à promouvoir l'animation du programme n'ont jamais été sollicitées car il n'y a pas actuellement d'interprofession pour l'élevage en Guyane.

L'exécution financière globale de la mesure en 2008 est légèrement supérieure à 2007 avec une progression de l'aide à la diversification et pour la première année, l'utilisation de l'aide à la promotion pour la filière bovins viande.

Bilan physique par filière en 2008

Tableau 45 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Structuration de l'élevage » en Guyane

Guyane	2006	2007	2008
Niveau de production			
Nombre d'éleveurs concernés			
Filière bovine et bubaline	1	2	2
Filière porcine	0	11	13
Nombre d'animaux concernés			
Filière bovine et bubaline	20	13	31
Filière porcine	0	3 800	5 899
Progression de l'abattage contrôlé (t)			
Filière bovine et bubaline	N.C.	304	N.C.
Filière porcine	N.C.	449	N.C.
Filière avicole et cunicole	N.C.	344	N.C.
Taux de couverture des besoins du marché du département par la production locale.			
Filière bovine et bubaline	N.C.	18%	N.C.
Filière porcine	N.C.	24%	N.C.
Commercialisation			
Volumes traités en ateliers de découpe bovins et porcins et commercialisés (t)			
Filière bovine et bubaline	N.C.	N.C.	N.C.
Filière porcine	N.C.	14022	N.C.
Emplois			
Nb d'emplois créés par filière	N.C.	N.C.	8
Nb d'emplois créés dans les ateliers de découpe et de transformation	N.C.	N.C.	N.C.

Source : ODEADOM. DAF

Plusieurs aides existantes n'ont pas été sollicitées à ce jour, car les structures peinent à s'organiser et s'approprier les mesures du POSEI France.

Si les aides ne sont pas encore pleinement sollicitées, le mouvement de structuration est en marche, comme en témoignent les trois OP nouvellement créées en 2008. Les aides aval étant soumises à une reconnaissance OP, la mobilisation de la mesure devrait progresser.

Conclusion et perspectives 2009

Les filières d'élevage sont encore peu structurées en Guyane, mais des efforts vont dans le sens d'une plus forte structuration du secteur. L'organisation de producteurs « Paysans de Guyane » contribue à structurer l'élevage en Guyane.

Bilan physique et financier détaillé de la mesure à la Réunion

Bilan financier

Tableau 46 - Evolution des montants payés par filière à la Réunion

€	2006	2007	2008	Progression 2007-2008
Bovins viande	2 382 302	3 142 525	3 343 501	6%
Bovins lait	3 832 854	5 291 046	5 479 021	4%
Porcins	1 748 083	2 310 256	2 031 501	-12%
Volailles	1 421 186	2 050 256	1 771 501	-14%
Inter-filières	1 054 418	805 917	675 475	-16%
Total	10 438 842	13 600 000	13 301 000	-2%

Source : ODEADOM

Avec près de 9 M€ d'aides, la filière bovine (viande et lait) concentre en 2008 l'essentiel des aides de la mesure « Structuration de l'élevage » à la Réunion, marqué par une progression importante des dépenses entre 2006 et 2008, mais en léger repli par rapport à 2007 et au profit des autres DOM.

Tableau 47 - Evolution des montants payés par type d'aide à la Réunion

€	2006	2007	2008	Progression 2007-2008
Aide à la collecte et l'allotement	2 415 081	2 479 581	2 324 942	-6%
Aide Cœur Pays	4 360 315	5 667 003	5 377 021	-5%
Aide à la transformation	1 017 652	1 678 627	1 509 561	-10%
Aide à la production (lait)	1 418 202	2 644 563	2 914 000	10%
Aide à la gestion du marché local (porcins)	173 174	324 309	500 000	54%
Inter-filières	1 054 418	805 917	675 475	-16%
Total	10 438 842	13 600 000	13 301 000	-2%

Source : ODEADOM

L'aide « Cœur Pays » visant à promouvoir des produits locaux de qualité supérieure remporte un vif succès auprès des bénéficiaires et concentre plus de 40% des aides de la mesure sur l'ensemble des filières. Entre 2007 et 2008, l'évolution est plutôt à la baisse, les besoins des interprofessions des autres DOM tendant à stabiliser celle de la Réunion.

Bilan physique par filière en 2008

Tableau 48 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Structuration de l'élevage » à la Réunion

Réunion	2006	2007	2008	Progression 2007 - 2008
Niveau de production				
Evolution de la production des coopératives adhérentes aux interprofessions par filière exprimée en tonnes de viande (sortie abattoir) ou en litres de lait livrés aux entreprises de transformation				
Bovins viande	1 185	1 482	1 424	-4%
Bovins lait	24 313	24 313	22 707	-7%
Porcins	9 186	9 299	8 877	-5%
Volailles		10 842	10 733	-1%
Part de la production des coopératives adhérentes aux interprofessions sur la production totale				
Bovins viande	64%	77%	78%	1,0
Bovins lait	99%	99%	99%	-0,1
Porcins	74%	75%	77%	1,7
Volailles	N.D.	71%	60%	-10,5
Revenu annuel de l'exploitation de référence par chaque filière (En €)				
Bovins viande	24 183	25 056	23 129	-8%
Bovins lait	27 442	27 550	29 210	6%
Porcins	27 150	27 184	27 006	-1%
Volailles	19 254	19 596	19 457	-1%
Commercialisation				
Taux d'approvisionnement du marché local par les productions des coopératives				
Bovins viande	29%	30%	30%	-0,4
Bovins lait	36%	33%	36%	+2,8
Porcins	52%	52%	51%	-0,2
Volailles	38%	39%	41%	+1,9
Pourcentage de la production locale commercialisée par les coopératives adhérentes aux interprofessions et répondant aux cahiers des charges « Exigence Cœur pays »				
Bovins viande	44%	40%	55%	+14,8
Bovins lait	29%	30%	35%	+5,7
Porcins	67%	57%	55%	-1,6
Volailles	73%	74%	83%	+9,1
Emploi				
Nb d'emplois créés par filière et par an				
Bovins viande	761	809	831	+3%
Bovins lait	1 601	1 636	1 646	+1%
Porcins	1 318	1 339	1 359	+1%
Volailles	1 053	1 097	1 105	+1%

Source : Interprofession réunionnaise

Les productions ont évolué de façon disparate selon les filières. Les filières « bovins » et « volailles » observent une belle progression entre 2006 et 2008, malgré un repli par rapport à 2008, alors que les productions issues des OP pour les filières laitière et porcine sont en déclin. Dans un contexte économique morose, la progression globale entre 2006 et 2008 témoigne de la résistance du secteur face à la crise.

- Filière bovine : le fort niveau de croissance observé en 2007 n'a pas été renouvelé en 2008. La forte hausse du coût des matières premières a conduit à la cessation d'activité de certains éleveurs. Par ailleurs, la baisse de la consommation de viande de bœuf tant à la Réunion qu'en métropole a limité la dynamique de la filière.
- Filière laitière : Malgré la hausse de la productivité du cheptel laitier, la production laitière est en déclin car cette hausse ne permet pas de compenser la baisse de près de 7% du cheptel total pour les raisons évoquées ci-dessus.
- Filière porcine : le niveau de production en 2008 est la résultante de la continuité du cycle du porc à la Réunion. La sous-production observée en 2008 fait suite à des années de surproduction.
- Filière volailles : la concurrence avec les importations est forte, limitant la croissance espérée du secteur volailles.

Les organisations de producteurs produisent l'essentiel de la production contrôlée. Les taux d'approvisionnement du marché local par filière sont relativement stables car les filières d'élevage sont bien structurées à la Réunion.

Les produits d'exigence « Cœur Pays » connaissent un succès inattendu et contribuent à proposer au consommateur un produit de qualité correspondant à ses attentes et une homogénéité de l'offre. Mise à part pour la filière porcine en légère baisse, on observe une croissance importante de la part de marché des produits répondant au cahier des charges « Cœur Pays ».

La réorientation des aides POSEI France vers l'aval de la filière a nécessité de repenser la répartition des charges et la fixation des prix le long de la filière, dans le but de maintenir le niveau de revenu du producteur. Chaque filière a donc revu le prix à la livraison des produits (viandes et laits). Par ailleurs, la hausse du coût des matières premières a nécessité de revoir les accords précédemment établis au sein de l'interprofession, afin que les charges soient réparties entre les différents acteurs de la filière. Cette nouvelle répartition a été efficace car elle a permis de limiter la baisse des revenus des exploitations de référence qui sont restés relativement stables.

Enfin, 60 emplois ont été créés en 2008 au sein du secteur élevage.

Faits marquants ayant eu une influence sur la réalisation de la mesure

L'année 2008 a été marquée par la perturbation économique subie par les agriculteurs du fait de la hausse des prix des matières premières et de la flambée des prix du pétrole au 1^{er} semestre. Ces deux facteurs combinés ont contribué à augmenter fortement les prix des produits importés pour l'alimentation animale. En fin d'année, l'amorce de la crise économique mondiale a eu des effets avérés sur la consommation des ménages en produits carnés, notamment sur les produits frais à plus forte valeur ajoutée.

Conclusion et perspectives 2009

Dans un contexte économique plutôt défavorable, la mise en œuvre de cette seconde année complète de POSEI France a été globalement positive, bien que certains indicateurs de production soient en léger recul par rapport à 2007 : les indicateurs de qualité et de création d'emplois continuent de progresser en 2008. Les niveaux de production s'infléchissent légèrement mais les parts de marché se maintiennent.

Conclusion sur la mesure « Structuration de l'élevage », tous DOM

On note une bonne sollicitation de la mesure, avec une nette progression pour la Guadeloupe où l'interprofession prend de l'ampleur et permet une structuration efficace des filières et une bonne mise en œuvre du POSEI France. La Guyane qui peine encore à s'organiser, progresse légèrement.

Les indicateurs de production sont globalement stables, malgré la forte hausse des charges des exploitations due en grande partie à l'augmentation importante des coûts de l'alimentation animale.

Enfin, pour la 3^{ème} année de mise en œuvre du POSEI France, la mesure « Structuration de l'élevage » est bien sollicitée et permet aux filières de plus en plus organisées de stabiliser globalement la production en quantité, tout en encourageant l'amélioration de la qualité.

4.2.1.4 Mesure « Diversification des productions végétales »

Description de la mesure

La mesure « Diversification des productions végétales » comprend deux volets :

1 - volet B1 : fruits et légumes, pour lequel le programme fixe quatre aides :

- la commercialisation des productions locales ;
- la transformation ;
- la commercialisation hors région de production ;
- les actions d'accompagnement des filières qui regroupent 5 sous-actions :
 - aide à la collecte,
 - aide au transport,
 - aide au soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités,
 - aide à la production de semences à la Réunion,
 - aide à la mise en place de politiques de qualité.

2 - volet B2 : plantes aromatiques, à parfum et médicinales qui comprend quatre aides :

- la production de vanille verte ;
- l'aide au maintien des surfaces plantées en vanille à la Réunion ;
- l'aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats ;
- l'aide à la culture de géranium et de vétiver.

Rappel des objectifs de la mesure

La mesure « Diversification des productions végétales » participe à la stratégie globale du programme POSEI France, en visant les objectifs suivants (Cf. Annexe 7.1) :

- satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ;
- conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison telles que le melon) ;
- augmenter certaines productions, dans le respect de l'équilibre des marchés.

Les objectifs opérationnels permettant d'atteindre ces objectifs stratégiques sont les suivants :

- améliorer la structuration de la filière ;
- étendre l'accompagnement technique des producteurs ;
- mettre en place des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement ;
- accroître la qualité de la production ;
- faciliter l'accès aux intrants (produits phytosanitaires, semences) ;

- mener des expérimentations avec la recherche pour améliorer les techniques culturales et résoudre les problèmes parasitaires spécifiques aux zones tropicales et équatoriales ;
- élargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés ;
- concourir à l'entretien des espaces ;
- développer l'emploi direct et induit.

Bilan physique et financier détaillé de la mesure

Chiffres récapitulatifs tous DOM

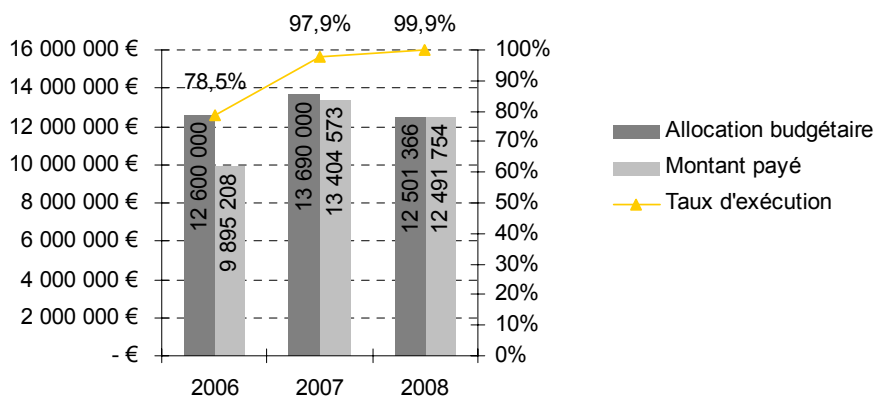
■ Bilan financier

Tableau 49 - Exécution financière de la mesure « Diversification des productions végétales » de 2006 à 2008

€	2006	2007	2008
Allocation budgétaire	12 600 000	13 690 000	12 501 366
Montant demandé	10 155 291	13 864 699	13 861 941
Montant payé	9 895 208	13 404 573	12 491 754
Taux d'exécution financière	78,5%	97,9%	99,9%

Source : ODEADOM - fiches financières

Figure 17 - Exécution financière de la mesure « Diversification des productions végétales » de 2006 à 2008



Source : ODEADOM

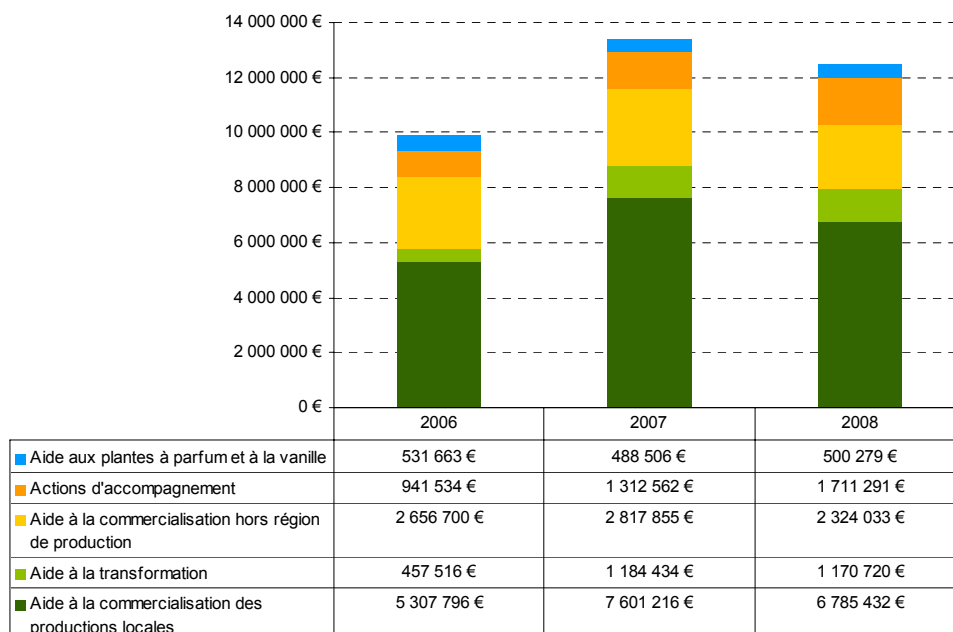
Le fort niveau des demandes 2008 pour la mesure « Diversification des productions végétales » a conduit à appliquer un stabilisateur sur cette mesure fixé à 6,41% (voir le paragraphe 2.4 du présent rapport). Ainsi, pour la première année, près de 100% de l'allocation budgétaire dédiée à cette mesure a été utilisée.

Tableau 50 - Evolution des montants demandés et des montants payés par DOM de 2006 à 2008

€		Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
2008	Montant demandé	3 721 733	4 052 382	228 897	5 858 929	13 861 941
	Montant payé	3 307 379	3 585 663	192 076	5 406 636	12 491 754
2007	Montant demandé	4 039 299	4 551 448	206 262	5 067 690	13 864 699
	Montant payé	3 918 487	4 402 864	186 596	4 896 626	13 404 573
2006	Montant demandé	3 097 494	3 331 125	175 297	3 551 375	10 155 291
	Montant payé	2 913 679	3 118 786	184 192	3 678 551	9 895 208

Source : ODEADOM

Figure 18 - Dépenses de la mesure « Diversification des productions végétales » par type d'aide de 2006 à 2008



Source : ODEADOM

L'aide à la commercialisation des productions locales constitue plus de la moitié des aides versées pour la mesure. Cette aide est versée majoritairement aux OP⁹ ou GPPR¹⁰ et dans une moindre mesure aux autres producteurs (10 à 15% selon les départements). Les deux autres aides les plus sollicitées de la mesure sont :

- les actions d'accompagnement qui comportent l'aide à la collecte, l'aide au transport, le soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités, l'aide à la mise en place de politiques de qualité et l'aide aux semences (pour la Réunion) ;
- l'aide à la commercialisation hors région de production.

Les aides destinées aux filières plantes à parfum et aromatiques sont sollicitées uniquement à la Réunion, malgré l'existence d'une production de vanille en Guadeloupe.

⁹ OP = organisation de producteurs reconnue

¹⁰ GPPR = groupement de producteurs préreconnu

■ Bilan des réalisations

Tableau 51 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » tous DOM

	2006	2007	2008	Évolution 2006-2008
Aide à la commercialisation des productions locales				
Tonnages contractualisés	55 588	78 257	78 785	+42%
Tonnages aidés	18 483	24 719	29 575	+60%
Nombre d'OP ou GPPR	10	10	15	+50%
Aide à la transformation				
Tonnages contractualisés	6 783	6 829	8 940	+32%
Tonnages aidés	1 448	3 203	3 310	+129%
Nombre de transformateurs bénéficiaires	7	13	14	+100%
Aide à la commercialisation hors région de production				
Tonnages contractualisés	22 161	26 675	28 647	+29%
Tonnages aidés	11 748	12 033	9 938	-15%
Nombre d'acheteurs bénéficiaires	27	33	32	+19%
Accompagnement des filières				
Montant des aides versées (€)	745 979	834 362	1 147 159	+54%
Nombre de bénéficiaires	459	209	581	+7%
Plantes à parfum et aromatiques				
Tonnages aidés	19,6	14,0	9,1	-54%
Surfaces aidées (ha)	226,2	187,5	218,0	-4%

Source : ODEADOM

Les indicateurs relatifs à la commercialisation locale, soit à destination du frais, soit vers la transformation, sont en progression importante tous DOM confondus.

A l'inverse, on enregistre un affaiblissement des volumes expédiés hors région de production. Les volumes de production des plantes à parfum et aromatiques marquent également un net recul (-54% entre 2006 et 2008).

Les volumes contractualisés progressent de manière significative. Le taux de réalisation de ces contrats reste néanmoins faible.

Analyse des données tous DOM

La structuration au sein d'OP ou GPPR s'est accélérée. La part de la production organisée sur le marché local est en progression (Cette tendance se reflète dans les trois premiers indicateurs du tableau 51). Elle est estimée aujourd'hui tous DOM confondus à environ 20%, ce qui témoigne d'un effet positif du POSEI France sur l'organisation des filières de diversification végétale dans les DOM. La production de fruits et légumes augmente autant que la consommation locale, ce qui explique que la part du marché organisé reste stable.

Faits marquants de l'année 2008 ayant eu un impact sur la réalisation de la mesure

La campagne 2008 n'a pas été affectée par des incidents climatiques majeurs contrairement à la campagne 2007, qui a subi les effets des cyclones Dean aux Antilles et Gamède à la Réunion, nécessitant des ajustements de la mesure au titre de cas de force majeur.

Les conditions de production plus favorables que la campagne précédente ont permis une reprise de la production globale cependant confrontée sur certains marchés à une forte concurrence (importations).

Bilan physique et financier détaillé de la mesure en Guadeloupe

Chiffres récapitulatifs pour la Guadeloupe

■ Bilan financier

Tableau 52 - Montants payés en Guadeloupe (en euros)

€	2006	2007	2008
Aide à la commercialisation des productions locales	1 098 059	1 644 284	1 755 613
Fruits et légumes	1 048 482	1 590 924	1 705 581
OP ou GPPR	507 681	1 073 424	1 443 086
Producteurs individuels	540 800	517 499	262 495
Fleurs et plantes (horticulture)	49 577	53 360	50 032
Aide à la transformation	0	245 422	81 560
OP ou GPPR	0	10 423	33 813
Producteurs individuels	0	234 999	47 747
Aide à la commercialisation hors région de production	1 338 454	1 499 614	938 944
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	1 293 866	1 469 242	919 333
OP ou GPPR	821 206	1 153 910	780 961
Producteurs individuels	472 660	315 332	138 372
Produits transformés (jus, confiture, huiles, etc.)	44 588	30 372	19 611
Actions d'accompagnement des filières	477 166	529 168	531 262
Aide à la collecte	87 214	114 393	103 280
Aide au transport	103 414	171 249	177 377
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	1 652	2 268	1 627
Aide à la mise en place de politiques de qualité	284 886	241 258	248 978
Total payé Guadeloupe	2 913 679	3 918 487	3 307 379

Source : ODEADOM

Conformément aux objectifs de la mesure, les montants versés aux producteurs individuels sont en baisse au profit des montants versés aux OP ou GPPR. Cette tendance s'explique notamment en raison de l'adhésion des producteurs individuels aux structures organisées et du fait de la dégressivité du taux d'aide octroyé aux producteurs individuels pour l'aide à la transformation.

Les montants versés dans le cadre de l'aide à la commercialisation des productions locales progressent, tandis que les aides à la transformation et à la commercialisation hors région de production sont en baisse. Cela s'explique, pour l'aide à la transformation, par la cessation d'activité d'un des plus importants transformateurs bénéficiaires.

La baisse des aides à la commercialisation hors région de production est due à la crise de commercialisation rencontrée par la filière du melon au cours du 1^{er} semestre 2008. Cette crise a été engendrée par la conjonction d'importations précoces de melons d'origine tiers avec une production tardive en provenance des Antilles. Cela a conduit les professionnels à engager une réflexion sur l'organisation de la filière et notamment à élargir les missions de l'association interprofessionnelle du melon de Guadeloupe, le principal produit de la filière « fruits et légumes » expédié sur le marché métropolitain.

■ Bilan physique

Tableau 53 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » en Guadeloupe

	2006	2007	2008
Aide à la commercialisation des productions locales			
Tonnages contractualisés	19 252	24 874	25 000
Tonnages aidés	0	0	8 146
Nombre d'OP et GPPR	2	2	3
Aide à la transformation			
Tonnages contractualisés	20	1 573	1 680
Tonnages aidés	0	757	267
Nombre de transformateurs bénéficiaires	0	5	3
Aide à la commercialisation hors région de production			
Tonnages contractualisés	8 021	8 945	12 500
Tonnages aidés	4 320	4 952	3 749
Nombre d'acheteurs bénéficiaires	4	4	5
Accompagnement des filières			
Montant des aides versées (€)	480 785 €	529 393 €	591 266 €
Nombre de bénéficiaires	74	89	107

Source : ODEADOM

Analyse des données

En 2008, le mouvement de structuration continue avec l'agrément d'une nouvelle OP et la pré-reconnaissance d'un groupement.

La structuration est impulsée par le programme POSEI France ainsi que par le programme de développement rural de la Guadeloupe dont les aides sont conditionnées à l'appartenance à une OP (aides à l'investissement, aides à l'irrigation, infrastructures).

Plusieurs facteurs ont favorisé le mouvement de structuration en 2008, dont la crise commerciale qui a affecté la campagne de commercialisation des melons et a rendu nécessaire la structuration de la filière pour faire face à ces événements.

Les filières vanille et café constituent des secteurs de niche et n'émargent pas encore aux aides du POSEI France (organisation de la filière en cours).

Conclusion et perspectives 2009

De nombreux projets animent le secteur des productions végétales en Guadeloupe. La structuration continue de s'opérer avec la pré-reconnaissance de deux nouveaux GPPR début 2009. La mise en place d'une interprofession fruits et légumes en Guadeloupe devrait voir le jour en 2009 et appuyer ainsi le développement des filières de diversification des productions végétales.

Par ailleurs, des initiatives d'échanges avec les autres départements français d'Amérique débutent, afin d'optimiser les approvisionnements des marchés locaux en produits à forte demande.

Bilan physique et financier détaillé de la mesure à la Martinique

Chiffres récapitulatifs pour la Martinique

■ Bilan financier

Tableau 54 - Montants payés à la Martinique

€	2006	2007	2008
Aide à la commercialisation des productions locales	2 075 569	3 091 354	2 057 958
Fruits et légumes	1 910 271	2 878 622	1 930 879
OP et GPPR	1 871 072	2 740 860	1 892 301
Producteurs individuels	39 199	137 762	38 578
Fleurs et plantes (horticulture)	165 298	212 732	127 079
Aide à la transformation (fruits et légumes)	342 920	609 136	571 057
OP et GPPR	126 747	475 864	561 469
Producteurs individuels	216 173	133 272	9 588
Aide à la commercialisation hors région de production	435 103	397 405	400 755
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	408 825	364 447	382 841
OP ou GPPR	377 035	294 498	289 974
Producteurs individuels	31 790	69 949	92 867
Produits transformés (jus, confiture, huiles, etc.)	26 278	32 958	17 914
Actions d'accompagnement des filières	265 194	304 969	555 893
Aide à la collecte	100 721	80 306	133 795
Aide au transport	21 749	24 576	102 162
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	142 724	7 996	153 340
Aide à la mise en place des politiques de qualité	0	192 092	166 596
Total payé Martinique	3 118 786	4 402 864	3 585 663

Source : ODEADOM

De manière générale, le montant total des aides versées enregistre une baisse importante par rapport à 2007 et plus spécifiquement l'aide au marché local (d'environ 33%). Cette tendance s'explique notamment par l'application du stabilisateur et par une forte diminution des volumes aidés (-32% entre 2007 et 2008).

■ Bilan physique

Tableau 55 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » à la Martinique

	2006	2007	2008
Aide à la commercialisation des productions locales			
Tonnages contractualisés	18 087	29 609	23 412
Tonnages aidés	9 068	12 830	8 785
Nombre d'OP et GPPR	4	4	4
Aide à la transformation			
Tonnages contractualisés	5 598	2 766	3 115
Tonnages aidés	1 041	1 499	1 383
Nombre de transformateurs bénéficiaires	5	4	4
Aide à la commercialisation hors région de production			
Tonnages contractualisés	4 888	3 282	4 083
Tonnages aidés	1 689	1 364	1 627
Nombre d'acheteurs bénéficiaires	6	6	7
Accompagnement des filières			
Montant des aides versées (€)	265 194	304 969	555 893
Nombre de bénéficiaires	213	45	224

Source : ODEADOM

Analyse des données

Le 2^{ème} trimestre de la campagne 2008 a été marqué par une pluviométrie très forte qui a ralenti la relance de la production, amorcée depuis le 1^{er} trimestre suite au passage du cyclone Dean en août 2007.

La chute de la production après le passage du cyclone Dean en août 2007 a laissé la place sur le marché local aux importations. Certaines productions subissent encore cette concurrence en plus des contraintes de culture sensibles à la présence de chloredécone (par exemple l'igname et certains agrumes).

Conclusion et perspectives 2009

Les modifications 2009 du programme, notamment la possibilité de présenter des contrats en cours de campagne, devraient permettre une meilleure utilisation des aides. En effet, la Martinique compte 3 OP et 3 GPPR qui répondent pleinement à la capacité de production actuelle. L'obligation de contractualiser avant le démarrage des campagnes de production ne permettait pas la bonne adéquation entre la production et les besoins des consommateurs.

Bilan physique et financier détaillé de la mesure en Guyane

Chiffres récapitulatifs pour la Guyane

■ Bilan financier

Tableau 56 - Montants payés en Guyane

€	2006	2007	2008
Aide à la commercialisation des productions locales	16 892	15 101	1 589
Structure agréée		0	0
Producteurs individuels	16 892	15 101	1 589
Aide à la transformation (catégorie B uniquement, prix min et taux unique)	0	0	4 018
Structure agréée	0	0	1 538
Producteurs individuels	0	0	2 480
Aide à la commercialisation hors région de production	167 300	171 495	186 470
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	0	0	0
Riz	167 300	171 495	186 470
Produits transformés	0	0	0
Total payé Guyane	184 192	186 596	192 076

Source : ODEADOM

L'essentiel des dépenses portent sur l'aide à la commercialisation hors région de production pour le riz.

■ Bilan physique

Tableau 57 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » en Guyane

	2006	2007	2008
Aide à la commercialisation des productions locales			
Tonnages contractualisés	330	330	240
Tonnages aidés	61	81	13
Nombre d'OP et GPPR	0	0	4
Aide à la transformation			
Tonnages contractualisés	0	0	51
Tonnages aidés	0	0	12
Nombre de transformateurs bénéficiaires	0	0	3
Aide à la commercialisation hors région de production			
Tonnages contractualisés	4 000	7 500	4 000
Tonnages aidés	4 000	4 000	2 770
Nombre d'acheteurs bénéficiaires	1	1	1
Accompagnement des filières			
Montant des aides versées (€)	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	0	0	0

Source : ODEADOM

Analyse des données

La faible consommation des aides de la mesure « Diversification des productions végétales » en Guyane s'explique notamment par l'organisation encore très faible des structures. Cependant, pour la première année, l'aide à la transformation a été sollicitée.

Pour la campagne 2008, un seul contrat a été conclu sur le marché local. La filière reste très peu structurée et les circuits courts sont prédominants.

Conclusion et perspectives 2009

La filière en cours de structuration compte désormais trois structures qui visent à mettre en œuvre des actions permettant notamment l'amélioration des systèmes de production, l'adéquation de l'offre à la demande et l'adaptation de la mise en marché. La stratégie des producteurs devrait donc désormais permettre une meilleure organisation de la mise en marché des produits, notamment auprès des collectivités, par le biais de contrats de commercialisation.

Bilan physique et financier détaillé de la mesure à la Réunion

Chiffres récapitulatifs pour la Réunion

■ Bilan financier

Tableau 58 - Montants payés à la Réunion

€	2006	2007	2008
Aide à la commercialisation des productions locales	2 117 275	2 850 477	2 970 272
Fruits et légumes	2 058 460	2 727 825	2 895 755
OP et GPPR	1 784 573	2 524 731	2 831 912
Producteurs individuels	273 887	203 094	63 844
Fleurs et plantes (horticulture)	58 816	122 652	74 517
Aide à la transformation	114 596	329 876	514 085
OP et GPPR	980	169 554	378 252
Producteurs individuels	113 616	160 323	135 833
Aide à la commercialisation hors région de production	715 842	749 342	797 864
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	665 173	661 323	750 447
OP et GPPR	484 641	480 830	569 092
Producteurs individuels	180 532	180 493	181 355
Produits transformés (jus, confiture, huiles, etc.)	50 670	88 019	47 417
Actions d'accompagnement des filières	199 175	478 425	624 136
Aide à la collecte	104 942	143 417	185 418
Aide au transport	89 975	143 422	157 629
Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités	0	4 735	7 500
Aide à la mise en place des politiques de qualité	4 257	178 120	269 976
Aide à la production de semences	0	8 730	3 614
Aides à la vanille	209 837	148 369	112 699
Production de vanille verte	131 987	88 994	52 364
Maintien des surfaces plantées	77 850	59 375	60 335
Aides aux plantes à parfum	321 826	340 138	387 580
Production d'huiles essentielles et d'hydrolats	110 201	129 778	125 872
Culture de géranium et de vétiver	211 625	210 360	261 708
Total payé Réunion	3 678 551	4 896 626	5 406 636

Source : ODEADOM

De manière générale, on constate une forte augmentation des aides versées (+10%) malgré l'application d'un stabilisateur.

L'aide à la commercialisation des fruits et légumes par les OP et les GPPR constitue la part la plus importante des aides versées. La progression des aides est de l'ordre de 4%. On note une forte croissance des aides versées au titre de la catégorie C¹¹, dont les montants ont été multipliés par 3, qui se justifie par la volonté des professionnels de relancer certains produits qui sont fortement déficitaires sur le marché local. L'aide à la commercialisation hors région de productions enregistre également une progression importante et plus spécifiquement les tonnages commercialisés par les OP ou GPPR.

¹¹ Rappel : les produits de la catégorie C bénéficient du taux d'aide le plus incitatif

La progression des montants payés au titre l'aide à la mise en place de politiques de qualité démontre les efforts consentis par les professionnels pour valoriser au mieux leurs productions (mise en place de deux labels - ananas et litchi, développement de l'agriculture raisonnée).

S'agissant des aides aux plantes à parfum et aromatiques, on constate une forte diminution des aides versées à la production de vanille verte qui reflète les difficultés de développement rencontrées par les acteurs de cette filière. Néanmoins, un diagnostic de la filière a été conduit récemment dans l'objectif de redéfinir la stratégie commerciale globale. Les aides combinées à la production et au maintien des surfaces plantées ont permis de limiter la baisse de la production.

■ Bilan physique

Tableau 59 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Diversification des productions végétales » à la Réunion

	2006	2007	2008
Aide à la commercialisation des productions locales			
Tonnages contractualisés	17 919	23 444	30 133
Tonnages aidés	9 354	11 809	12 631
Nombre d'OP et GPPR	4	4	4
Aide à la transformation			
Tonnages contractualisés	1 166	2 490	4 094
Tonnages aidés	407	948	1 648
Nombre de transformateurs bénéficiaires	2	4	4
Aide à la commercialisation hors région de production			
Tonnages contractualisés	5 252	6 948	8 064
Tonnages aidés	1 739	1 717	1 792
Nombre d'acheteurs bénéficiaires	16	22	19
Accompagnement des filières			
Montant des aides versées (€)	199 446	481 396	674 083
Nombre de bénéficiaires	172	75	350
Vanille			
Tonnages aidés	17,6	11,9	7,0
Surfaces aidées (ha)	156	119	121
Plantes à parfum			
Tonnages aidés	2,0	2,2	2,1
Surfaces aidées (ha)	71	69	97

Source : ODEADOM

Analyse des données

La production organisée demeure insuffisante au regard de la production totale (environ 10 à 15%). Les aides du POSEI France, en complémentarité avec celles du PDR Réunion, participent à l'amélioration de la structuration des filières fruits et légumes.

Le POSEI France permet également d'inciter les producteurs à relancer la culture de produits qui sont en déficit d'approvisionnement afin de satisfaire le marché local (ex. en 2008 avec la pomme de terre).

Concernant les productions de plantes à parfum et aromatiques, les tonnages aidés en 2008 enregistrent une baisse par rapport à la campagne 2007 et la surface aidée reste

encore inférieure à son niveau de 2006 malgré une légère reprise en 2008 (+2% pour la vanille et +41% pour le géranium).

Conclusion et perspectives 2009

Les aides à la commercialisation et à la transformation remplissent leur rôle en accompagnant les producteurs vers une meilleure valorisation des produits et maîtrise de la commercialisation. Cette tendance devrait se conforter en 2009 avec la perspective de la reconnaissance de nouvelles OP.

La légère reprise des surfaces consacrées aux plantes à parfums et aromatiques devrait permettre de relancer la production ainsi que la politique de diversification entreprise par les acteurs de ces filières.

Conclusion sur la mesure « Diversification des productions végétales », tous DOM

On observe une progression générale des demandes d'aides due notamment à une structuration croissante des filières. Le montant des aides versées enregistre une baisse liée à l'application du stabilisateur.

Afin d'encourager la structuration des filières, les producteurs individuels ne seront plus éligibles à l'aide au marché local à partir du 1^{er} janvier 2009, à l'exception de la Guyane.

S'agissant de l'aide à la transformation, les taux des aides versées aux transformateurs pour des contrats passés avec des producteurs individuels seront plus faibles et dégressifs. Ce dispositif devrait donc encourager donc les producteurs individuels à adhérer à une OP ou à un GPPR.

4.2.2 Filières « traditionnelles d'exportation »

Les filières « traditionnelles d'exportation » sont basées sur la production de :

- la canne à sucre, matière première des industries sucrières et rhumières locales. Elle est cultivée dans les 4 départements d'Outre-mer, mais de manière plus marginale en Guyane.
- la banane dessert, dont la production est concentrée aux Antilles (Guadeloupe et Martinique).

Ces filières représentent les premières filières d'exportation agricole en volume et en valeur.

4.2.2.1 Mesure « Canne - Sucre - Rhum »

Description de la mesure

La filière canne-sucre-rhum joue un rôle prépondérant dans le secteur agricole et pour la valorisation des terres des départements d'outre-mer. Elle est cultivée dans les quatre DOM, principalement dans les DOM insulaires. Les surfaces cultivées en canne à sucre représentent 30% de la SAU totale des DOM (dont 26% aux Antilles et 52% à la Réunion). Selon l'IEDOM, la filière canne-sucre-rhum représente près de 30 000 emplois directs et indirects en Guadeloupe et environ 1 614 à la Martinique. A la Réunion, la filière emploie directement et indirectement 12 000 personnes¹².

Le soutien du POSEI France à cette filière s'effectue au moyen de trois aides ciblant les trois principaux secteurs de la filière :

- soutien à l'industrie sucrière : aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre ;
- soutien aux planteurs de canne : aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée. Cette aide est une aide directe ;
- soutien aux distilleries de rhum agricole : aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

Rappel des objectifs

La mesure « Canne-Sucre-Rhum » participe à la réalisation de trois objectifs opérationnels du POSEI France (cf. Annexe 7.1) :

- consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence ;
- création de valeur ajoutée locale par la transformation fermière, artisanale ou industrielle des productions ;
- mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les objectifs propres à la mesure « Canne - Sucre - Rhum » tels qu'ils sont définis dans le POSEI France¹³ sont les suivants :

- la stratégie globale de la mesure :

Le soutien à la production de sucre sous-tend le maintien de l'ensemble de la filière : c'est le principal débouché de la canne. L'économie des intrants, des entreprises de coupe et de nombreux autres auxiliaires de production dépend de la poursuite de la production de canne à sucre, quelle que soit par ailleurs la destination finale de la canne (sucre / rhum de sucrerie ou rhum agricole), particulièrement à la Réunion et en Guadeloupe.

¹² Source : <http://www.sucedelareunion.com>

¹³ POSEI France, Chapitre V, C, page 7/19.

Le soutien à la production de rhum agricole est essentiel au maintien d'emplois dans les départements des Antilles et en Guyane. Aux Antilles, ce soutien participe à l'équilibre d'ensemble de la filière canne - sucre - rhum.

Le soutien au transport de la canne est transversal. Cette aide s'applique à tous les volumes de canne saine, loyale et marchande quelle qu'en soit la destination (rhum agricole, sucre et indirectement rhum de sucrerie, bagasse thermique, fourrage).

Dans les DOM, l'objectif est le maintien de la production, contrairement à la métropole où le régime d'aide à la filière sucre est découplé.

Dans un contexte de très forte pression foncière (îles) cette méthode de mise en œuvre des soutiens publics est indispensable sous peine de voir les productions disparaître. Le maintien des filières industrielles sucre et rhum constitue une priorité.

- Les objectifs opérationnels de la mesure :
 - Action 1 : Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière : Maintien de la filière par l'adaptation de l'industrie du sucre et de la culture de la canne en compensation de l'impact sur la recette des planteurs, dû à la baisse des prix du sucre.
 - Action 2 : Aide au transport de la canne : Compensation de l'impact sur les coûts de transport des cannes des champs vers les centres de transfert, dû à l'éloignement parcellaire et à la mauvaise qualité des chemins de desserte des parcelles.
 - Action 3 : Aide à la transformation de la canne en rhum agricole : Maintien de la valorisation de la canne par la production de rhum agricole.

Bilan physique et financier

Données physiques générales sur la filière

Tableau 60 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Canne - Sucre - Rhum »

	2006	2007	2008
Industrie sucrière			
SAU en canne (ha)	43 867	43 343	N.D.
SAU totale (ha)	143 164	142 714	N.D.
Part de la canne dans la SAU totale (%)	30%	30%	N.D.
Volumes de sucre produits en (tonne équivalent sucre blanc)	269 205	286 969	232 301
Productivité (tonne équivalent sucre blanc / ha) ¹⁴	6,56	7,17	N.D.
Prix interprofessionnel de la canne de référence ¹⁵			
Guadeloupe	32,34 €/t pour une richesse de 9%		
Martinique	34,76 €/t pour une richesse de 8%		
Réunion	39,09 €/t pour une richesse de 13,8%		
Production de canne			
Volumes de canne transportés aidés (t)	2 622 469	2 468 502	2 547 684
Volumes totaux de cannes livrées (t)	2 799 302	2 586 979	2 673 671
Distilleries agricoles			
Volumes de rhum agricole produits* (hap)	93 779	110 175	107 787
Part du volume total de rhum produit (hap)	41%	42%	N.D.**

Source : DAF, ODEADOM, FranceAgriMer. (*) Pas de production de rhum agricole éligible à l'aide à la Réunion. (**) Données non disponibles pour la Guadeloupe et la Guyane.

► Données sur la production de canne, de sucre et de rhum

Tableau 61 - Données de production de la filière canne - sucre - rhum de 2006 à 2008

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
Production de canne (t)					
2008	689 894	208 322	3 044	1 772 411	2 673 671
2007	785 364	223 027	3 075	1 575 513	2 586 979
2006	763 081	165 097	6 793	1 864 332	2 799 302
Superficie plantée de canne (ha)					
2008	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2007	14 500	3 950	60	24 833	43 343
2006	14 300	3 808	190	25 569	43 867
Production de sucre (en tonne équivalent sucre blanc)¹⁶					
2007/2008	61 602	4 639	N.A.	166 060	232 301
2006/2007	77 783	5 779	N.A.	203 408	286 970
2005/2006	66 514	4 037	N.A.	198 655	269 206
Production de rhum agricole (hap)					
2008	32 080	74 537	1 170	N.D.	107 787
2007	29 213	79 352	1 348	262	110 175
2006	27 446	62 613	3 175	545	93 779

Sources : DAF, ODEADOM, FranceAgriMer.

¹⁴ La productivité est calculée en faisant le rapport entre les volumes de sucre produits et les surfaces allouées à la canne pondérée par le pourcentage de cannes livrées aux sucreries.

¹⁵ La méthode de détermination de la richesse est très différente d'un département à l'autre, ce qui rend toute comparaison entre les départements non-significative.

¹⁶ Campagne sucrière : Du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

Note :

- la Guyane ne produit pas de sucre ;
- à la Réunion, trois distilleries produisent du rhum. Il s'agit, dans sa quasi-totalité, de rhum traditionnel de sucrerie et de rhum léger.

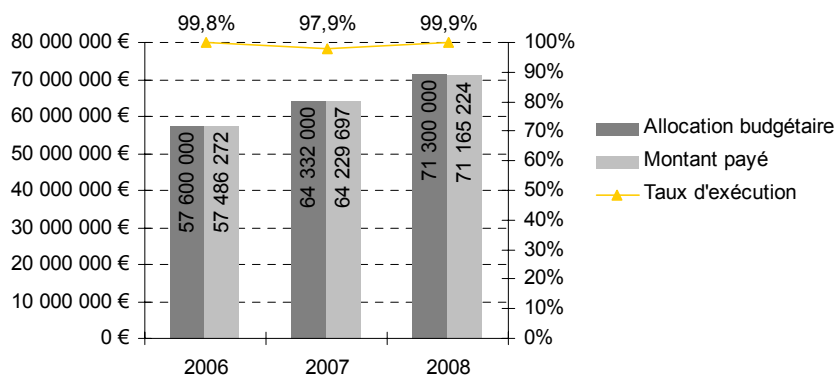
► Données financières globales

Tableau 62 - Exécution financière de la mesure « Canne - Sucre - Rhum » de 2006 à 2008

€	2006	2007	2008
Allocation budgétaire	57 600 000	64 332 000	71 300 000
Montant demandé	57 491 892	64 319 945	71 193 001
Montant payé	57 486 272	64 229 697	71 165 224
Taux d'exécution financière	99,8%	97,9%	99,9%

Source : ODEADOM, FranceAgriMer.

Figure 19 - Exécution financière de la mesure « Canne - Sucre - Rhum » de 2006 à 2008



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure « Canne - Sucre - Rhum » a été augmentée chaque année depuis la mise en place du POSEI France (+24% entre 2006 et 2008). Cette progression s'inscrit en parallèle des baisses de prix de vente du sucre observées dans le cadre de la réforme de l'OCM sucre. En effet, dans le cadre de la réforme de l'OCM sucre, les prix de référence du sucre sont abaissés régulièrement entre 2006 et 2010. L'augmentation des montants alloués à l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière est destinée à maintenir le prix de la canne payé au planteur. Par ailleurs, cette aide contribue au maintien et à la modernisation de l'industrie sucrière, qui conditionne la culture de canne et le développement de la filière rhum. La hausse de l'enveloppe globale concerne donc essentiellement la Guadeloupe et la Réunion, et dans une moindre mesure la Martinique.

Tableau 63 - Dépenses par action et par DOM de 2006 à 2008

€	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM					
2008	13 264 000	727 000	N.A.	41 609 000	55 600 000
2007	11 547 000	526 350	N.A.	36 648 000	48 721 350
2006	9 918 000	486 000	N.A.	31 496 000	41 900 000
Aide au transport de la canne					
2008	2 445 608	524 922	3 581	6 930 762	9 904 873
2007	2 465 474	524 161	1 071	6 940 262	9 930 968
2006	2 473 691	524 508	18 484	6 941 837	9 958 520
Aide à la transformation de canne en rhum agricole					
2008	1 469 800	4 115 440	75 111	N.A.	5 660 351
2007	1 444 950	4 045 860	86 569	N.A.	5 577 379
2006	1 444 596	4 021 065	162 091	N.A.	5 627 752
Total pour la mesure Canne-Sucre-Rhum					
2008	17 179 408	5 367 362	78 692	48 539 762	71 165 224
2007	15 457 424	5 096 371	87 640	43 588 262	64 229 697
2006	13 836 287	5 031 573	180 576	38 437 837	57 486 272

Source: ODEADOM, FranceAgriMer

- *Rappel : La Guyane ne produit pas de sucre de canne et les petites quantités de rhum agricole produites à la Réunion ne sont pas éligibles à l'aide du POSEI France.*

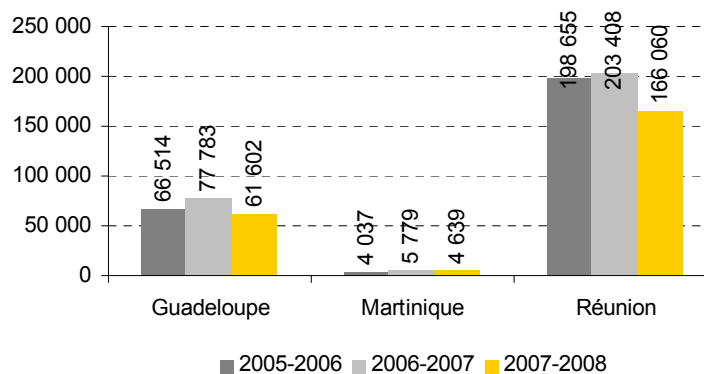
Données physiques et financières par action

Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM

Tableau 64 - Indicateurs du POSEI France pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière en 2008

	Guadeloupe	Martinique	Réunion	Tous DOM
Production de canne destinée aux sucreries (t)	622 207	75 497	1 772 411	2 470 115
Nombre de sociétés bénéficiaires	2	1	2	5
Volumes de sucre produits (en t équivalent sucre blanc)				
2008	61 602	4 639	166 060	232 301
2007	77 783	5 779	203 408	286 969
2006	66 514	4 037	198 655	269 205
Productivité en sucre / ha (bilan triennal)				
2008	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
2007	5,75	3,86	8,19	7,17
2006	5,02	2,94	7,77	6,56
Prix interprofessionnel de la canne de référence	32,34 €t pour une richesse de 9%	34,76 €t pour une richesse de 8%	39,09 €t pour une richesse de 13,8%	N.A.
Montant des aides versées (€)	13 264 000	727 000	41 609 000	55 600 000

Source : FranceAgriMer, DAF, ODEADOM.

Figure 20 - Evolution des volumes de sucre produits dans les DOM (t équivalent sucre blanc)

Source : FranceAgriMer

■ Baisse de la production de sucre pour la campagne 2007/2008 (juillet 2007 à juin 2008)

- Note : la campagne sucrière 2007/2008 correspond aux campagnes de production de canne 2008 sauf pour la Réunion, où elle correspond à la campagne de production de canne 2007.

La production de sucre de la campagne 2007/2008 enregistre une baisse importante variant entre -18% et -21% selon les DOM (pas de production en Guyane). Cette baisse résulte de plusieurs facteurs climatiques ayant affecté à différents niveaux la production de canne.

En Guadeloupe, deux usines sucrières sont en activité. La production de sucre 2008 a pâti de la sécheresse intervenue en 2007. Toutefois, ce résultat décevant (-21% de production de sucre) doit être relativisé car la production de sucre enregistrée au titre de la récolte 2007 fut la plus importante depuis 21 ans. La richesse moyenne cumulée de la récolte 2008 est de 9,11 inférieure à celle de la campagne précédente mais la production de sucre est légèrement supérieure à la moyenne décennale.

À la Martinique, l'industrie sucrière repose sur une seule unité. La baisse de la production de canne a entraîné une baisse de la production de sucre. La signification de cette baisse est cependant à relativiser au vu du niveau habituel de la production de sucre dans ce département.

À la Réunion, deux usines sucrières se répartissent la transformation des cannes à sucre et sont également couplées à des centrales bagasse - charbon pour la production d'électricité. La production de sucre au titre de la campagne 2007/2008, en baisse de 18,5% par rapport à 2006/2007, a été affectée par le passage du cyclone Gamède et la sécheresse de 2007. Il s'agit de la plus mauvaise campagne depuis 1958.

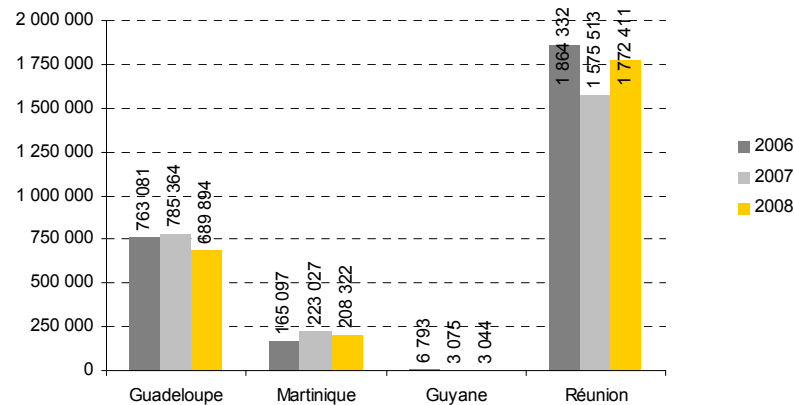
Depuis 2006, le prix interprofessionnel de la canne de référence est identique au prix appliqué durant la période 2001 - 2006 et ce malgré la baisse du prix du sucre (-36%), conséquence de la réforme de l'OCM sucre. L'objectif de maintien du prix interprofessionnel est donc atteint pour les années 2006 à 2008.

Aide au transport de la canne

Tableau 65 - Indicateurs du POSEI France pour l'aide au transport de la canne en 2008

Aide au transport de canne	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Tous DOM
Nombre de dossiers déposés auprès des DAF	3 313	181	2	3 265	6 761
Nombre de bénéficiaires	3 277	170	2	3 218	6 667
Production totale de canne (t)					
2008	689 894	208 322	3 044	1 772 411	2 673 671
2007	785 364	223 027	3 075	1 575 513	2 586 979
2006	763 081	165 097	6 793	1 864 332	2 799 303
Quantité totale de cannes transportées aidées (t)	642 487	195 891	712	1 708 594	2 547 684
Part du volume de cannes aidées (%)	93%	94%	N.A.*	96%	N.A.*
Montant des aides versées (€)	2 445 608	524 922	3 581	6 930 762	9 904 873

Source: ODEADOM et DAF. (*) Ce calcul n'est pas valable en Guyane : la campagne de récolte se déroule sur deux années civiles (août à avril) alors que l'aide POSEI est versée par année civile.

Figure 21 - Evolution de production de canne par DOM (t)

Source : ODEADOM

■ Production de canne à sucre en 2008 : des résultats liés aux conditions climatiques

Note : la récolte de la canne à sucre 2008 s'est déroulée :

- aux Antilles : de février à juin 2008 ;
- en Guyane : d'août 2007 à avril 2008 ;
- à la Réunion : de juillet à décembre 2008.

En Guadeloupe, la sécheresse de 2007 a eu des impacts négatifs sur les productions de canne et de sucre en 2008. Les chiffres de la campagne 2008 en comparaison de ceux de la campagne 2007 sont néanmoins à relativiser. En effet, l'année 2007 fut exceptionnellement bonne (conditions climatiques optimales). Les données 2008 sont, elles, proches de la moyenne décennale.

À la Martinique, le passage du cyclone Dean en août 2007 (plus violent qu'en Guadeloupe) a eu des effets néfastes sur la repousse des cannes, impliquant une baisse de la production en 2008. Le tonnage total broyé a été inférieur à la campagne précédente mais la très bonne qualité des cannes observée en 2007 s'est maintenue.

En Guyane, la production de canne à sucre est concentrée géographiquement sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. L'ensemble de la production est transformé en rhum agricole. L'année 2008 est caractérisée par une baisse de la production de canne. La diminution de la production depuis 2006 (55% entre 2006 et 2008) s'explique pour partie par la réduction notable de la surface plantée en canne à sucre suite à deux incendies : un premier incendie qui a détruit, en octobre 2006, 60 ha plantés en canne à sucre et un second incendie qui a détruit, en septembre - octobre 2008, 90 ha supplémentaires.

À la Réunion, la récolte 2007 a été catastrophique du fait du passage du cyclone Gamède en février 2007, lequel cyclone a été suivi d'une période de sécheresse avant la récolte (qui a eu lieu de juillet à décembre 2007). La campagne 2008 est meilleure avec un résultat dans la moyenne décennale. Le développement progressif de l'irrigation dans l'Ouest du département, grâce au transfert des eaux Est-Ouest, a des effets notables sur la production de cannes puisque 520 ha supplémentaires ont été mis en eaux en 2008. Au cours des 30 dernières années, les surfaces plantées en cannes ont diminué face à la pression urbaine. La filière doit faire preuve d'une vigilance particulière pour atteindre les 30 000 ha de sole cannière nécessaires pour réaliser une production annuelle de 2 millions de tonnes de cannes.

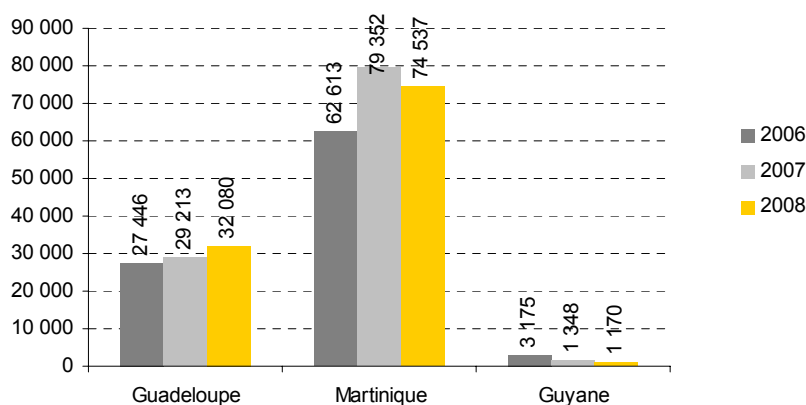
Aide à la transformation de canne en rhum agricole

Tableau 66 - Indicateurs du POSEI France pour l'aide à la transformation de canne en rhum agricole en 2008

Aide à la transformation de canne en rhum agricole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Tous DOM
Production de canne destinée aux distilleries agricoles (t)	67 687	132 825	3 044	203 556
Nombre de distilleries agricoles	9	7	1	17
Nombre de distilleries de rhum de sucrerie	2	1	0	3
Nombre de bénéficiaires	9	7	1	17
Quantité de rhum agricole produit (hap)				
2008	32 080	74 537	1 170	107 787
2007	29 213	79 352	1 348	109 913
2006	27 446	62 613	3 175	93 234
Quantité totale de rhum produit (hap) en 2008	N.D.	90 605	N.D.	N.D.
Proportion de rhum agricole dans la production totale de rhum produit (%)	N.D.	82%	N.D.	N.D.
Volume de rhum agricole aidé (hap)	22 887	64 083	1 170	88 140
Part de volume aidé /volume produit de rhum agricole	71%	86%	100%	82%
Montant des aides versées (€)	1 469 800	4 115 440	75 111	5 660 351

Source: FranceAgriMer, ODEADOM et DAF

Rappel : les petites quantités de rhum agricole produites à la Réunion ne sont pas éligibles à l'aide du POSEI France.

Figure 22 - Evolution de la production de rhum agricole dans les DOM de 2006 à 2008 (hap)

Source : DAF

■ Production de rhum agricole globalement stable

Le rhum agricole de la Guadeloupe est produit par 9 distilleries dont 3 sont implantées à Marie-Galante. En 2008, la part de la canne livrée en distilleries est d'environ 10% du tonnage total. La Guadeloupe affiche une progression dans la quantité de rhum agricole produit en 2008 (+9,8% par rapport à 2007).

Le rhum agricole de la Martinique est produit par 7 distilleries, implantées de manière homogène sur le territoire. Les distilleries agricoles ont broyé 132 820 t de cannes et produit 74 537 hap de rhum agricole en 2008.

En Guyane, la canne à sucre est uniquement destinée à la production de rhum agricole, lequel est produit par l'unique distillerie du département. La baisse de la production est une conséquence de la baisse des surfaces en canne décrite ci-dessus.

■ Aides nationales

En complément des aides du POSEI France, la France accorde au secteur du sucre des DOM des aides nationales, conformément à l'article 16 du règlement (CE) n° 247/2006.

Dans ce cadre, une aide d'un montant total de 56 M€a été accordée en 2008 aux planteurs de canne à sucre des DOM. Cette aide a pour objectif de soutenir le revenu des planteurs de canne à sucre, notamment pour compenser les handicaps structurels de production. Cette aide s'élève à :

- 34,72 M€à la Réunion ;
- 20,16 M€en Guadeloupe ;
- 1,12 M€à la Martinique.

L'ensemble de ces aides est décrit dans les conventions pluriannuelles qui ont été signées dans chacun des départements d'outre-mer concernés. Ce dispositif ne concerne pas la Guyane qui ne produit pas de sucre.

Conclusion de la mesure « Canne - Sucre - Rhum »

L'objectif de maintenir la filière est atteint. Les surfaces en canne en production sont stables, démontrant le succès des actions mises en œuvre. Les productions de canne, de sucre et de rhum agricole sont également globalement stables ces trois dernières années, malgré des aléas, notamment climatiques, non maîtrisables (climat, cyclone, incendie etc.) responsables de résultats plus mauvais pour certains DOM et certaines campagnes.

4.2.2.2 Mesure « Banane »

Description de la mesure

La filière banane représente une part importante de l'économie agricole des Antilles françaises. L'aide standard versée au producteur est indexée sur les références historiques des opérateurs et la production effective. Par ailleurs, la mesure prévoit un aménagement provisoire (sur la période 2007-2009) pour les plantations en restauration : le dispositif de restauration de la production historique.

L'année 2008 est la deuxième année de mise en œuvre de cette mesure, qui a succédé à l'OCM banane : le dispositif est mis en œuvre, tandis qu'en 2007, année de démarrage de la mesure, l'aide avait été calculée uniquement sur la base des références des planteurs.

Cette aide est une aide directe.

Rappel des objectifs

La mesure banane a pour objectif stratégique « la consolidation de la filière, permettant le maintien des exploitations et assurant une masse critique de production, en particulier pour la Guadeloupe ».

Ses objectifs opérationnels sont les suivants :

- garantir un revenu équitable aux producteurs permettant la couverture des coûts de production et la nécessaire adaptation de la production aux demandes du marché ;
- maintenir une masse critique d'exploitations et de production dans chaque île pour conserver les emplois, couvrir les coûts fixes de la production (transport maritime, traitement généralisé...) et assurer le développement et la gestion de l'espace rural ;
- favoriser un système de développement durable répondant aux attentes sociales en termes de qualité du produit, de maintien de l'emploi et de gestion de l'environnement.

Adaptation de la mesure suite au passage du cyclone Dean aux Antilles en 2007

Le cyclone Dean, qui a frappé les Antilles en août 2007, a détruit une grande partie des plantations (100% à la Martinique et 65% en Guadeloupe), impactant durablement la production de banane. La mesure « Banane » du POSEI France a été adaptée pour l'année 2008 pour prendre en compte les pertes dues au cyclone, dans le cadre des circonstances exceptionnelles. Les seuils minimaux de production 2007 pour bénéficier des aides 2008 ont été divisés par deux, proportionnellement aux pertes observées suite au passage du cyclone en milieu d'année. Le niveau de production de l'année 2006 servant de référence pour l'aide à la restauration de la production, le niveau cible en 2008 était le niveau 2006 divisé par deux.

En raison des délais de réhabilitation des parcelles et au cycle de croissance des bananiers, la production ne devrait retrouver son niveau normal qu'au cours de la campagne 2010.

■ Le régime standard

Le droit individuel à l'aide attribué à chaque planteur est calculé au prorata de sa référence individuelle rapportée au tonnage historique commercialisé des Antilles. En

2008, il était prévu que l'aide soit modulée en fonction du niveau de production de la manière suivante :

- si le planteur commercialise au cours de l'année 2007 plus de 70% de sa référence individuelle, il perçoit la totalité de l'aide. Ce taux minimum a été divisé par deux pour l'année 2008 en raison des circonstances exceptionnelles que constitue le cyclone Dean), à savoir 35%.
- s'il commercialise entre 60% et 70%, il perçoit 80% de l'aide. Ces taux ont également été divisés par deux, soit entre 30% et 35% pour l'année 2008.
- en deçà de 60%, l'aide versée est proportionnelle au niveau réel de production. Ce seuil a été abaissé à 30% et l'aide proportionnelle a été multipliée par deux pour l'année 2008.

La part non mobilisée est versée aux planteurs ayant dépassé leur objectif de production.

■ Le dispositif de restauration de la production historique

Les producteurs ayant une production en 2006 inférieure à 75% de leur référence individuelle bénéficient, s'ils en ont fait la demande, de l'aide à la restauration de la production. Le planteur s'engage à atteindre 80% de sa production de référence en trois ans. Lorsque ce seuil, qui correspond au seuil du régime standard, est atteint, le planteur ne bénéficie plus de ce régime spécifique transitoire.

Il était prévu que l'aide versée en 2008 corresponde à la totalité du droit à l'aide, à condition que le volume commercialisé en 2007 soit au moins égal à la production commercialisée en 2006. En raison des circonstances exceptionnelles liées au cyclone Dean, le seuil a été abaissé à 50% de la production 2006. Le cas échéant, le droit individuel à l'aide est proportionnel au taux réalisé par rapport à sa production 2006, multipliée par deux (circonstance exceptionnelle liée au cyclone Dean).

Bilan physique et financier

Données physiques générales sur la filière

L'aide à la filière banane s'élève à 129,1 millions d'euros et soutient les planteurs via leurs trois organisations de producteurs reconnues à savoir :

- à la Martinique : BANAMART et BANALLIANCE ;
- en Guadeloupe : Les producteurs de Guadeloupe (LPG).

Par ailleurs, l'Union des groupements de producteurs de bananes des Antilles (UGPBAN) assure la commercialisation de la production vers l'Union européenne des bananes antillaises.

Tableau 67 - Indicateurs du POSEI France pour la mesure « Banane »

Total Antilles	2006	2007	2008
Recette commerciale annuelle (€)	N.D.	86 625 000	86 879 864
Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	N.D.	732	705
Tonnage annuel commercialisé (t)*	268 585	170 360	187 950
Superficie en banane (ha)	N.D.	8 950	11 328
Superficies bananières mises en jachère (ha)	N.D.	2 277	3 058

Source : ODEADOM. (*) Données provisoires.

Entre 2007 et 2008, le nombre d'adhérents est en diminution. Il s'agit, en plus d'une tendance de fond observée ces dernières années, due à la restructuration de la filière et de la cessation d'activités de planteurs sévèrement frappés par le cyclone Dean.

Les recettes commerciales annuelles se maintiennent.

Le tonnage annuel est en légère progression, indiquant la reprise de la production après le passage de Dean.

► Données financières

Tableau 68 - Exécution financière de la mesure « Banane » par DOM

€	Guadeloupe	Martinique	Total Antilles	
2008	Allocation budgétaire	N.A.	N.A.	129 100 000
	Montant payé	30 857 656	98 242 344	129 100 000
	Taux d'exécution	N.A.	N.A.	100,00%
2007	Allocation budgétaire	N.A.	N.A.	129 100 000
	Montant payé	31 508 696	97 543 901	129 052 597
	Taux d'exécution	N.A.	N.A.	99,96%

Source : ODEADOM.

L'allocation budgétaire de la mesure banane est la même en 2007 et en 2008 mais la consommation des aides a été optimisée en 2008.

► Données physiques

Tableau 69 - Données de production de la filière banane de 2007 à 2008

	Guadeloupe	Martinique	Total Antilles	
2008	Surface en bananes	1 793	9 535	11 328
	Surface en jachère	1 047	2 011	3 058
	Volume de production*	46 462	141 488	187 950
	Nombre de bénéficiaires	214	491	705
2007	Surface en bananes	1 900	7 050	8 950
	Surface en jachère	595	1 682	2 277
	Volume de production	39 616	130 744	170 360
	Nombre de bénéficiaires	208	524	732

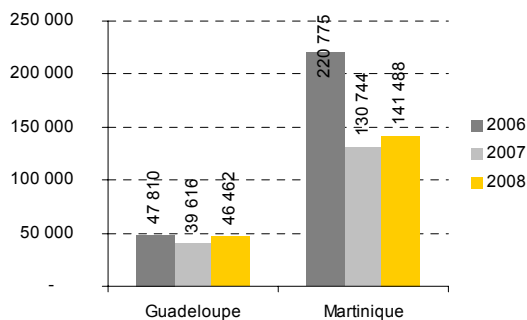
Source : ODEADOM. (*) Données provisoires.

Les surfaces et le nombre d'adhérents sont établis à partir du fichier planteur fourni au début de chaque année. Les volumes de production de l'année précédente sont pris en compte pour le calcul de l'aide.

Si une légère reprise de la production est observée en 2008 par rapport à 2007, les volumes produits sont malgré tout bien inférieurs aux volumes produits en 2006 (-30%). La production 2007 a eu lieu sur 7,5 mois (jusqu'au passage du cyclone) tandis que la production 2008 peut être comparée à une production normale sur 9 mois.

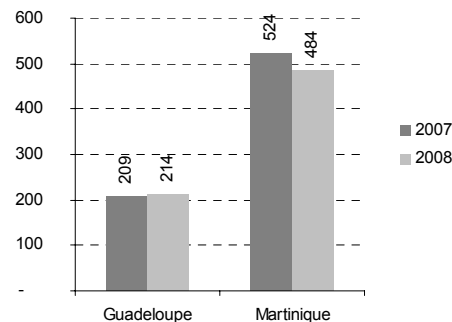
Les surfaces au 1^{er} janvier 2009 (non disponibles) devraient faire apparaître une baisse des surfaces en banane, car après le passage du cyclone, les replantations ont été étalées dans le temps pour garder des volumes correspondants aux capacités techniques de récolte et de conditionnements et pour éviter d'avoir un pic de production préjudiciable à la stabilité des prix.

Figure 23 - Evolution de la production de banane par DOM de 2006 à 2008 (t)



Source : ODEADOM - Données 2008 provisoires.

Figure 24 - Evolution du nombre de bénéficiaires de la mesure « Banane » de 2007 à 2008



Source : ODEADOM

► Données physiques et financières

Régime standard

Ce dispositif représente l'essentiel du montant alloué à la mesure banane, soit 69% du montant total versé en 2008, mais seulement 23% des montants pour la Guadeloupe contre 89% des montants pour la Martinique.

Tableau 70 - Réalisation de la mesure « Banane » pour le régime standard

	Guadeloupe	Martinique	Total Antilles
Nombre d'exploitations bénéficiaires	48	325	373
% d'exploitations ayant touché 100% de l'aide	83%	97%	95%
% d'exploitations ayant touché 80% de l'aide	8%	2%	3%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	8%	1%	2%
Production commercialisée pour le calcul de l'aide (t)	39 616	114 850	154 466
% de production commercialisée à l'export	89%	99%	96%
Montant versé (€)	7 490 173	81 853 532	89 343 705

Source : ODEADOM

95% des exploitations antillaises bénéficiant du régime standard ont commercialisé plus de 35% de leur référence historique, percevant ainsi la totalité de leurs droits individuels à

l'aide. La production martiniquaise est quasiment exclusivement vouée au marché de l'exportation tandis qu'une certaine partie de la production guadeloupéenne approvisionne le marché local.

Dispositif de restauration de la production historique

Cette aide représente 31% du montant total de la mesure banane en 2008, mais 76% des montants versés à la Guadeloupe et 11% de ceux versés à la Martinique. Les plantations guadeloupéennes sont davantage concernées par le dispositif de restauration de la production historique.

Tableau 71 - Réalisation de la mesure « Banane » pour le dispositif de restauration de la production

	Guadeloupe	Martinique	Total Antilles
Nombre d'exploitations bénéficiaires	166	166	332
<i>% d'exploitations ayant touché 100% de l'aide</i>	86%	74%	78%
<i>% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production</i>	14%	26%	22%
Production commercialisée pour le calcul de l'aide (t)	30 448	15 900	46 348
<i>% d'exploitations produisant exclusivement pour l'export</i>	96%	95%	96%
Montant versé (€)	23 367 483	16 388 812	39 756 295

Source : ODEADOM

Au global, 78% des exploitations bénéficiant de ce dispositif ont perçu la totalité de l'aide : compte tenu de l'abaissement des seuils (circonstances exceptionnelles), cela signifie que 78% des exploitations ont commercialisé au moins 50% de leur production 2006 (86% en Guadeloupe et 74% à la Martinique).

Conclusion sur la mesure « Banane » et perspectives 2009

Le cyclone Dean a complètement bouleversé les objectifs à court/moyen terme en ce qui concerne la production de banane. En revanche, du point de vue qualitatif, la mise en jachère systématique après le cyclone correspond aux objectifs de fond permettant de rajeunir de bananeraies avec des plants plus productifs et plus résistants aux maladies.

Le cyclone a ramené la situation de la plupart des planteurs à un niveau comparable. La production de banane de 2008 sera également affectée et l'aide 2009 devra à nouveau être adaptée.

4.2.3 Mesure « Réseaux de référence »

Description de la mesure

La mesure « Réseaux de référence » a pour objectif de soutenir le développement des filières animales et d'offrir l'appui spécifique nécessaire à la politique communautaire en faveur des RUP.

Dans un premier temps, dès la fin 2006, un programme de travail pluriannuel a été mis en place dans les quatre départements d'Outre-mer en partenariat avec les trois instituts techniques français dédiés aux filières animales : l'Institut de l'Élevage, l'Institut du Porc (IFIP) et l'Institut de l'Aviculture (ITAVI).

Rappel des objectifs

En synergie avec les actions menées par les acteurs locaux, ce dispositif a pour objectif de développer les compétences des équipes techniques locales et de fournir un ensemble de données synthétiques contribuant à la réflexion sur :

- le développement des filières animales (caractérisation des systèmes d'exploitation et des itinéraires techniques à promouvoir plus particulièrement, renforcement des politiques d'installation, accompagnement des dynamiques de groupe, etc.) ;
- l'évolution de la politique agricole en faveur des DOM (identification et appréciation des surcoûts rencontrés par les productions locales, meilleure connaissance de l'évolution des différentes filières animales et de leurs contraintes).

Bilan physique et financier (tous DOM)

Tableau 72 - Exécution financière de la mesure « Réseaux de référence » de 2006 à 2008

€	2006	2007	2008
Allocation budgétaire	400 000 €	933 000 €	978 634 €
Montant payé	206 072 €	932 582 €	978 269 €
Taux d'exécution	51,52%	99,96%	99,96%

Source : ODEADOM

Les dépenses globales sont réparties sur cinq postes de financement selon le tableau ci-dessous :

Tableau 73 - Exécution financière de la mesure « Réseaux de référence » en 2008 par poste de financement

Postes de financement	Montant
Encadrement et coordination & Ingénieurs localisés dans les DOM	506 394 €
Frais de mission DOM-Métropole ou Inter-Dom	60 341 €
Adaptation Logiciel	28 704 €
Autres frais	50 330 €
Suivi des Fermes	332 500 €
Total	978 269 €

Source : ODEADOM

Mise en œuvre du programme en 2008 et résultats (tous DOM)

■ Une mobilisation d'acteurs complémentaires pour la mise en œuvre des actions

Dans chaque DOM, sous l'égide d'un maître d'œuvre local, le dispositif des réseaux de référence repose sur :

- des éleveurs volontaires dont l'exploitation est intégrée dans le dispositif de suivi, avec un objectif de 200 fermes (70 à la Réunion, 50 à la Martinique, 50 en Guadeloupe et 30 en Guyane) représentant une quarantaine de types différents de systèmes d'exploitation avec élevage ;
- des conseillers locaux des Chambres d'Agriculture et d'Organisations de Producteurs, en charge du suivi global (technique et économique) des exploitations, du recueil et de l'enregistrement des données correspondantes ;
- un encadrement et une assistance technique de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI (équipe de 3 ingénieurs délocalisés en Guadeloupe pour les Départements Français d'Amérique (DFA), appui à distance depuis la métropole, missions courtes d'experts, ...).

■ Un démarrage opérationnel effectif en 2007 et des premiers résultats pertinents dès 2008

Après son lancement officiel en novembre 2006, le démarrage opérationnel du projet dans les DOM a concrètement eu lieu en 2007, avec l'installation au cours du premier trimestre de l'équipe d'ingénieurs des Instituts techniques délocalisée dans les DFA et avec la nomination d'une coordinatrice locale à temps plein au cours du 3^{ème} trimestre à la Réunion.

Après une première phase consacrée notamment à la caractérisation des filières et des systèmes d'exploitation avec élevage dans chacun des DOM, le projet est entré au cours du second semestre 2007 dans une phase associant de plus en plus les partenaires locaux. Cette phase a consisté en la sélection des types de systèmes d'exploitation avec élevage à suivre, l'identification et le « recrutement » des exploitations, la formation aux actions des conseillers locaux, la réalisation et l'enregistrement des diagnostics d'exploitation (avec un logiciel commun nommé « Diapason »).

Les indicateurs de réalisation sont en progression significative, avec 170 suivis d'exploitation réalisés (soit +37% par rapport à 2007) sur un objectif de 200. Ces suivis d'exploitation couvrent une forte diversité de systèmes d'exploitation avec élevage (42 types différents).

Les causes des sous-réalisations sont variées : disparition d'un type de système d'exploitation initialement retenu (Guyane), arrêts temporaire de production face à des difficultés de filière (Guadeloupe), défaut de réalisation d'un partenaire local (Martinique)... Il est à noter que la quasi-totalité des suivis d'exploitation prévus à la Réunion a été réalisée. Ces travaux de suivi d'exploitation ont impliqué 31 conseillers de 18 organismes locaux (Chambres d'Agriculture, Organisations de producteurs, ...) sur les 4 DOM.

En prolongement des premiers travaux d'adaptation en 2007, l'année 2008 a été mise à profit pour finaliser l'adaptation, pour les DOM, du logiciel Diapason utilisé dans le cadre des réseaux de référence d'élevage en métropole. Après son utilisation généralisée au cours du dernier trimestre, les conseillers en charge des suivis d'exploitation ont exprimé leur satisfaction sur cet outil.

En termes de qualité des résultats, le taux de validation des données de suivi enregistrées dans le logiciel Diapason est également en progression et atteint 91%, après consolidation, compléments et vérification de cohérence des données. Seuls certains suivis d'exploitations avec ruminants n'ont pas été validés (jusqu'à 50% en petits ruminants). Les principales causes en sont l'absence de certaines données essentielles pour l'analyse technico-économique et/ou le manque de cohérence des données collectées.

Les analyses réalisées en 2007 concernant l'organisation et les flux des différentes filières animales ainsi que les typologies des systèmes d'exploitation avec élevage ont fait l'objet de publication de 3 brochures d'une soixantaine de pages à destination des éleveurs des DFA : « Panorama des filières animales et typologie des systèmes d'exploitation avec élevage ».

Outre la restitution des résultats aux producteurs des Réseaux et aux partenaires locaux à l'occasion des Comités de Suivi Locaux, ces résultats des diagnostics d'exploitations réalisés en 2007 dans les DFA, ont fait l'objet de 2 publications élaborées en collaboration avec les conseillers en charge de suivi d'exploitation : « Premiers résultats sur les systèmes d'exploitations avec monogastriques des Départements Français d'Amérique » et « Premiers résultats sur les systèmes d'exploitations avec ruminants des Départements Français d'Amérique ». Des premiers repères chiffrés issus des diagnostics d'exploitation y figurent et illustrent les différents indicateurs, ainsi que des témoignages des administratifs et des éleveurs membres du dispositif Réseaux sur l'intérêt du dispositif.

L'ensemble de ces brochures a fait l'objet d'une large diffusion auprès des organisations professionnelles, consulaires et publiques de chaque DFA, ainsi qu'auprès des maîtres d'ouvrage. Elles ont reçu un écho très positif. Pour la Réunion, la publication de brochures similaires, valorisant à la fois les diagnostics d'exploitation réalisés fin 2007/début 2008 et les travaux réalisés en 2008, a été programmée pour le début du second trimestre 2009.

Aussi, ces travaux permettent d'analyser l'évolution mensuelle comparée depuis 2007 d'indicateurs micro-économiques à la Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et en métropole (prix de l'engrais, prix moyen de l'aliment pour les ateliers de porcs naisseurs-engraisseurs, de poulettes prêtes à pondre, de pondeuses et de lapins), avec analyse de leur impact sur les coûts de production.

Au-delà des suivis d'exploitation et d'une meilleure compréhension de la conduite des systèmes d'élevage, les travaux développés ont contribué à accroître les compétences des conseillers locaux en terme d'approche globale des systèmes d'exploitation et à initier des travaux sur des problématiques connexes liées à la valorisation durable des ressources locales (fourrages, effluents d'élevage).

■ Une montée en puissance du dispositif prometteuse et à conforter en 2009

La collecte et la consolidation des données issues des suivis des fermes participant au dispositif s'améliorent régulièrement. Les indicateurs de réalisation et de résultats des travaux s'en sont fortement ressentis.

Ce bilan des activités 2008 constitue donc un encouragement à poursuivre les efforts engagés par l'ensemble des acteurs du projet aussi bien au niveau national que local. En effet, l'organisation du dispositif et les compétences acquises localement restent fragiles, et demandent à être consolidées pour assurer la pérennité du dispositif. Les difficultés quotidiennes sont encore nombreuses, notamment en termes de disponibilité des équipes

techniques des partenaires locaux en charge des suivis, en particulier pour ceux des exploitations avec élevage de porcs dans les DFA.

Dans l'objectif de poursuivre le transfert de compétences au bénéfice des organismes locaux et dans le cadre de l'enveloppe budgétaire finalement allouée au projet en 2009, les modalités du désengagement des deux ingénieurs de l'IFIP et de l'ITAVI, initialement prévu fin 2009 dans les DFA, sont à reconsidérer en 2010.

4.2.4 Mesure « Assistance technique »

Description de la mesure et rappel des objectifs

La mesure « Assistance technique » est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la mise en œuvre du programme POSEI France, notamment en termes d'études de projet et de mesures d'assistance technique.

L'assistance technique s'organise autour de quatre axes :

- Axe 1 : Renforcer les capacités de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- Axe 2 : Favoriser l'échange d'expériences et la mise en réseau ;
- Axe 3 : Organiser le suivi, l'animation et la coordination du programme ;
- Axe 4 : Etudes de secteurs ou de filières.

Bilan physique et financier

Tableau 74 - Exécution financière de la mesure « Assistance technique » de 2006 à 2008

	2006	2007	2008
Allocation budgétaire	800 000 €	640 000 €	480 000 €
Montant payé	31 575 €	128 967 €	345 302 €
Taux d'exécution financière	4%	20%	72%

Source : ODEADOM

Le recours à l'assistance technique s'est accru en 2008 avec le développement des instruments permettant l'amélioration de la mise en œuvre et du suivi du programme POSEI France.

Descriptif des projets réalisés dans le cadre de l'assistance technique en 2008

Tableau 75 - Projets conduits dans le cadre de l'assistance technique en 2008

Projet	Description	Montant payé en 2008
Etude sur les coûts d'approvisionnement	Réalisation d'une étude des coûts d'approvisionnement en matières premières dans les 4 DOM, de leur évolution et conséquences sur les prix depuis le 1 ^{er} janvier 2006	88 355 €
RAE 2007	Réalisation du rapport annuel d'exécution (RAE) du POSEI France, année 2007	75 351 €
Site Internet POSEI France et manuel utilisateur	Mise à jour du manuel utilisateur et du site Internet POSEI France	46 179 €
Informatique		135 418 €
POSEI Evolution et correctifs	Maintenance des applications informatiques du POSEI France (instruction des dossiers de paiement)	36 866 €
Projet PAGODE	Initialisation du projet PAGODE : Portail d'agriculture de l'ODEADOM pour les DOM, interface permettant une consultation de l'état du traitement des dossiers par les Ministères de tutelle (services déconcentrés du ministère de l'agriculture notamment).	6 216 €
POSEI Evolution et correctifs	Maintenance des applications informatiques (instruction des dossiers de paiement) concernant les mesures du POSEI France : Banane, RSA, Aide à l'importation d'animaux vivants et Structuration de l'élevage.	44 975 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage POSEI	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution des applicatifs du POSEI France.	47 361 €
Total Assistance technique		345 303 €

Source : ODEADOM

L'assistance technique a permis en 2008 de réaliser les actions suivantes :

- Réalisation de l'étude sur les coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM, de leur évolution et conséquences sur les prix depuis le 1^{er} janvier 2006. Le résumé de cette étude figure en annexe n° 7.3 du présent rapport. Cette étude a fourni des éléments exploitables dans le cadre de la mise en œuvre du RSA (Cf. partie 4.1 du présent rapport).

- Réalisation du rapport annuel d'exécution du POSEI France 2007

La réalisation du rapport annuel d'exécution 2007 a été confiée à un prestataire externe dont la mission a consisté également à développer les outils de suivi et de pilotage du programme POSEI France.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site Internet du POSEI France :

<http://www.posei-france.fr>

- Site Internet POSEI France et Manuel utilisateur (mise à jour) :

En 2008, le manuel utilisateur a été mis à jour suite au corrigendum validé à l'automne 2007 et aux modifications du programme POSEI France pour 2008. Un site Internet dédié au POSEI France a également été mis en place (www.posei-france.fr). Le manuel utilisateur et ses fiches aide y sont désormais consultables par le biais d'une recherche thématique, par mot clé ou à partir du sommaire et téléchargeables, ainsi que l'ensemble des textes de référence et les bilans relatifs au programme (dont RAE).

- Développement et maintien des outils informatiques, à travers deux projets :
 - suivi et maintenance des applications informatiques gérant le POSEI France (décomposées par filières), adaptations évolutives (réglementaire, changement d'utilisation) et suivi correctif ;
 - initialisation du projet Portail Agriculture ODEADOM (PAGODE) : ce projet a vu le jour en 2008. Il a pour objectif de créer un outil de suivi des paiements du POSEI France, consultable par un intranet par les trois utilisateurs principaux : les ministères en charge de la gestion du programme, les services déconcentrés du ministère de l'agriculture (DAF) et l'ODEADOM. Il répond à une demande d'information sur l'état d'avancement des dossiers, notamment en local, qui est actualisé tous les jours. L'année 2008 marque le lancement du projet incluant la conception et la définition du cahier des charges, la gestion de l'appel d'offres et la préparation des spécifications.

Conclusion sur la mesure « Assistance technique » et perspectives 2009

La mesure « Assistance technique » est un outil-clef pour la gestion et le suivi du programme POSEI France, l'information et les échanges avec les professionnels. Elle permet, également, de consolider les échanges entre le niveau de gestion centrale et les DOM.

Note : le volet de l'assistance technique visant à favoriser l'échange et la mise en réseau dans le cadre de l'organisation de comités techniques n'a pas été utilisé en 2008, les comités techniques n'étaient pas encore été mis en place.

5. Bilan du programme POSEI France en 2008

► Bilan général (tous DOM):

La mise en œuvre du POSEI France pour l'année de réalisation 2008 s'est déroulée dans un contexte perturbé en raison d'une part des événements climatiques survenus en 2007 (Cyclone Dean aux Antilles et cyclone Gamède à la Réunion) et en 2008 (cyclone Omar aux Antilles et sécheresses) et, d'autre part, des tensions des marchés provoquées par la crise financière et économique survenue à la mi-année 2008. A cela se sont ajoutés les mouvements sociaux survenus en 2009, qui ont entraîné des retards pour le dépôt des dossiers de demande d'aide. Une adaptation du calendrier de ces dépôts a été validée par la Commission Européenne.

En plus d'être confrontés à des marchés domestique et export difficiles, les opérateurs économiques des DOM ont subi une augmentation des charges liée à la hausse brutale du coût des matières premières apparue courant 2008 : composants de l'alimentation animale, intrants, carburants et fret.

Par ailleurs, sous la poussée du dynamisme des filières de diversification animale et végétale, le budget du POSEI France fait apparaître pour la première fois des signes de tensions structurelles. Les prévisions de dépenses relatives aux primes animales, importations d'animaux vivants et à la diversification des productions végétales ont atteint des montants qui dépassaient la disponibilité de leur allocation budgétaire. Il a donc été nécessaire d'appliquer des stabilisateurs à ces mesures.

- Pour autant, avec un taux d'exécution financière de 99,06%, soit 266,870 M€ d'aides payées pour une enveloppe prévisionnelle totale de 269,4 M€, l'exécution financière globale du POSEI France reste satisfaisante pour l'année 2008.

Ce résultat résulte des adaptations successives qui ont été prises en cours de gestion pour prendre en compte notamment les facteurs suivants :

- adaptation de la mesure banane suite au passage du cyclone Dean aux Antilles ;
- modifications des dates de dépôts des dossiers suite à la grève générale survenue dans les DOM en début de l'année 2009 ;
- modifications des allocations budgétaires par mesure et mise en place de stabilisateurs, suite à l'augmentation des demandes présentées par les opérateurs dans les filières de diversification animale et végétale.

Les tendances clés qui apparaissent depuis la mise en place du programme POSEI France en 2006 sont :

Au niveau des secteurs bénéficiant du RSA :

- une demande accrue d'importations d'aliments de bétail, ainsi que des produits issus de fruits et légumes transformés et des produits laitiers ;
- une légère érosion des volumes de produits transformés par les agro-industriels locaux issus de matières bénéficiant du RSA, notamment de farine pour l'alimentation humaine ;
- une chute sensible des quantités de produits transformés destinés au commerce régional pour l'alimentation humaine ;

Au niveau des secteurs bénéficiant des MFPA :

- une dynamique soutenue des filières d'élevage fondée sur l'observation de quelques indicateurs d'amélioration de leur compétitivité, et notamment l'augmentation régulière du poids moyen des carcasses bovines (+20% en trois ans) et l'augmentation sensible du taux de couverture des besoins par les productions locales de bovins, de porcins et d'œufs malgré l'augmentation continue de la population. Les filières volailles se structurent et s'organisent aussi bien à la production qu'à la commercialisation ;
- une forte hétérogénéité entre DOM et espèces, quant à l'importation d'animaux vivants, avec une forte progression du secteur volailles et une baisse du secteur bovins et bubalins. Ce phénomène est principalement lié aux problèmes sanitaires observés en Europe qui ont limité d'autant les importations de ruminants. Le secteur porcin est un bénéficiaire important de cette mesure, en croissance régulière depuis 2006 ;
- pour le secteur Canne-Sucre-Rhum, légère baisse des volumes de cannes livrées entre 2006 et 2008 (incidents climatiques) dans un contexte global de stabilité des surfaces plantées, d'augmentation de la production de rhum agricole et de baisse des volumes de sucre produits ;
- pour le secteur de la banane, stabilisation de la recette commerciale malgré la baisse du tonnage commercialisé, due aux incidents climatiques ;
- l'amélioration de l'organisation des filières fruits et légumes ainsi que l'amélioration de la valorisation de ces productions (sous label de qualité), notamment à la Réunion. Le soutien conjoint et complémentaire des programmes PDR (Programme de développement rural) et POSEI France assure à certaines filières (viandes, fruits et légumes) plus particulièrement confrontées à la concurrence internationale, un accompagnement efficace. Les filières de diversification de plantes à parfum, aromatiques, médicinales et stimulantes, dites de « niche » (vanille, café,...), n'ont pas encore atteint une taille suffisante leur permettant d'avoir une croissance plus soutenue.

Le POSEI France est un programme efficace pour la structuration des filières et ses actions sont complémentaires des actions réalisées dans le cadre des PDRR.

Dès à présent on peut noter que le contexte socio-économique dégradé de l'année 2009 laisse présager des conditions de réalisation plus difficiles pour le POSEI France en 2009.

► Bilan détaillé (par DOM):

■ Guadeloupe :

Au niveau des filières animales, on observe :

- une progression significative de la filière volaille qui s'est traduit notamment par une demande d'augmentation des contingents RSA de céréales (58 000 t) ;
- une augmentation des cheptels ovins et caprins ;

Au niveau des filières végétales, on note :

- un effort important de structuration : aux deux OP existantes pour les filières melon et ananas et un groupement de producteurs en pré-reconnaissance, s'ajoute la pré-reconnaissance début 2009 de deux nouveaux GPPR et la création d'une interprofession (IGUAFLHOR). Les filières maraîchage, fruits (dont melon) se développent et sont aussi soutenues par le PDRR. Les secteurs de la vanille et du café maintiennent leur niveau de production ;
- une année moyenne pour la filière canne-sucre-rhum qui a été, en définitive, peu touchée par les cyclones ;
- une filière banane qui se remet du cyclone Dean (août 2007).

■ Martinique :

La mobilisation du RSA est en progression avec un taux d'exécution financière de 91% (produits en provenance de l'Union européenne), du fait principalement de l'utilisation des contingents « céréales » et « préparations de fruits ». L'ouverture de contingents d'importation depuis les pays tiers exonérés de droits de douane a fortement augmenté sans pour autant être entièrement mobilisée.

Au niveau des filières animales, on observe :

- une augmentation du coût de l'alimentation animale ayant pour effet de limiter les apports aux animaux ;
- une filière élevage bovin globalement en légère progression, avec un cheptel laitier qui stagne et une augmentation du poids carcasse du cheptel allaitant, notamment due aux efforts sur l'amélioration génétique. Les dégâts liés au cyclone Dean concernent essentiellement les bâtiments ;
- une filière avicole dynamique qui renforce sa compétitivité par la mise en place récente d'un abattoir moderne par la coopérative ;
- une filière cunicole qui se remet peu à peu des effets du cyclone Dean.

Au niveau des filières végétales, on note :

- une augmentation des prix des produits phytosanitaires et des engrais, amenant les agriculteurs à limiter leur utilisation ;
- une filière banane qui se remet progressivement des conséquences du cyclone Dean : redémarrage de l'activité après plusieurs mois d'arrêt de production, reconquête du marché ;
- une filière arboricole touchée par le cyclone Dean, notamment du fait des cycles de production longs des arbres fruitiers (période de replantation) ;
- une filière canne-sucre-rhum affaiblie par la perte en qualité de la canne due au cyclone Dean et à l'interdiction d'utiliser certains herbicides.

■ Guyane :

Le programme POSEI France en Guyane, ne représente que 3,5 M€ sur les 269,4 M€ alloués au total au programme en 2008. Seule une vingtaine de dossiers guyanais sont instruits dans le POSEI France.

Le taux d'exécution financière du RSA est de 92%, avec des demandes d'augmentation du contingent « pulpe de fruits ».

Au niveau des filières animales, on observe :

- une filière élevage encore faiblement développée. Pour autant, des efforts de structuration sont entrepris, notamment via l'association « Paysans de Guyane ». À ce jour, trois OP sont en place (SCEBOG, Bio savane et OPEG) ;
- une difficulté des opérateurs en place à avancer les fonds nécessaires pour l'importation des animaux vivants, accentuée par le durcissement des conditions d'admission pour le fret aérien, ainsi que l'augmentation de son coût. A cela, il faut ajouter la fragilité et la petitesse des structures d'élevage qui ont des difficultés à gérer les importations d'animaux reproducteurs depuis l'Union européenne et qui préfèrent recourir à l'achat au cas par cas d'animaux reproducteurs locaux ;
- l'aide au transport n'a pas réellement fonctionné notamment du fait d'une faible appropriation du POSEI France par les intéressés et d'une concentration des marchés autour de Cayenne et de Kourou limitant les flux.

Au niveau des filières végétales, on note :

- des filières encore très peu structurées avec des volumes engagés faibles qui sont essentiellement destinés aux marchés locaux ;
- le recours pour la première année à l'aide à la transformation ;
- les efforts du secteur du maraîchage pour résister à la hausse drastique des coûts des intrants et leur impact sur les prix de vente, ainsi que pour s'organiser face aux difficultés pour acheminer et commercialiser leurs marchandises lors du blocage routier survenu fin 2008 ;

-
- une réduction des surfaces de canne à sucre en production et par conséquence une baisse de la production de rhum.

■ Réunion :

Le taux d'exécution financière du RSA est de 98%. Par ailleurs, les opérateurs souhaitent une augmentation des contingents « pulpe de fruits » et « produits laitiers » selon les opérateurs.

Au niveau des filières animales, on observe :

- une mobilisation générale de la filière élevage afin d'accompagner les producteurs face à la hausse des charges (essentiellement en alimentation animale), notamment en amortissant la hausse des prix. En effet, l'ensemble des acteurs (importateur, transformateur, coopérative et éleveur) ont accepté de répercuter sur leurs coûts l'augmentation générale de 30% du prix de l'alimentation animale (source de l'augmentation issue de « l'étude sur les coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM », cf. annexe 7.3).

Au niveau des filières végétales, on note :

- une augmentation des coûts des intrants aboutissant à une forte réduction de leur utilisation par les opérateurs économiques avec la mise en place d'actions concertées, notamment au niveau de la filière canne-sucre-rhum ;
- des efforts de structuration des filières fruits et légumes, avec, notamment, la perspective de l'agrément de nouvelles OP en 2009. La production sous OP reste néanmoins insuffisante au regard des volumes totaux produits. L'association réunionnaise des producteurs de fruits et légumes illustre la structuration qui s'opère ;
- le maintien des marchés de niche grâce aux aides du POSEI France (vanille, géranium, vétiver, etc.), caractérisés par le fort besoin en main d'œuvre et la concurrence internationale ;
- la production de la canne qui se redresse par rapport à 2007, mais reste encore inférieure à la moyenne décennale. De plus, sa culture est menacée par la pression foncière croissante due à l'immobilier et à l'émergence de projets de développement d'énergies renouvelables.

6. Données statistiques relatives aux contrôles

6.1 Contrôles relatifs au RSA

► Points sur les contrôles de l'aide « RSA » en 2008

Les contrôles concomitants afférents au RSA sont assurés pour partie par l'organisme payeur (ODEADOM) et pour partie, par délégation, par la DGDDI (cf. Annexe 3).

Contrôles physiques des opérations bénéficiant d'aides du RSA en 2008

En vertu des dispositions de l'article 11 du règlement (CE) n° 793/2006, les certificats d'importation, les certificats d'exonération et les certificats d'aides doivent être présentés aux autorités douanières en vue de l'accomplissement des formalités douanières. Les services des douanes procèdent à des contrôles ex-ante, lors de l'accomplissement des formalités douanières :

- contrôles documentaires systématiques ;
- contrôles physiques, effectués sur la base d'une analyse de risque.

L'exécution des contrôles physiques est effectuée, mutatis mutandis, selon les modalités visées au règlement (CE) n° 386/90 du Conseil (art. 19 du R. 793/2006).

Contrôles physiques réalisés à l'introduction et/ou à l'importation en 2008

DOM	Nombre certificats	Nb articles par déclaration	Nb de contrôles	Taux de contrôle par certificat	Taux de contrôle art./déc.	Nombre d'irrégularités constatées
Réunion : Le Port	480	479	38	7,9%	7,9%	3
Réunion : Saint-Pierre	441	440	33	7,5%	7,5%	6
Guadeloupe	475	475	35	7,4%	7,4%	31
Martinique	542	542	27	5,0%	5,0%	5
Guyane	657	679	43	6,5%	6,3%	NC
Total	2 595	2 615	176	6,8%	6,7%	45

Source : DGDDI.

Conformément à l'article 19 du règlement 793/2006, les contrôles physiques ont porté sur un échantillon représentatif d'au moins 5% des certificats présentés (6,8% sur l'ensemble des DOM).

Irrégularités constatées

L'essentiel des irrégularités constatées en 2008 est constitué par de fausses déclarations de quantités (excédent ou déficit), pour lesquelles l'envoi des certificats dûment annotés a

permis à l'organisme payeur de connaître le poids réellement imputé sur le certificat. On relève également quelques fausses déclarations d'espèce à incidence douanière statistique.

6.2 Contrôles relatifs aux MFPA

Tableau 76 - Contrôles réalisés au titre de l'année 2008 par mesure

Mesures du POSEI	Organismes de contrôle	Nombre de bénéficiaires finaux aidés	Bénéficiaires contrôlés	Taux de contrôle R(CE)	% de contrôle bénéficiaires	Montant des aides demandées	Montant des aides à contrôler (5%)	Montant contrôlé	% de contrôle montants demandés	Type d'anomalie **
Régime Spécifique d'Approvisionnement (répercussion de l'aide).	ODEADOM	28	6	5%	21,4%	19 246 819 €	962 341 €	2 279 132 €	11,8%	
Primes animales	ASP	2 823	586	5%	20,7%	12 569 369 €	628 468 €	N.D.	N.D.	N.D.
Aide à l'importation d'animaux vivants	DAF	19	N.D.	5%	N.D.	839 949 €	41 997 €	N.D.	N.D.	
Mesures en faveur des filières élevages.	ODEADOM	7	6	5%	85,7%	19 463 628 €	973 181 €	4 929 966 €	25,3%	1-2-3-5-10
Diversification des productions végétales	ODEADOM	730	56	5%	7,7%	18 975 184 €	948 759 €	4 058 814 €	21,4%	1 à 8
Canne-Sucre-Rhum (Aides au transport et à la transformation)	ODEADOM	6 926	349	5%	5,0%	15 609 600 €	780 480 €	1 578 042 €	10,1%	1-3
Canne-Sucre-Rhum (Aide à l'industrie sucrière)	ONIGC*	5	5	5%	100,0%	71 193 001 €	3 559 650 €	71 193 001 €	100,0%	
Banane	ODEADOM	732	38	5%	5,2%	129 100 000 €	6 455 000 €	6 455 000 €	5,0%	1-4-11
Total		8 423	452	5%	5,4%	203 145 231 €	10 869 762 €	20 050 954 €	9,9%	

Source : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer. (*) FranceAgriMer depuis 2008. (**) Le type d'anomalie est disponible pour les contrôles réalisés par l'ODEADOM uniquement.

Tableau 77 - Type d'anomalies relevées lors des contrôles ODEADOM au titre de l'année 2008

Type d'anomalie	Codification	% sur l'ensemble des anomalies	Nombre
Défaut de présentation des documents	1	25,58%	11
Non respect des procédures d'enregistrement des pièces comptables et/ou matière (pesée, absence de comptabilité matière et/ou spécifique,...)	2	16,28%	7
Demande d'aide non éligible.	3	16,28%	7
Fausse déclaration,	4	4,65%	2
Erreur de saisie, de codification ou/et défaut de paramétrage dans l'instruction des dossiers	5	16,28%	7
Surestimation des aides (poids, volumes, surfacturation etc.)	6	11,63%	5
Non reversement des aides	7	2,33%	1
Absence d'agrément des systèmes de pesée, de méthode de classification, d'analyse et ou d'agrèage	8	9,30%	4
Structure non agréée ou reconnue par les autorités compétentes.	9	0%	0
Non respect des règles de l'entreprise ou/et de la filière (ex : apport total, paiement des cotisations etc.)	10	2,33%	1
Structure (exploitation ou structure) non active	11	2,33%	1
TOTAL			46

Source : ODEADOM

7. Annexes

7.1 Objectifs opérationnels du POSEI France

(Extrait du programme) Extrait du titre 2 « Objectifs opérationnels » du chapitre III « Stratégie générale de développement de l'agriculture des départements français d'Outre-mer » du programme POSEI France :

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine »	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane))
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à la Réunion)
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre))
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1 Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complète leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
		6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison		4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture, aide à la mise en place des politiques de qualité)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à la Réunion)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
		6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

7.2 Évolution 2006-2008 de la maquette financière et de l'exécution des mesures

N° mesure	Intitulé de la mesure	Fiche financière 2006	Montants payés 2006	Taux d'exécution 2006	Fiche financière 2007	Montants payés 2007	Taux d'exécution 2007	Fiche financière initiale 2008	Fiche financière modifiée 2008*	Montants payés 2008	Taux d'exécution 2008
MESURE REGIME SPECIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)											
1	Régime spécifique d'approvisionnement	20 700 000 €	15 444 661 €	74,6%	20 700 000 €	19 633 602 €	94,8%	20 700 000 €	20 700 000 €	19 601 176 €	94,7%
MESURE EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFPA)											
2	Primes animales	14 700 000 €	12 001 447 €	81,6%	13 600 000 €	12 885 279 €	94,7%	13 400 000 €	13 400 000 €	12 569 369 €	93,8%
3	Importation d'animaux vivants	1 400 000 €	726 196 €	51,9%	1 120 000 €	875 814 €	78,2%	700 000 €	840 000 €	839 948 €	100,0%
4	Structuration de l'élevage	18 400 000 €	13 115 711 €	71,3%	18 532 000 €	18 402 827 €	99,3%	20 100 000 €	20 100 000 €	19 779 394 €	98,4%
5	Diversification des productions végétales	12 600 000 €	9 895 208 €	78,5%	13 690 000 €	13 404 573 €	97,9%	12 500 000 €	12 501 366 €	12 491 754 €	99,9%
6	Canne-sucre-rhum	57 600 000 €	57 486 272 €	99,8%	64 332 000 €	64 308 347 €	100,0%	71 300 000 €	71 300 000 €	71 165 224 €	99,8%
7	Banane	-	-		129 053 000 €	129 052 597 €	100,0%	129 100 000 €	129 100 000 €	129 100 000 €	100,0%
8	Réseaux de référence	400 000 €	206 072 €	51,5%	933 000 €	932 583 €	100,0%	1 000 000 €	978 634 €	978 269 €	100,0%
9	Assistance technique	800 000 €	31 575 €	3,9%	640 000 €	128 967 €	20,2%	600 000 €	480 000 €	345 302 €	71,9%
Total mesure MFPA		105 900 000 €	93 462 481 €	88,3%	241 900 000 €	239 990 987 €	99,2%	248 700 000 €	248 700 000 €	247 269 259 €	99,4%
TOTAL		126 600 000 €	108 907 142 €	86,0%	262 600 000 €	259 624 589 €	98,9%	269 400 000 €	269 400 000 €	266 870 435 €	99,1%

* Après modification notifiée le 2 avril 2009

Sources : Fiche financière 2006 - Fiche financière 2007 - Fiche financière 2008 - ODEADOM, ASP, FranceAgriMer

7.3 Résumé de l'étude sur les coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM

Résumé de l'étude sur « les coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM, de leur évolution et leurs conséquences sur les prix depuis le 1er janvier 2006 »



BLEZAT CONSULTING

ETUDE DES COUTS D'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES DANS LES
DOM, DE LEUR EVOLUTION ET LEURS CONSEQUENCES SUR LES PRIX
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2006

RESUME



AVRIL 2009

1. Contexte

Contexte institutionnel

Les départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) sont reconnus comme parties intégrantes de l'Union européenne par l'article 299 paragraphe 2 du traité et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne.

A ce titre, ils bénéficient d'un certain nombre de mesures d'adaptation à la Politique Agricole Commune (PAC) instituées par le règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 modifié portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union. Ce règlement définit le quatrième programme de soutien dont bénéficient les départements d'outre-mer depuis l'adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière.

Le programme français, appelé POSEI France, élaboré par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le Ministère de l'Outre-mer comprend deux volets. Le premier est destiné à permettre d'alléger le coût de certains approvisionnements nécessaires à la production agricole et aux agro-industries locales au travers du régime spécifique d'approvisionnement (RSA). Le second vise à développer et à soutenir l'agriculture locale par le biais des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA).

Le POSEI France a été approuvé par Décision de la Commission européenne le 16 octobre 2006.

Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)

La situation géographique des DOM par rapport aux sources d'approvisionnement en produits essentiels à la transformation et en tant qu'intrants agricoles, impose à ces régions des surcoûts d'acheminement. En outre, des facteurs liés à l'insularité et à l'ultra-périphéricité imposent aux opérateurs des DOM des contraintes supplémentaires qui handicapent lourdement leurs activités. Ces handicaps peuvent être allégés en abaissant les prix desdits produits essentiels. Dans ce but, il est instauré un régime spécifique d'approvisionnement.

Ce dispositif est matérialisé, selon les sources d'approvisionnement et dans la limite des quotas fixés chaque année pour chaque type de produits, par :

- une aide communautaire, visant à pallier les surcoûts d'éloignement et d'insularité, pour les produits éligibles en provenance de l'UE ;
- l'exemption de droits à l'importation pour les produits éligibles en provenance de pays tiers.

Les produits éligibles sont principalement les céréales destinées à la transformation en vue de satisfaire les besoins de la consommation locale humaine et animale, et quelques intrants destinés aux entreprises agroalimentaires (pulpes/jus concentrés de fruits, huiles...).

Les services déconcentrés de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) sont chargés de la délivrance des certificats d'importation, d'exonération et d'aide, nécessaires pour bénéficier du Régime Spécifique d'Approvisionnement.

Les objectifs du RSA

Le RSA a vocation à répondre à plusieurs objectifs énoncés dans le programme POSEI France, à savoir :

- il compense en partie un surcoût lié à l'éloignement des DOM par rapport aux différentes sources d'approvisionnement, et aux difficultés liées à l'insularité et à l'ultra-périphéricité ;
- il permet aux opérateurs intervenant dans la production d'aliment pour bétail d'importer des matières premières de qualité et diversifiées ainsi que des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie ;
- il permet aux industries de transformation alimentaire des DOM, l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité sanitaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. En transformant ces produits de base importés sur place, les industriels des DOM participent au maintien du niveau de l'emploi dans les DOM, développent de nouveaux produits correspondant aux attentes des consommateurs et stabilisent des parts de marché au niveau local dans un environnement économique très concurrentiel ;
- à travers les opérations de réexpédition et ou de réexportation, les industriels peuvent réaliser des économies d'échelle permettant d'abaisser leurs coûts de production et de participer au maintien de l'emploi ;
- enfin, il permet le développement de productions maraîchères nouvelles à partir de plants et semences certifiées importés.

Le RSA doit favoriser en priorité l'importation de matières premières en faveur :

- de l'alimentation animale,
- des industries agroalimentaires,
- de l'alimentation humaine.

2. Objet et déroulement de l'étude

Les autorités françaises gestionnaires du POSEI France ont souhaité prendre la mesure des conséquences économiques de la hausse courant 2008 du prix de certaines matières premières agricoles et du fret sur les exploitations agricoles des DOM, qui supportent déjà des surcoûts d'approvisionnement dus à l'éloignement et la petite taille des DOM. Elles ont ainsi commandité une étude spécifique avec pour objectifs :

- de mesurer l'impact de la hausse du coût du fret et des cours de certaines matières premières sur les prix des produits ciblés par le RSA ;
- d'étudier la proportionnalité entre les aides RSA et les différentes composantes des surcoûts d'approvisionnement et d'apprécier l'impact des aides du RSA depuis l'opérateur (bénéficiaire direct) jusqu'à l'utilisateur final ;
- de proposer les bases pour la mise en place d'un observatoire des (sur)coûts.

L'étude s'est déroulée au cours du dernier trimestre de l'année 2008. Elle a porté sur l'ensemble des produits couverts par le RSA (produits essentiels à la consommation humaine, ou à la fabrication d'autres produits, ou en tant qu'intrants agricoles). Il s'agit à 80 % de produits pour l'alimentation animale et à 20 % de matières premières destinées aux industries agro-alimentaires.

L'étude a été décomposée en deux phases :

- étude des surcoûts d'approvisionnement des produits éligibles au RSA dans les DOM (nature, méthode de calcul), de leur évolution sur la période 2006/2008, et de la proportionnalité des aides RSA à ces surcoûts pour chaque DOM ;
- élaboration de propositions pour la mise en place d'un dispositif de suivi de ces (sur)coûts (observatoire).

3. Des surcoûts disparates entre les DOM

Les surcoûts constatés diffèrent selon les matières premières importées et selon les destinations. On constate les éléments suivants :

- **Céréales** : des écarts importants, particulièrement pour l'aliment bétail en 2008. Dans le cas de la Guyane, la différence est due en grande partie à un approvisionnement en containers puisque le port n'est pas accessible aux vraquiers.
- **Poudre de lait** : faibles différences entre les 4 DOM.
- **Préparations à base de fruits** : des écarts importants entre les DOM ont été observés. Ces écarts sont dus principalement aux différents modes d'approvisionnements de chaque entreprise, qui génèrent des coûts variables selon que les matières premières sont importées en futs ou en seaux, en container « dry » ou « reefer », et selon les volumes achetés.

4. Des évolutions récentes importantes

Sur la base des données ou des estimations transmises par les opérateurs, les évolutions des surcoûts sont les suivantes :

- **Evolution 2006/2008** : une hausse de + 7% à + 67% des surcoûts dus au fret et au transport, une forte hausse pour les matières premières pour l'alimentation du bétail en Guadeloupe et à la Réunion à hauteur respectivement de + 67% et + 47%.
- **Evolution 2007/2008** : une hausse de + 3% à + 31% avec, pour les matières premières pour l'alimentation du bétail, une forte hausse de + 30% en Guadeloupe et à la Réunion, qui explique une grande partie de la hausse 2006/2008.

5. Un surcoût "net de RSA" toujours positif

L'analyse des surcoûts fait ressortir un surcoût moyen "net de RSA" (déduction faite de l'aide RSA) positif, sauf pour les préparations à base de fruits à La Réunion (- 122€).

En 2008, les surcoûts déduction faite de l'aide RSA se situent selon les produits et les DOM entre + 32 € et + 249 € à la tonne importée.

On observe un écart des surcoûts nets de RSA entre 2008 et 2006 (ou 2007), selon les produits importés, qui oscille entre + 8 et + 102 €/tonne :

- **La Réunion** : des surcoûts nets de RSA par rapport à ceux de 2006 de + 41 € à + 71 €/t en céréales, luzerne, pulpes et huile
- **Guyane** : des surcoûts nets de RSA par rapport à ceux de 2006 de + 32 € à + 41 €/t en céréales et aliments finis
- **Guadeloupe** : des surcoûts nets de RSA par rapport à ceux de 2006 de + 16 € à + 29 €/t en céréales, de + 25 €/t en poudre de lait et de + 79 €/t à + 89 €/t en préparations à base de fruits
- **Martinique** : des surcoûts nets de RSA par rapport à ceux de 2006 de + 8 € à + 27 €/t en céréales, de + 19 €/t en poudre de lait et de + 56 € à + 102 €/t en préparations à base de fruits.

Ainsi, quand le RSA permettait de compenser 60% à 86% des surcoûts d'approche usine et de « sur stockage » en produits pour l'aliment du bétail en 2006, il n'en compense plus que 46% à 62% en 2008.

6. Les surcoûts liés à la taille des marchés

Si les surcoûts d'approche des produits importés et le « sur stockage » sont couverts en partie par le RSA, d'autres surcoûts, inhérents à la taille des marchés, peuvent être très nombreux :

- Coûts industriels liés à la petitesse des volumes et donc des lignes de fabrication (ruptures de lignes produits /usine métropole, faiblesse de l'automatisation par exemple en Guyane et faiblesse des quantités fabriquées)
- Coûts d'exploitation (productivité moindre, surcoûts des pièces détachées dus à l'importation container, coûts énergétiques)
- Investissements (amortissements et frais financiers supplémentaires par rapport à la métropole, mais compensation par les surtaux de subventions ou la défiscalisation)
- Accessibilité MP (absence d'accès à des matières premières diversifiées pays tiers pour l'aliment du bétail, donc une moindre optimisation des coûts par rapport à la métropole ; moins de formules possibles en aliment du bétail)

On remarque que certains surcoûts peuvent être compensés par les taux de marges brutes plus importants sur les produits alimentaires vendus en GMS. Les prix de vente sont plus élevés qu'en métropole pour tous les produits, y compris pour les produits fabriqués sur place.

7. Un observatoire des (sur)coûts réaliste et pragmatique

La constitution réaliste d'un observatoire des (sur)coûts devra respecter les points suivants :

- Les données utilisées par l'observatoire sont représentatives, faciles à recueillir, et sont publiées, si possible mensuellement, dans un délai relativement court après la fin de la période considérée.
- Le nombre de variables retenues est réduit et limité à quelques coûts ayant une forte volatilité et un impact significatif dans le prix de revient rendu DOM.
- Les contraintes rencontrées par les DOM, notamment en matière logistique, limitant le degré de liberté en matière d'approvisionnement en matières premières sont bien pris en compte ; quitte à revoir ces contraintes annuellement pour rester proche de la réalité du marché.
- Un observatoire peut raisonnablement fonctionner si la période de modification éventuelle du RSA est compatible avec les contraintes administratives et statistiques.

L'analyse des surcoûts liés à l'insularité et à l'ultra-périphéricité amène à opérer une distinction entre les matières premières transportées par vraquier et par container.

Les modalités proposées pour l'observatoire sont les suivantes :

➤ **Transport par vraquier :**

Le fret maritime représente 65% des coûts de transport totaux et cette composante est la plus volatile. L'indice existant – *Panamax* – ne peut être retenu comme tel et l'observatoire devra connaître les conditions réelles d'affrètement et de coût effectif du fret, par le biais de déclarations des opérateurs.

Cette déclaration (prix CAF déclaré en douanes) reprendrait le coût à la tonne des matières premières et du fret maritime rendu DOM de l'ensemble des matières premières importées pour chaque cargaison et alimenterait :

- un relevé de panier des 3 matières premières principalement importées (blé, maïs, soja), représentant au minimum 60% du tonnage fabriqué et propres à chaque DOM. Il permettrait de réaliser un suivi de l'écart du prix de revient métropole/DOM pour ces 3 matières premières principales.
- un IPAA DOM, constitué pour chaque DOM sur le modèle de l'IPAA (indice de prix du panier de matières premières utilisées par les fabricants d'aliments en métropole). Les matières premières à retenir seraient spécifiques à chaque DOM : 12 à la Réunion, 8 aux Antilles et 5 en Guyane. Il tiendrait compte du prix rendu port pour les matières importées (prise en compte surcoûts liés au fret et parité €/S) et du prix formulation pour les matières premières locales (incluant coût d'un éventuel stockage).

Ces deux éléments sont complémentaires pour assurer un suivi des écarts qui permettrait de réaliser un historique et de mesurer le « taux couverture » du RSA.

➤ **Transport par container :**

Le fret maritime représente également la plus grande part du coût de transport total par container et l'évolution du coût du fret explique la majorité de l'évolution du coût de transport.

La **BAF** (« banker adjustment factor » – indice qui permet de prendre en compte les fluctuations du cours du pétrole) est le principal facteur de variation (volatilité).

La **CAF** (« currency adjustment factor » - indice qui permet de prendre en compte la parité euro/dollar) est également à retenir car l'évolution erratique du dollar, par rapport à l'euro, depuis plusieurs années peut être aussi un facteur de volatilité et de variation des frais d'approche lorsque la monnaie américaine et l'euro divergent. Ces deux données sont disponibles mensuellement auprès de la CMA-CGM.

L'évolution des surcoûts pourrait être suivie simplement et efficacement par un coefficient multiplicateur composé de la variation de la BAF, elle-même pondérée par son poids dans le coût de transport de la matière première considérée (49% pour le lait en poudre, 50% pour les préparations de fruits et 85% pour les jus et pulpes), et ajusté de l'évolution de la CAF.

7.4 Administrations en charge de réaliser les contrôles, par mesure

	Contrôle sur place	Autres contrôles : physiques, agrément, qualité...
RSA		
	ODEADOM - DGDDI - DGCCRF	DGDDI
Primes animales		
	DAF	
Importations Animaux Vivants		
	DAF - ODEADOM	
Structuration de l'élevage		
Programme interprofessionnel Guadeloupe	ODEADOM	Néant
Programme interprofessionnel Martinique		
Programme Guyane		
Programme interprofessionnel Réunion		
	DAF	DGCCRF
Aide à la transformation		
Aide à la production		
Aide à la transformation fromagère		
Aide à la gestion du marché local		
Aide à la fabrication de produits élaborés		
Aide à l'adaptation des produits au marché		
Diversification des productions végétales		
Fruits - légumes -cultures vivrières - fleurs - riz	ODEADOM	MAP
Plantes aromatiques, à parfum et médicinales		
Canne-Sucre-Rhum		
Aide à l'industrie sucrière	DAF	Néant
Aide au transport de la canne à sucre	ODEADOM - ASP	
Aide à la transformation de la canne en rhum	ODEADOM	
Banane		
	ASP - ODEADOM	DGCCRF - MAP